TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10863 — DERNIÈRE ÉDITION — MERCREDI 2 JANVIER 1980

ANCIEN DIRIGEANT SOCIALISTE ITALIEN

Pietro Nenni est mort

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,38 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 95 ris. ; Italie, 600 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 180 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les bouleversements en Asie centrale

L'ONU à l'épreuve

La mission de M. Waldheim à Téhéran est, pour les Nations unies, une mise à l'épreuve redoutable et qui s'engage sous les auspices les moins favorables. M. Carter, qui en espère la réussite « sans trop y compter », ne cache pas son scepticisme, et le secrétaire général de l'ONU lui-même a cru bon d'exhorter l'opinion mondiale à la patience.

Mission difficile politiquement, cela va sans dire. Rien n'indiquait ce mardi que les Iraniens étaient prêts à composer ni même que M. Waldheim trouvera un interlocuteur valable, c'est-à-dire prêt à l'écouter et disposant d'une autorité réelle.

Mission contestable aussi, juridiquement, et qui sera contestée le moment venu. A peine le Conseil de sécurité avait-il fixé à M. Waldheim le cadre de sa mission de « bons offices », que cette institution, la plus « musclée » de l'ONU, cessait d'exister sous une forme inattaquable. Depuis ce 1er janvier à 0 heure, le Conseil n'a plus que quatorze membres. Le quinzième siège, après 148 votes de l'Assemblée générale, n'a plus de titulaire, ni Cuba ni la Colombie, candidats rivaux, n'ayant pu obtenir la majorité requise des deux tiers. Sans doute, certains juristes des Nations unies estiment-ils déjà que le Conseil incomplet peut siéger valablement. Mais il est évident que toutes les décisions qu'il prendra dans ces conditions — l'imposition de sanctions à l'Iran, par exemple — seront dénoncées comme nulles par ceux qui les désapprouvent.

L'ONU, il est vrai, n'est pas à une entorse juridique près. Le vote du Conseil de sécurité de lundi, par exemple, au cours duquel l'U.R.S.S. s'est abstenue, n'est nullement conforme à la lettre, parfaitement explicite, de la charte. Son article 27 dispose que « tout vote affirmatif » doit comprendre « les voix de tous les membres permanents ». Mais la jurisprudence, que Moscou n'a pas mise en cause jusqu'ici, admet depuis 1946 que l'abstention n'est pas un veto. Bien d'autres articles de la charte, pour ne rien dire de son esprit, sont quotidiennement violés, à commencer par l'article premier, fixant comme un des objectifs de l'Organisation « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Si cette disposition était prise au sérieux, on ne se bousculerait guère dans la « maison de verre ».

Cette distorsion des principes et leur inadaptation à une pratique constante ramènent à la réalité onusienne. Forum universel, lieu de rencontre des gouvernements, l'Organisation internationale n'est à ce titre pas inutile. Mais les Nations unies, ou prétendues telles, ne peuvent aller au-delà, déterminer et appliquer une législation mondiale, agir dans l'esprit de la charte ou à son encontre, que si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité — Etats-Unis, U.R.S.S., Chine, France et Grande-Bretagne, — et en particulier les deux plus grands, sont d'accord.

L'ONU et M. Waldheim ont-ils le moyen de fléchir l'imam Khomeiny et les étudiants qui occupent l'ambassade américaine à Téhéran ? La réponse se trouve dans une autre question : les accords SALT sont-ils plus importants pour Moscou et Washington que le conflit afghan ? Gageons que c'est la seule question que se posent vraiment MM. Brejnev et Carter.

Est-ce à dire que M. Waldheim entreprend une mission impossible ? Sait-on jamais. L'actuel secrétaire général de l'ONU a déjà obtenu, il y a deux ans, la libération de huit ressortissants français détenus pendant huit mois par le Polisario. Et, il y a un quart de siècle, un de ses prédécesseurs, Dag Hammarskjold, a fait libérer onze aviateurs américains détenus par les Chinois après six mois de patientes tractations. Et la Chine n'était même pas membre des Nations unies.

• Les gardiens de la révolution dispersent à Téhéran une manifestation antisoviétique d'exilés afghans

• Le secrétaire d'État adjoint américain affirme que les Occidentaux vont « revoir » leurs relations bilatérales avec Moscou

A quelques heures de l'arrivée de M. Waldheim à Téhéran, où le secrétaire général des Nations unies entame ce mardi 1er janvier une mission délicate de médiation pour tenter de régler le problème des otages américains, plusieurs milliers d'exilés afghans ont manifesté dans le centre de la ville pour protester contre l'intervention soviétique à Kaboul.

La manifestation était organisée par le Front des combattants islamiques d'Afghanistan ; plusieurs cortèges conduits par des religieux chiites afghans se sont dirigés vers l'ambassade soviétique aux cris de : « L'Afghanistan, c'est le Vietnam de l'U.R.S.S. ! » *Une quinzaine de manifestants qui avaient pénétré dans l'ambassade après avoir enfoncé la grille d'entrée ont été refoulés après l'intervention des « gardiens de la révolution ». Les forces de l'ordre ont tiré des coups de feu en l'air pour repousser les manifestants qui ont pu néanmoins amener le drapeau soviétique qui flottait sur un grand mât, le brûler et le remplacer par une banderole portant un slogan islamique.*

Le calme est revenu vers midi, à la suite d'appels au calme lancés par les chefs religieux afghans, tandis que les « gardiens de la révolution » renforçaient leur surveillance autour de la mission diplomatique soviétique.

Réunis lundi 31 décembre à Londres, les représentants de six pays occidentaux — Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Italie et Canada — ont discuté de la conduite à adopter après l'intervention soviétique en Afghanistan. M. Warren Christopher, secrétaire d'Etat adjoint américain, a affirmé que ces pays sont décidés à « revoir » leurs relations bilatérales avec l'U.R.S.S. et ont évoqué la question de leur participation aux Jeux olympiques de Moscou.

Cependant, le communiqué commun, publié à l'issue de la rencontre, est beaucoup plus vague : s'inquiétant des « graves conséquences pour l'avenir » *de l'intervention soviétique, les Occidentaux disent simplement qu'*« il est nécessaire de faire en sorte que ces événements ne se répètent pas ailleurs ».

Mardi 1er janvier, on indiquait, de source autorisée française, qu'il convenait de s'en tenir au communiqué.

A Kaboul, de violents incidents auraient opposé des soldats soviétiques à des partisans de l'ancien président Amin.

De notre correspondant

Londres. — Après six heures de conversations, les représentants de six pays occidentaux (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Italie et Canada), réunis lundi 31 décembre au Foreign Office, se sont mis d'accord sur l'attitude à suivre dans la crise créée par l'intervention soviétique en Afghanistan. Néanmoins, à s'en tenir aux déclarations faites après la réunion par M. Hurd, ministre d'Etat au Foreign Office, aucune action précipitée ou brutale n'est envisagée. L'impression prévaut dans les milieux diplomatiques que les Occidentaux, soucieux de laisser une issue honorable à Moscou, n'envisagent qu'un programme d'action à moyen terme, pour permettre aux Soviétiques de retirer leurs troupes à bref délai sans avoir l'air de céder aux pressions et mises en garde de l'Occident. Dans l'immédiat, les conversations vont se poursuivre avec les représentants d'autres pays, à commencer par le Pakistan et l'Arabie Saoudite.

Un communiqué qui reste dans les généralités

Le communiqué final reste donc dans les généralités. « *L'intervention soviétique a créé une situation sérieuse (...) et pourrait avoir de graves conséquences pour l'avenir (...) Il est nécessaire de faire en sorte que les récents événements en Afghanistan ne se répètent pas ailleurs* », lit-on notamment dans ce document, qui réaffirme d'autre part le droit du peuple afghan à déterminer son avenir sans ingérence de l'étranger.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 3.)

Les prix du pétrole

La Libye porte le baril à près de 35 dollars

Les milieux pétroliers londoniens ont confirmé, le 31 décembre, que la Libye réclamait pour la vente de son pétrole des primes qui portent en fait le prix de son baril de brut à 34,72 dollars. L'Algérie demanderait, pour sa part, une prime de 3 dollars qui viendrait s'ajouter à son prix officiel de 30 dollars. En revanche, le Nigéria, qui produit un pétrole de qualité similaire à celui de ces deux pays, ne serait pas disposé à suivre Tripoli.

Alors que la plupart des grandes places financières sont fermées le 1er janvier, la journée de lundi a été marquée par une nouvelle et importante hausse des cours de l'once d'or qui, à Londres, ont atteint le niveau record de 526,5 dollars. La demande a été particulièrement forte en R.F.A. où, à partir du 1er janvier, la T.V.A. (16,5 %) sera applicable aux transactions sur le métal précieux. Selon l'agence Associated Press, les autorités helvétiques auraient, de leur côté, décidé de taxer à hauteur de 5,6 % les ventes d'or.

La Libye a maintenu le prix officiel de son pétrole à 30 dollars le baril. Mais c'est là une fiction. Elle a en fait décidé pour le premier trimestre 1980 d'y ajouter une prime dite de marché (*market premium*) de 3 dollars et une prime de rétroactivité (*retroactivity bonus*) qui porteront en fait le prix du brut libyen à 34,72 dollars par baril. Selon la revue spécialisée *Middle East Economic Survey*, l'Algérie de son côté s'apprêterait à demander à ses clients une prime de marché de 3 dollars par baril. Il y a donc aujourd'hui près de 12 dollars de différence entre les pétroles les plus légers d'Afrique et le brut lourd d'Arabie Saoudite, là où il n'y avait qu'un écart de 2,10 dollars le 31 décembre 1978. Autant dire que l'anarchie la plus totale règne sur le marché.

On est donc loin du « *pas de nouvelle, bonne nouvelle* » lancé par Cheikh Yamani à la fin de la conférence de Caracas. Le fait de laisser à chaque pays producteur le soin de fixer unilatéralement ses tarifs a fait disparaître le peu de cohérence qui restait sur un marché pétrolier qui n'a cessé de se détériorer depuis février 1979.

En 1979, les pays de l'OPEP avaient fixé leurs prix par rapport à un pétrole de référence « théorique » qui était l' « arabe léger » plus 2 dollars, puis plus 4 dollars.

Aujourd'hui, il n'en est plus rien. Il n'y a plus de pétrole de référence, et les pays de l'OPEP sont divisés en trois groupes : l'Arabie Saoudite dont le prix de base est fixé à 24 dollars ; l'Irak, le Koweït, les Emirats arabes unis, le Qatar, le Venezuela et l'Indonésie dont on peut dire qu'ils se fondent sur la référence théorique de 26 dollars, enfin les pays africains — dont le pétrole léger est particulièrement apprécié — et l'Iran forment un troisième groupe dont on peut dire qu'il tente de tirer un parti maximum des conditions du marché. L'Iran, par exemple, aurait « accepté » le 31 décembre de vendre son pétrole au Japon au prix moyen de 30 dollars le baril. Initialement, les Iraniens réclamaient des compagnies japonaises 28,50 dollars (leur prix « officiel ») pour la moitié de leurs livraisons et le prix du marché au comptant (soit près de 40 dollars) pour l'autre moitié. Les Japonais auraient accepté les nouvelles conditions iraniennes, ce que n'ont fait ni Shell ni BP, qui sont actuellement en train de renégocier leurs contrats avec Téhéran et qui jugent le niveau de 30 dollars « déraisonnable ».

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 15.)

L'Inde aux urnes

Les 3 et 6 janvier, les électeurs indiens se rendront aux urnes pour élire une nouvelle Assemblée. Le scrutin aura lieu à trois jours d'intervalle dans les différentes circonscriptions pour permettre aux organisateurs du vote et aux forces de l'ordre de se transporter d'une région dans une autre.

Trois des principales personnalités s'affrontent : Mme Indira Gandhi, qui tente de revenir au pouvoir après sa défaite aux élections de 1977 ; le premier ministre actuel, M. Charan Singh, et M. Jagjivan Ram, chef du parti Janata.

I. — Une bataille de caciques

De notre envoyé spécial GÉRARD VIRATELLE

New-Delhi. — « *Nous sommes au bord du précipice. Peu de choses nous séparent du chaos et de la confusion. Le moment est venu de crier halte à notre folie et d'affirmer notre foi en nous-mêmes, dans notre pays, dans notre démocratie* », s'écriait récemment le directeur de *The Illustrated Weekly of India*, un hebdomadaire à grand tirage. D'où vient ce pessimisme profond, la morosité collective et le climat de crise que l'on note en Inde à la veille des élections générales, les 3 et 6 janvier ?

Sans doute du désenchantement causé par le relatif échec du Janata (le Parti du peuple), qui, en mars 1977, grâce à sa victoire électorale a mis pourtant fin à la « dictature » de Mme Gandhi. « *D'une révolution totale* (promise par J. P. Narayan, la « conscience » du Janata) *à un échec complet* » ; c'est le titre catégorique d'un livre. Le bilan mériterait cependant d'être quelque peu nuancé. L'Inde n'en traverse pas moins ce que l'écrivain marxiste Ajit Roy appelle une « *crise sérieuse que personne ne prend au sérieux* »... sauf peut-être Mme Gandhi.

On a tant parlé de crise à propos de l'Inde qu'on ne s'étonne plus des multiples incidents ou phénomènes émaillant la vie quotidienne, qui, partout ailleurs, seraient considérés comme très graves, sinon « explosifs ». Trois morts dans une fusillade : la police a tiré sur la foule rassemblée parce qu'un policier refusait de dresser le constat d'un accident ; recrudescence de l'agitation autonomiste dans les territoires de la poche orientale, où des rebelles mizos ont attaqué un camp des forces de sécurité ; tension à fleur de peau entre musulmans et hindous à l'occasion de fêtes religieuses ; mutinerie de policiers éprouvant du ressentiment à l'égard de leurs supérieurs et réclamant des améliorations de salaires ; grèves innombrables et « pénuries » de charbon et d'énergie compromettant la marche des chemins de fer et de nombreuses usines ; insécurité dans certaines villes le soir venu et notamment dans la capitale ; relâchement « de la loi et de l'ordre », en particulier dans les Etats mammouths du nord du pays, l'Uttar-Pradesh et le Bihar : les paysans, démunis, victimes d'une sécheresse exceptionnelle et condamnés à la disette, émigrent par dizaines de milliers à la recherche d'une activité vers les centres urbains, où 12 millions de chômeurs sont déjà officiellement enregistrés...

Face à cette « instabilité » et à la quasi-déliquescence du pouvoir central, comment Mme Gandhi ne se poserait-elle pas en femme providentielle susceptible de reprendre en main les affaires du pays ? Après l'éclatement du Janata, en juillet 1979, et la démission de M. Desai, le président de l'Union, M. Sanjiva Reddy, refusa de confier le soin de former le gouvernement à M. Jagjivan Ram parce que celui-ci s'était opposé à sa nomination, mais sans doute aussi parce qu'il est encore, pour beaucoup de notables indiens, inconcevable qu'un Intouchable, fût-il le représentant le plus en vue des déshérités et un homme politique d'une remarquable finesse, devînt chef de l'exécutif. M. Charan Singh, son rival, constitua bien un cabinet avec les « barons » du Congrès qui, en 1978, refusèrent de suivre Mme Gandhi lorsqu'elle forma son propre parti. Il préféra démissionner quelques semaines plus tard plutôt que de se présenter devant une Chambre qui ne lui aurait pas accordé la confiance.

(Lire la suite page 4.)

LES VŒUX DE M. GISCARD D'ESTAING

LES RESPONSABLES

par PIERRE DROUIN

L'exercice des vœux, comme tout rite, ménage rarement de fortes surprises. Ce n'est pas à cette occasion que le président de la République annonce une nouvelle importante ou prend la nation à témoin d'un engagement insolite du gouvernement. Pour percevoir les nuances d'une année sur l'autre, il faut tendre l'oreille.

Cette fois, le public aura perçu un ton plus inquiet, d'autant plus sensible que la soirée est consacrée à l'oubli du souci quotidien.

La paix ou la guerre ? Diable ! On en est là ? Il n'est pas besoin de beaucoup d'imagination pourtant, à l'écoute des bruits de bottes en Afghanistan et des cris de haine en Iran, pour percevoir les brèches par lesquelles le monstre pourrait surgir. Il n'est retenu, selon M. Giscard d'Estaing, que « *par la capacité de sang-froid de quelques hommes* ». Du sang-froid, n'en faut-il pas aussi aux peuples pour ne pas se laisser entraîner par les passions religieuses, idéologiques ou impérialistes, qui pourraient vite porter les responsables vers l'irréductible ?

Cette méditation sur les hauts risques de la planète, ce n'est pas la première fois que le président de la République y invite les Français.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

PROJETS

A l'aube pâteuse du Nouvel An, il se réveilla dans l'inquiétude de la décennie commençante et l'amertume de la décennie finissante. Il trouva pourtant la force de faire quelques projets.

D'abord, il pacifierait l'Orient, extrême, moyen ou proche. Il réconcilierait les monothéistes.

Ensuite, il irait en Afrique stabiliser les régimes qui l'appelleraient à la rescousse ; et il n'en manquerait pas.

En Amérique du Nord, il répandrait la grâce du réconfort et un bouquet d'otages libérés. En Amérique latine, il n'y aurait plus que des hommes libres.

A l'Est, il réconcilierait les frères ennemis.

A l'Europe, il donnerait force, vigueur, unité.

Et, sans trop y croire, Dieu, celui de la Foi ou celui de la Raison, se souhaita bon courage.

BRUNO FRAPPAT.

L'ART ET LA PIERRE

Le tombeau de Caillois

Il a disparu il y a un an. On vient d'édifier au cimetière Montparnasse, dans le quartier funèbre des gens de lettres, une tombe qui se distingue de toutes les autres. Sur l'allée nord-sud du champ des morts, il est impossible que celui qui a connu Roger Caillois ne reconnaisse pas le « monument » qui lui convenait dans cette dalle nue de grès rose et gris d'Auvergne sans la moindre inscription et dans cette stèle prismatique s'ouvrant comme les reliquaires d'autrefois sur le vestige précieux d'une ammonite fossile géante (l'œuvre est de Nicolas Carrega).

« *Comme c'est bien, il n'y a même pas son nom* », avait-il dit devant la tombe du Grand-Bé. Dans un de ces poèmes en prose qu'il lui arrivait d'écrire dans ses dernières années, on lit qu'il enviait le nom de *Personne* adopté par Ulysse et par le capitaine de Jules Verne. Voilà qui est fait. Il a beaucoup visité le monde comme le premier — au temps où il servait à l'UNESCO ; il est descendu dans les fonds mystérieux de la nature comme le second — en scrutant le mimétisme des insectes, les singularités des minéraux. Il a tout fait dans ses dernières années pour rejoindre lucidement le domaine anonyme, après œuvre faite. Le seul hommage qui vaille est de s'interroger là-dessus avec lui.

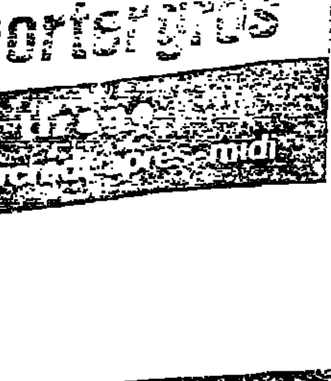
Qu'il ait eu tort ou raison de consentir aux honneurs académiques, les célébrations traditionnelles de l'intelligence et du talent littéraire, si justifiées soient-elles, enveloppant de couleurs trop tempérées l'aisance cruelle et patiente de son génie, il mérite mieux. Il avait la gentillesse nécessaire à qui ignore l'indulgence, l'humeur indispensable à un dessein inflexible et la sérénité apparente de qui n'a jamais voulu espoir ni repos. En un mot, il n'y a pas eu autour de nous d'exemple plus noble de fidélité à ce qui fut l'exaltation d'une jeunesse.

L'adolescence aperçoit mieux qu'un autre âge l'illusion ou la duperie fondamentale des vies humaines : sacrifier sans cesse les fins aux moyens, la quête à l'appareil, le vrai aux procédures, l'authenticité à la fiction, l'être à l'avoir... Certaines intelligences restent fidèles à cette évidence grave, qui ne leur facilite pas toujours l'entrée dans les plis du social et les met souvent, au nom de la *lucidité* (c'était le mot de Roger), un peu en dehors du jeu. Ce fut la ligne de toute sa vie, jalonnée, après des travaux méthodiques qui auraient dû lui valoir d'être appelé dans des écoles à « séminaires », par les petits livres ingénieux et calculés dont la suite est si révélatrice.

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 11.)







Le Monde

idées

L'AFFAIRE HANS KUNG

Église, que vas-tu faire de cet enfant difficile ?

par YVES CONGAR (*)

BIEN que la presse ait abondamment parlé de Hans Küng, pour ou contre, et souvent avec sérieux, beaucoup se demandent ce qui, vraiment, est en question. S'agit-il d'une mise en cause des assises de la foi, ou de l'autodéfense d'un pouvoir tatillon contre un homme qui bousculerait simplement des positions acquises et auquel — il le dit — l'avenir donnera raison. Nous allons essayer de répondre *pacato animo*, sereinement.

L'affrontement ne date pas d'hier. Il a commencé avec la publication, en 1967, du gros livre de Hans Küng sur l'Eglise. Küng a été prié de venir à Rome s'expliquer dans les entretiens prévus par la procédure ordinaire, celle-là même qui a été mise en œuvre pour le Père Schillebeeckx. Küng n'a jamais refusé de venir à Rome, et le cardinal Seper lui en a donné acte, mais il a posé certaines conditions dont la Congrégation pour la doctrine de la foi a accepté la plupart, mais refusé ces trois autres, à savoir : avoir communication du dossier ; connaître ou même désigner son *relator pro auctore*, celui qui parlerait en sa faveur ; enfin, qu'il existe une instance d'appel. Ne pouvant pas procéder avec lui, la Congrégation a publié, le 24 juin 1973, un document, *Mysterium Ecclesiae*, qui, sans citer Küng, énonçait la doctrine reçue sur les points d'ecclésiologie mis en cause par lui.

D'autres avertissements, voire d'autres réprobations, ont suivi : des évêques germanophones le 15 février 1975, puis de la conférence épiscopale de la R.F.A. le 14 novembre 1977, enfin la grave mesure récemment annoncée, retirant à Küng la « mission canonique », c'est-à-dire la faculté d'enseigner comme théologien mandaté ou approuvé par l'autorité ecclésiastique, interprète et gardienne de la doctrine.

Sans concession

A travers tout cela, Küng a non seulement continué sans rien changer à ses positions, mais il a ajouté de nouvelles publications. Il n'a jamais fait la moindre concession, dans le bon sens de ce mot. Cela fait partie de son tempérament, de ses convictions, de la conscience qu'il a de soi-même. On a pu le comparer à un cheval échappé qui court son galop, crinière au vent, sourd aux appels et aux rappels. Et cela a été, en 1970, *Infaillible ? Une interpellation*, dont les thèses, reprises récemment dans une longue préface à un livre d'A. Hasler critiquant Pie IX et Vatican I, ont déclenché les mesures qu'on a dites. C'en était trop. Avant cela, il y avait eu *Christ sein* (1974), qui a été vendu en Allemagne à cent trente mille exemplaires et traduit en plusieurs langues.

Que peut-on reprocher à Küng ? Moi-même, je l'ai souvent critiqué, d'homme à homme et par écrit. Il m'a répondu dans un long article *(Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 1971, p. 193-230). Il veut s'en tenir à la lettre des Ecritures ; il cite beaucoup le saint Paul de la justification par la foi et des épîtres aux Corinthiens, avec les charismes, mais le saint Paul des épîtres dites de la captivité et les écrits johanniques ne jouent guère de rôle chez lui. S'il s'agit de l'apostolicité, l'Eglise sera vue à partir du peuple chrétien et de ses dons plutôt qu'à partir de ministères hiérarchiques ou institués dérivés des apôtres.

Renversant une tendance dominante depuis la Contre-Réforme, si ce n'est depuis Grégoire VII, l'Eglise, selon lui, « *ne doit pas être comprise à partir du service de Pierre* (papauté), *mais le service de Pierre à partir de l'Eglise* ». On a l'impression que, pour Küng, les pasteurs ou chefs de communauté n'ont qu'un *leadership* pratique, la tâche d'enseigner revenant aux théologiens. Elle est scientifique. Le point délicat de l'articulation entre une grâce propre d'enseignement — le « charisme » revendiqué par Paul VI dans *Humanae vitae* — et la recherche de l'homme de science est-il correctement vu ? Küng a radicalement refusé *Humanae vitae*. Il est même parti du fait que le pape avait décidé ainsi afin de ne pas déjuger ses prédécesseurs, pour entamer sa critique de Vatican I et de l'idée d'infaillibilité. Il remplace celle-ci par celle d'indéfectibilité : selon lui, l'Eglise vivra finalement dans la vérité et la professera malgré les erreurs qu'elle a commises et commettra, y compris par son « magistère ». On ne peut être assuré d'avance qu'elle prononcera une parole infaillible.

Küng voit peu l'Eglise de façon sacramentelle, comme participation à la vie du Christ, ce qui a été la perception des Pères, des grands médiévaux, et demeure celle des orthodoxes, que Küng connaît peu.

Sur bien d'autres points, il s'est affranchi radicalement des enseignements de « Rome », à l'égard de laquelle il semble avoir un vieux fond de méfiance. Ainsi sur l'ordination des femmes, sur la loi du célibat pour les prêtres, sur la possibilité que, dans une situation de détresse où les ministères ordonnés auraient disparu, la communauté des fidèles se rende ces ministères et célèbre l'Eucharistie ; sur des questions d'éthique sexuelle ; sur la reconnaissance des ministres protestants telle qu'elle ouvre la voie à l'intercélébration...

Mais sa théologie du Christ est aussi en cause pour les évêques allemands et pour Rome : ils ont réagi vigoureusement, et cela même est à leur honneur. Küng ne nie pas la divinité du Christ : il est formel sur ce point dans son dernier gros livre *Existiert Gott ? (Dieu existe-t-il ?)* Mais, dans *Christ sein (Etre chrétien)*, il parle de façon ambiguë ou problématique de points qui appartiennent à la croyance catholique, tels que la conception virginale de Jésus, la virginité gardée par Marie après qu'elle l'eut mis au monde, le caractère sacrificiel propitiatoire de la croix, voire même la résurrection bien qu'on puisse ici le bien entendre.

Ces graves insuffisances ont fait critiquer de façon parfois très excessive un livre qui, par sa richesse, son élan, sa chaleur, est capable d'apporter, et de fait a apporté à un grand nombre un souffle de christianisme et même une confortation de la foi. Oui, de la foi. Sans compter le nombre de ceux qui, hésitant aux marges du christianisme, ont été ainsi attirés vers lui. C'est pour eux surtout que Küng avait écrit.

Est-ce le vrai christianisme, diront ses critiques ? Küng est-il encore une théologien catholique? Lui-même a posé la question dans *Fehlbar. Eine Bilanz* (1973). Il a répondu : « *Est théologien catholique celui qui est lié à l'Eglise universelle de tous les temps, ce qui est autre chose que s'intégrer au système romain.* » On comprend que, dans ces conditions, d'éminents protestants comme W. A. Visser 't Hooft aient dit qu'ils se retrouvent dans l'Eglise de Küng, et l'on a pu lire récemment l'impressionnante déclaration du Conseil œcuménique en sa faveur. Ce n'est pas rien ! Mais on sait que la Congrégation pour la doctrine de la foi a déclaré que, si Küng demeure un chrétien et un prêtre catholique, il ne peut plus être considéré comme un théologien catholique.

On sait moins que K. Rahner avait déjà dit cela en 1970, après *Infaillible ?*, mais Rahner s'était ensuite réconcilié avec Küng *(Publik-Forum* du 1er juin 1973). Que dirait-il aujourd'hui ? Il est évident que tout dépend de l'étalon avec lequel on mesure. On peut, selon celui qu'on prend, garder ou refuser à Küng la qualité de théologien catholique. Ce dont je suis sûr, c'est que lui se veut tel. C'est un homme possédé par une volonté de sincérité absolue (*Wahrhaftigkeit*) ; il attend qu'on lui ait démontré qu'il a tort par des arguments scientifiques du type et du niveau de ceux qu'il avance. Mais il devrait tout de même considérer le nombre et la valeur de ceux qui ne sont pas d'accord avec lui et qui sont au moins de son niveau scientifique et chrétien. Sans compter l'autorité du pape et des évêques !

Un cardinal m'a rapporté en 1964 ou 1965 ce que lui avait dit Paul VI : « *Je cherche*, disait le Saint-Père, *des théologiens jeunes qui assurent la relève des plus âgés. J'ai pensé à Hans Küng, mais il semble qu'il manque d'amour.* » Je ne dirais pas qu'il manque d'amour, non seulement pour le Christ, mais pour l'Eglise. Il l'aime même passionnément, mais pas de la même manière que Paul VI — ni même, si le très petit peut se mettre à côté du plus grand, pas de la même manière que moi. Il l'aime à travers son propos de sincérité absolue à l'égard de l'histoire et des besoins du temps, à travers son étude personnelle, à travers les requêtes et les espérances d'un peuple de la base, des questions décapantes posées par la Réforme et par la critique moderne...

Eglise de Dieu, ma Mère, que vas-tu faire de cet enfant difficile, mon frère ?

(*) Théologien, dominicain.

Oui à l'Église, non à l'Inquisition

par ANDRÉ MANDOUZE

EN signant, dix jours avant Noël, le document condamnant Hans Küng, comment Jean-Paul II a-t-il pu ne pas s'apercevoir que cette condamnation l'atteint, lui, le pape, le tout premier et, à travers lui, toute l'Eglise catholique.

N'est-ce pas *lui*, en effet, qui a paru vouloir d'emblée rompre définitivement avec les vieilles vitupérations de tant de souverains pontifes contre une humanité considérée plus volontiers par eux comme pécheresse que comme rachetée ? N'est-ce pas lui qui, écrivant sa première encyclique et prenant son bâton de pèlerin, s'est délibérément présenté au monde entier — et non pas seulement aux chrétiens — comme défenseur, au nom de Dieu, des droits de l'homme ?

Allez comprendre, après cela, qu'un type d'hommes ait l'air d'échapper, pour lui, au lot commun et n'ait point apparemment droit... aux droits des autres : j'ai nommé les théologiens et, parmi eux, les théologiens plus précisément catholiques.

Car, si la sanction infligée à Hans Küng est d'une *exceptionnelle* rigueur, si elle provoque un malaise d'autant plus grand qu'elle paraît représenter la fin de non-recevoir, la plus intransigeante qui soit à la « *correction fraternelle sans préjugés* » adressée ici même (1), avec *une exceptionnelle confiance*, à un pape estimé capable d'« écouter », il reste que, sauf erreur de ma part, le célèbre professeur suisse, est, en un an de pontificat, le dixième théologien sur lequel s'acharne le nouveau Saint-Office.

La vocation du charbonnier

Loin de moi l'idée de contester que l'Eglise puisse avoir un organisme qui se préoccupe de la « *doctrine de la foi* », autrement dit, en bon français, de l'enseignement *(doctrina)* des vérités de la foi, la *théologie* étant tout naturellement le moyen adéquat d'aider à l'affinement de l'intelligence de la foi et, du même coup, les théologiens étant les partenaires normaux de pasteurs préoccupés de transmettre convenablement le message évangélique.

Encore faudrait-il que le dialogue soit équilibré, c'est-à-dire que les évêques et cardinaux, lesquels trop souvent s'identifient d'une façon fâcheusement personnelle, voire individualiste, à l'Eglise dite enseignante — et, parmi eux, ceux qui constituent précisément la Congrégation romaine pour la « doctrine de la foi », — ou bien soient prêts à écouter et à apprendre ou bien soient eux-mêmes véritablement « théologiens », et donc un peu plus attentifs au *logos* de Dieu, un peu plus « *intelligents de la foi* » que le clerc romain moyen confondant casuistique et droit canonique avec la troisième personne de la Trinité.

A cet égard, il ne serait pas mauvais — d'autant que l'évêque Wojtyla y était — de se souvenir de la façon dont a « fonctionné » le concile Vatican II. Certes, ce sont les évêques qui ont voté les textes. Certes, certains d'entre eux ont joué un rôle décisif, à commencer par le cardinal Liénart, lorsque, d'entrée de jeu, il mit en déroute les stratèges de la Curie qui, pour que rien ne change, avaient tout prévu en lieu et place de l'Esprit Saint pourtant invoqué et présent dans le collège épiscopal.

Mais, enfin, ce ne sont pas les évêques *les plus décisifs* du concile qui auraient eu l'idée de nier la part essentielle prise dans celui-ci par les théologiens, ces derniers étant précisément associés à chacun des évêques, qui les avaient choisis, pour les aider dans l'intelligence d'une foi à proposer à des fidèles désormais, en principe, promis à une autre vocation qu'à celle du charbonnier. Et ce n'est un secret pour *personne (il n'y a d'ailleurs qu'à entendre les intégristes !)* ni non plus un hasard que la portée la plus considérable de *l'aggiornamento* voulu par Jean XXIII soit dû à la contribution des théoriciens, qui avaient été, dans le passé, les plus injustement maltraités par les dignitaires du Saint-Office.

Après tout, à quoi tient le succès rencontré, au cours de ces dernières années, par certains ouvrages de théologie atteignant un public débordant largement les limites de l'institution ecclésiastique, alors même que l'on constate un recul de la pratique religieuse ? Oui, à quoi tient ce succès, sinon à l'exceptionnelle vigueur de quelques grands théologiens, ceux qui ne considèrent pas leur fonction comme une sinécure reproductrice de formules stéréotypées, mais y voient une occasion merveilleuse d'inventer à l'écoute de Dieu ?

S'il est vrai que, dans ce genre de production, les réussites restent, cependant, inégales (en particulier par suite d'un certain complexe à l'égard des sciences humaines), le fait est que, même de second ordre, *les écrits des théologiens n'auraient pas tant de retentissement si, de leur côté, les témoignages de vigueur intellectuelle et spirituelle qu'on serait en droit d'attendre des membres du corps épiscopal n'étaient pas rarissimes.*

Quant aux préposés à la « doctrine de la foi », leur cas me semble encore plus désespéré : qu'on me cite donc le titre d'un seul ouvrage notable qui ait franchi l'enceinte du Vatican produit par un de ces personnages. Tout se passe plutôt comme si, incapables d'aider par eux-mêmes à la diffusion des vérités de foi, ils se chargeaient d'empêcher d'autres qu'eux de s'acquitter de ce qui — dans un tout autre sens, et celui-là légitime — pourrait être réellement le « Saint-Office » de mettre le peuple de Dieu en état de remplir sa fonction dans le monde.

Redouter le conformisme

Et voilà qui nous ramène à la responsabilité personnelle de Jean-Paul II. On a assez répété qu'il n'était pas homme à se laisser dominer par la Curie. Or il faut remonter à Pie XII pour enregistrer un triomphe aussi insolent de l'ex-Saint-Office sur les théologiens. Donc, ou bien il est tout de même manœuvré, ou bien il est tout de même consentant — ce qui, dans les deux cas, est plus qu'inquiétant. Quoi qu'il en soit, et son intelligence ne faisant aucun doute, il est certain qu'il aura été sensible à la réplique, digne mais inflexible, du comité directeur de la revue *Concilium* : « *Nous ne voyons aucune raison décisive de ne plus considérer notre collègue, Hans Küng, comme théologien catholique.* » Il n'aura pas non plus manqué d'être frappé par la fermeté et par la fidélité insistante de la déclaration de Hans Küng lui-même : « *... J'ai l'intention de continuer, en tant que théologien catholique, dans l'Eglise catholique, d'être le porte-parole de nombreux catholiques.* »

Quoi que puisse en penser Jean-Paul II (et pourquoi penserait-il forcément mal ?), nous n'en sommes tout de même plus aux temps médiévaux où, sous prétexte de « protéger » à toute force le peuple de Dieu, l'autorité ecclésiastique s'arrogeait le droit — qui nous paraît aujourd'hui sacrilège — de sacrifier par le feu tel ou tel membre de ce peuple. Nous n'en sommes même plus aux temps très proches où l'autorité romaine s'acharnait à mettre les serviteurs les plus zélés de l'Eglise — prêtres et militants — hors d'état de jouer leur rôle au sein de l'Eglise visible et parvenait, grâce à des techniques raffinées, d'abord à les marginaliser, ensuite à les pousser dehors.

Comment les imbéciles qui, ignorant l'histoire de l'Eglise, gémissent sur sa crise actuelle ne se sont-ils *pas enfin avisés qu'elle paie*, en ce moment, la série des purges et des saignées successives qui l'ont privée de ceux qui — évangéliques, donc exigeants et créateurs, — auraient pu le mieux l'aider à se « réformer » *(semper reformanda)*, c'est-à-dire à vivre ? *A contrario*, n'ayant rien d'un imbécile, Jean-Paul II devrait redouter le conformisme plus que tout.

Visiblement, il s'est plu à secouer la vieille maison. Visiblement, il aime se plonger dans la foule des croyants les plus humbles vivant sous toutes les latitudes. Visiblement, il aime chanter avec ceux qui chantent, et je l'ai vu, sous l'œil réprobateur de quelques vieux *monsignori*, admettre qu'une de ses audiences puisse être un moment égayée par les entrechats de gamines virevoltant sur les dalles vénérables de la place Saint-Pierre.

Pour n'être pas accusé de s'en tenir au domaine des apparences et de n'offrir que des satisfactions aux maniaques des mass media, il reste à cet ancien professeur, à cet intellectuel, à ce philosophe devenu pape, à faire le pas décisif : celui qui, à contre-courant du Saint-Office et dans le droit fil de l'exigence œcuménique, doit débarrasser définitivement l'Eglise catholique du pire des totalitarismes, le totalitarisme spirituel.

Il ne saurait, en effet, être d'œcuménisme que celui qui nous ramène inlassablement à la création de l'Eglise, à ce geste brûlant de la Pentecôte, où l'Esprit, loin d'auréoler une seule tête, s'est répandu sur tous les disciples et s'est manifesté symboliquement par le don des langues.

C'est ce sens mystique de l'ouverture au monde qui constitue l'Eglise. C'est elle qui, en dépit de tout, fait encore aujourd'hui dire à tous les chrétiens dignes de ce nom : « *Oui à l'Eglise* ». Mais justement parce que l'Ecriture stipule que notre « *oui* » soit un vrai « *oui* » et notre « *non* » soit un vrai « *non* », le corollaire de notre « *oui à l'Eglise* » est un « *non* » catégorique à ce qui est la négation même de l'Eglise et qu'aucune forme, même hypocritement adoucie du péché contre l'Esprit ne saurait justifier : j'ai nommé l'Inquisition.

(1) *Le Monde* du 17 octobre 1979.

Une bataille perdue d'avance

par ROGER MEHL

UN chrétien protestant éprouve une gêne certaine à intervenir dans les affaires intérieures de l'Eglise catholique romaine. Pourtant la condamnation de Hans Küng, théologien de réputation mondiale, ne saurait le laisser indifférent. Telle est, en effet, la solidarité, qui s'est nouée au sein de la chrétienté mondiale au cours des dernières décennies, que toute crise qui éclate dans une Eglise concerne toutes les autres. *Nostra res agitat.* Sans nous prononcer sur le contenu des thèses qui sont reprochées au théologien de Tübingen par la Congrégation pour la doctrine de la foi, nous nous bornerons à quelques remarques de portée générale.

1) Il est maintenant tout à fait évident que le Saint-Office n'est pas mort, ou qu'il ressuscite de ses cendres. La Congrégation a, en effet, repris les méthodes qui étaient celles de l'ex-Saint-Office et dont on pouvait croire qu'après Vatican II, elles étaient définitivement condamnées. Or la Congrégation a plutôt aggravé ces méthodes, puisque tout se passe maintenant dans le secret.

On peut dire que Hans Küng, comme Jacques Pohier, auront été condamnés sans qu'il y ait eu procès. L'Eglise catholique et le pape Jean-Paul II ont à cœur — ils l'ont prouvé — le respect des droits de l'homme dans la société. Mais, dans ce domaine, l'Eglise ne risque-t-elle pas de perdre son autorité et sa crédibilité, si elle-même ne respecte pas, en son sein, ces mêmes droits de l'homme ? Est-il possible de tenir un double langage et de préconiser pour la société une morale qui n'est pas appliquée à l'intérieur de l'Eglise ? Le monde occidental qui doit tant au droit canonique romain ne peut-il pas légitimement s'étonner devant de tels faits ?

***

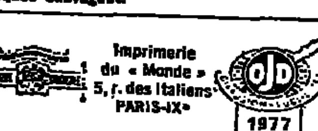
2) Le théologien Hans Küng remplissait dans l'Eglise une fonction critique. Il le faisait avec mesure et dignité comme un homme loyalement attaché à son Eglise. Les sanctions qui s'abattent sur lui nous semblent remettre précisément en question cette fonction critique du théologien. Or celle-ci, indispensable dans toute Eglise, a une importance accrue dans une Eglise pourvue d'une structure hiérarchique et où existe un magistère doctrinal. Ce n'est pas un signe de santé, parce que c'est un signe de peur, lorsqu'une Eglise ne supporte plus l'exercice de la fonction critique des théologiens.

L'Eglise a pour tâche de confesser la foi qu'elle a reçue. La confession de la foi est toujours un dur combat. Elle n'est possible, ferme et joyeuse, que lorsque l'Eglise a eu le courage d'essuyer le feu de la critique, de s'épurer elle-même au feu de la critique. Il fut un temps où l'un des fonctions principales reconnues aux théoolgiens était de justifier, après coup, les formulations doctrinales de la hiérarchie. Ce temps est aujourd'hui révolu et il y a peu de chance qu'on parvienne à le faire renaître. Alors pourquoi livrer une bataille qui est d'avance perdue ?

3) Il est significatif que le premier reproche fait à Hans Küng par la Congrégation vise la mise en question de l'infaillibilité pontificale. Ce dogme, relativement récent (1870), était le couronnement d'un édifice monarchique construit au travers des siècles. Cet édifice, qui a eu sa grandeur, est aujourd'hui bien lézardé. Le mouvement démocratique y a contribué. Mais plus profondément, ce qui rend l'édifice branlant, c'est que, de plus en plus nombreux, les laïcs ont pris conscience de leur indispensable participation au ministère sacerdotal de l'Eglise. Va-t-on, au moment où les structures de l'édifice monarchique sont ébranlées, s'efforcer à tout prix de maintenir intact son couronnement ? L'entreprise nous paraît d'autant plus illusoire que, fort sagement, la papauté n'a eu recours à ce dogme de l'infaillibilité que de façon rarissime. Tout s'est passé comme si ce dogme était apparu dangereux à peine proclamé.

Les sanctions prises contre Hans Küng ont donc une portée qui dépasse de beaucoup la personne de ce vaillant théologien.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

étranger

LA VISITE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU A TÉHÉRAN

M. Waldheim souligne le caractère « très difficile et très délicat » de sa mission

« On ne devrait pas penser que cette première visite du secrétaire général de l'ONU (à Téhéran) résoudra tout de suite tous les problèmes », a déclaré, ce mardi 1er janvier, M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, en prenant à Roissy l'avion pour l'Iran. « Ce serait naïf. Cette visite est un premier pas », a-t-il ajouté.

A son arrivée lundi soir à Paris, venant de New-York, M. Waldheim avait déjà employé cette dernière formule. Il avait ajouté : « Je n'ai pas d'assurance et je veux simplement parler d'une situation très grave avec les autorités iraniennes. » Le secrétaire général estime qu'il s'agit d'« une mission très difficile, très complexe et très délicate » et ne pense pas jouer « la carte de la dernière chance ».

Le secrétaire général a eu une conversation téléphonique avec le président de la République et s'est entretenu pendant une demi-heure avec M. François-Poncet, venu l'accueillir. Le ministre des affaires étrangères a ensuite déclaré : « Le gouvernement français tient à rendre hommage à M. Waldheim pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer depuis que l'affaire des otages de l'ambassade américaine de Téhéran a été portée devant les Nations unies. Il apporte son complet appui au secrétaire général dans la mission qu'il entreprend à Téhéran. La communauté internationale tout entière aspire à ce que soit restaurée une situation conforme au droit et à ce qu'il soit mis fin au drame des otages. Le gouvernement français souhaite que les autorités iraniennes assurent le succès des démarches que M. Waldheim effectuera auprès d'elles au nom de la communauté internationale. »

De son côté, M. Carter a dit à la chaîne de télévision ABC : « J'espère, sans trop y compter, que la mission du secrétaire général de l'ONU réussira ou permettra de progresser. »

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Ce ne sont pas des interlocuteurs très chaleureux que M. Waldheim va rencontrer à Téhéran où il est attendu en milieu de journée, ce 1er janvier, mais plutôt des hommes apparemment bien décidés à ne pas lui céder un seul pouce de terrain. Si on ignore ici quelles sont les personnalités que le secrétaire général des Nations unies pourrait souhaiter voir en priorité, on sait déjà qui il ne verra pas. Comme on pouvait s'y attendre, les étudiants islamiques — dont les prisonniers vont entamer dans quelques jours leur troisième mois de captivité — n'ont guère tardé à faire savoir, sitôt connue l'annonce de sa venue, qu'ils n'avaient pas l'intention de dialoguer avec M. Waldheim et moins encore de discuter avec lui d'une éventuelle libération des otages, se refusant d'entrée de jeu à le considérer comme « *un négociateur honnête* ».

Dans un long communiqué diffusé le 31 décembre par la radio, les étudiants, après avoir souligné qu'ils restaient inflexibles quant à la demande de l'extradition du chah, évoquent un précédent voyage de M. Waldheim en Iran « *dans des temps où le sang pleuvait du ciel et où le peuple d'Iran criait justice* », l'accusant de s'être alors contenté de rester au palais royal « *au lieu de s'attacher à recueillir les témoignages des braves musulmans, hommes et femmes iraniens* » et se proposant même de lui faire visiter « *les tombes des martyrs au cimetière Behechte Zahra, en présence de leurs familles éplorées* ». « *Si le gouvernement américain*, poursuit le texte, *souhaite que vous lui rapportiez de bonnes nouvelles concernant la libération des espions et s'il vous a envoyé en Iran dans ce but, sachez que, comme l'imam l'a déjà dit cent fois et comme l'héroïque peuple iranien l'exige, les espions ne seront relâchés qu'en échange du traître Reza Pahlavi. La clé de la libération des otages est entre les mains de Carter, le criminel.* »

Une mission délicate

Pour sa part, M. Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères, qui est jusqu'à présent la seule personnalité iranienne à montrer un semblant de bonne volonté à l'égard du secrétaire général, a rappelé que celui-ci venait en Iran de son propre chef, puisqu'il n'y avait pas été invité, mais qu'il ignorait tout des conséquences que son voyage pourrait avoir sur l'avenir. Auparavant, le ministre avait une fois de plus marqué sa désapprobation vis-à-vis des étudiants, disant notamment : « *Le secrétaire général des Nations unies est une personnalité officielle, et il vient en Iran pour s'informer de nos points de vue. La question de son « honnêteté » n'a donc pas à être évoquée ici...* »

M. Waldheim se rendra-t-il à Qom pour y rencontrer l'imanm Khomeiny ? Là encore, il est impossible de répondre, mais une telle rencontre peut-elle avoir lieu à compter du moment où l'imam a de nouveau réaffirmé, dans une interview accordée au magazine *Time*, sa volonté de « *redire à tous les peuples du monde qu'il n'y avait jamais eu de médiation entre l'oppresseur et l'opprimé et qu'il n'y en aurait jamais...* » ? Le docteur Hassan Habibi, porte-parole du Conseil de la révolution, s'est contenté d'indiquer à ce sujet que, « *de toute façon, la décision de libérer les otages ou de déléguer, pour ce faire, son autorité au Conseil de la révolution appartient à l'imam et à lui seul* ».

C'est donc sous des auspices bien peu favorables que M. Waldheim entreprendra, probablement dès ce mardi 1er janvier dans l'après-midi, une mission délicate dont il semble totalement exclu pour l'heure qu'elle puisse déboucher sur un quelconque apaisement de la tension entre l'Iran et les Etats-Unis, qui chaque jour s'aggrave encore davantage.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

PAR ONZE VOIX SUR QUINZE

Le Conseil de sécurité adopte le principe de sanctions à terme

De notre correspondante

New-York. — Le Conseil de sécurité des Nations unies a voté, lundi 31 décembre, par onze voix et quatre abstentions, la résolution américaine demandant qu'au cas où le voyage de M. Waldheim à Téhéran ne permettrait pas la libération des otages le Conseil se réunisse de nouveau le 7 janvier pour voter des sanctions contre l'Iran.

Contrairement aux rumeurs qui couraient depuis deux jours, l'U.R.S.S. n'a pas opposé son veto. Il est vrai que la résolution américaine comportait un léger adoucissement par rapport au projet qui circulait la veille : au lieu de « *condamner* » la détention des otages, le texte adopté la « *déplore* ».

Des quatre pays qui se sont abstenus — U.R.S.S., Tchécoslovaquie, Bangladesh et Koweït — c'est le Koweït qui s'est montré le plus dur, reprochant aux « *sanctions de constituer une menace pour la stabilité de la région* ».

Le vote favorable de la Chine — que les observateurs inclinaient à voir s'abstenir — est attribué pour une bonne part à l'évolution de la situation en Afghanistan. Des rumeurs persistantes couraient d'ailleurs lundi sur l'éventualité d'une demande, par le Pakistan, d'une réunion du Conseil de sécurité sur l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan.

C'est une possibilité que n'a pas écartée le délégué permanent des Etats-Unis, M. McHenry, au cours de la conférence de presse tenue après le vote. Répondant à une question concernant l'éventualité d'un veto soviétique à l'application de sanctions contre l'Iran si la mission de M. Waldheim ne réussissait pas, M. McHenry a répondu sèchement : « *Un pays qui est en train d'en envahir un autre aurait tort d'opposer son veto à une décision du Conseil.* »

Le vote du Conseil est considéré comme un point marqué par les Américains dans la bataille diplomatique menée contre l'Iran. Mais les succès successifs qu'ils remportent dans les instances internationales n'ont encore pu changer la situation, et l'opinion perd patience.

L'annonce que M. Carter ne participerait finalement pas au débat qui devait l'opposer le 7 janvier, à Des Moines (Iowa), au sénateur Kennedy et à M. Brown, et qui devait marquer le coup d'envoi de la campagne électorale, n'a pas rehaussé le prestige du président. Certains observateurs prédisent déjà une prochaine chute de sa popularité en raison même de la prolongation de la crise iranienne, qui lui avait été, jusqu'ici, pourtant bénéfique.

La situation risque même de se détériorer sur le terrain diplomatique si — comme il apparaît lundi soir — le prochain Conseil de sécurité est contraint de siéger avec quatorze au lieu de quinze membres, la question du remplacement de la Bolivie par Cuba ou la Colombie n'ayant pas été résolue après près de deux cents tours de scrutin. Les juristes des Nations unies ont fait savoir que le Conseil était parfaitement habilité à siéger avec quatorze membres. Mais il ne manquera sans doute pas d'opposants pour contester certaines décisions d'une instance qui n'a déjà pas tant de possibilités d'action. La France préside le Conseil en janvier.

NICOLE BERNHEIM.

LA RÉSOLUTION

La résolution adoptée lundi par le Conseil de sécurité :

Réaffirme « *dans tous ses aspects* » la résolution qu'il a adoptée le 4 décembre 197[?] (demandant à l'Iran de libérer les otages, invitant l'Iran et les Etats-Unis à régler leur différend et demandant au secrétaire général, M. Waldheim, de contribuer à la solution du problème) ;

« *Déplore le maintien en détention des otages* », qui est « *contraire* » à cette résolution et à l'arrêt de la Cour de justice internationale en date du 15 décembre ;

Invite « *d'urgence* » une nouvelle fois l'Iran à « *libérer immédiatement tous les ressortissants des Etats-Unis détenus comme otages en Iran* » ;

Renouvelle sa requête à M. Waldheim « *de prêter ses bons offices et d'intensifier ses efforts en vue d'aider le Conseil à atteindre les objectifs définis* » dans cette résolution et « *prend note de sa volonté de se rendre personnellement en Iran* » ;

Demande au secrétaire général « *de faire un rapport au Conseil sur ses efforts de bons offices avant que le Conseil se réunisse de nouveau* » ;

Décide de se réunir le 7 janvier « *afin de passer en revue la situation et, dans l'éventualité du non-respect de cette résolution, d'adopter des mesures efficaces en vertu des articles 39 et 41 de la charte des Nations unies* ».

Avant la mise aux voix, le texte avait été amendé. Alors qu'il « *condamnait* » à l'origine la poursuite de la détention des otages, la nouvelle version se borne à la « *déplorer* ».

L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE EN AFGHANISTAN

Des affrontements auraient eu lieu à Kaboul entre soldats russes et partisans de Hafizullah Amin

De violents affrontements auraient eu lieu dans les rues de Kaboul aux premières heures de la journée de lundi 31 décembre entre forces soviétiques et partisans de l'ancien président Amin, a-t-on appris de source diplomatique dans la capitale afghane. Une fusillade a éclaté peu après minuit à proximité de l'immeuble de la radio, non loin de l'ambassade américaine ; des chars et des blindés ont participé à l'engagement. Des incidents auraient lieu toutes les nuits depuis le coup de force entre patrouilles soviétiques et ce qui reste des partisans de Hafizullah Amin, parmi lesquels figurent de nombreux agents de sa police secrète.

De même source, on signale que le nouveau président afghan, M. Karmal Babrak, a été aperçu lundi à la résidence du premier ministre, où il a installé ses bureaux. D'autre part, M. Amin avait, dit-on à Kaboul, échappé le 19 décembre à une tentative d'assassinat au Palais du peuple, sa résidence officielle située au centre de la capitale ; il se serait alors réfugié au palais de Darulaman, sous la protection des Soviétiques, après avoir été blessé à la jambe. Il se pourrait donc qu'il ait été évincé du pouvoir avant le coup d'Etat de jeudi. Son neveu, Assadullah Amin, chef de la police secrète, aurait lui aussi été blessé à la poitrine une semaine avant le coup de force. Transféré en U.R.S.S. pour y être soigné, il serait mort à Tachkent. Rappelons que Radio-Kaboul a annoncé qu'il avait été passé par les armes.

On dit aussi, de source diplomatique, que l'ancien vice-premier ministre Shah Walie et les ministres des finances et des transports auraient aussi été exécutés.

En province, où les Soviétiques poursuivent leurs opérations contre les rebelles musulmans, des combats auraient fait des centaines de morts. Lundi à Téhéran, le Front de libération d'Afghanistan a annoncé qu'il avait perdu quatre cents « *combattants islamiques* » depuis le 27 décembre.

Enfin, le nouveau gouvernement de Kaboul a dénoncé lundi les Occidentaux, et notamment le président Carter, qui ont condamné l'intervention militaire soviétique, rapporte l'agence Tass. Le président américain « *n'a pas eu honte de prendre sous sa protection* » M. Amin, affirme étrangement la déclaration afghane, qui poursuit : « *Que faisait le gouvernement américain lorsque le président Amin a sommairement éliminé, sans procès ni enquête, des milliers de citoyens honnêtes et innocents d'Afghanistan parmi les intellectuels, le clergé et les travailleurs ?* » Selon Tass, « *la vie reprend son cours normal à Kaboul* » et « *l'armée afghane contrôle la situation dans le pays* ». — (A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.)

DE PHNOM-PENH A KABOUL

Après celui d'Hanoï, le régime de Phnom-Penh vient de se féliciter de l'« *action juste et correcte* » que représente l'intervention soviétique en Afghanistan. Ces deux gouvernements savent de quoi ils parlent. Il y a un an, pour répondre aux appels pressants des « *patriotes* » khmers réfugiés au Vietnam, les troupes de Hanoï franchissaient la frontière khmère et, le 7 janvier, « *libéraient* » Phnom-Penh, renversant un régime khmer rouge qualifié d'« *assassin* » et d'« *instrument de l'impérialisme* ». Un pouvoir communiste hostile était remplacé par celui d'autres communistes, qui, depuis lors, ont donné de multiples preuves de leur docilité.

Hier comme aujourd'hui, la situation est la même, et les déclarations similaires. La seule différence est que Moscou a fait signer par Kaboul un « *traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération* » avant d'intervenir militairement, tandis que Hanoï l'a imposé après l'envoi de ses troupes. Mais pour les Khmers, libérés du « *génocide* », comme pour les Afghans, auxquels l'action désintéressée du Kremlin épargne un sanglant « *carnage* », le résultat est le même et le « *socialisme* » n'a fait que changer de casquette.

P. de B.

M. Carter a « profondément changé d'opinion » sur les Soviétiques

De notre correspondant

Washington. — M. Carter est profondément mécontent de l'intervention soviétique en Afghanistan et tient à le faire savoir. Il avait déjà indiqué que son message à M. Brejnev, envoyé par le télétype rouge au lendemain du putsch de Kaboul, était « *le plus dur* » qu'il ait jamais envoyé à un chef d'Etat depuis son entrée à la Maison Blanche. Il l'a redit dans une conversation, lundi 31 décembre, sur la chaîne de télévision A.B.C., ajoutant : « *Cette action m'a fait plus profondément changer d'opinion sur les Soviétiques que toute autre chose qu'ils aient faite depuis que j'occupe cette fonction.* »

Selon le président, l'explication que lui a donnée le chef de l'Etat soviétique, en réponse à son message, était « *visiblement fausse* » : M. Brejnev lui a assuré, en effet, avoir agi à l'invitation du gouvernement afghan, alors que le chef de ce dernier a été assassiné dans les heures qui ont suivi l'intervention soviétique.

M. Carter n'a pas précisé quelle serait sa réaction, mais il a répondu par l'affirmative lorsqu'on lui a demandé si la réponse américaine irait au-delà des notes de protestation. Son message à M. Brejnev évoque des « *conséquences politiques sévères* ». « *Je lui ai dit*, a indiqué le président, *que leur action en Afghanistan affectera sérieusement et négativement les relations actuelles et à venir entre nous-mêmes et l'Union soviétique.* »

Le département d'Etat s'emploie à donner le maximum d'informations sur l'envergure et les difficultés de cette première campagne de l'armée rouge en terre étrangère, depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie il y a onze ans. Selon son porte-parole M. Hodding Carter, l'effectif des forces soviétiques combattantes dans le pays s'établit actuellement entre trente et quarante mille hommes, dont deux cent cinquante auraient été tués ou blessés lors du coup de force de jeudi, à Kaboul. Quinze mille à seize mille militaires soviétiques seraient concentrés dans la seule région de la capitale, auxquels s'ajouteraient environ deux mille parachutistes sur la base de Bagram, et douze à treize mille hommes dans les régions ouest du pays.

MICHEL TATU.

● *Le journaliste de l'hebdomadaire américain* Times M. Hubert Van Es, qui avait refusé de quitter l'Afghanistan dimanche 30 décembre avec d'autres journalistes refoulés hors du pays, est retenu à l'hôtel Intercontinental de Kaboul, a déclaré mardi la correspondante du magazine en Inde. — (A.F.P.)

La réunion de Londres

(*Suite de la première page.*)

Néanmoins, les commentaires de M. Warren Christopher, secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, semblent aller sensiblement au-delà des termes du communiqué. Les six nations, a dit le représentant américain, sont d'accord pour considérer l'intervention soviétique comme « *une agression ouverte* », et les conversations ont abouti à « *une large mesure d'accord* » sur un ensemble d'actions ; celles-ci comprendraient notamment un recours devant les Nations unies pour attirer l'attention de l'Organisation internationale sur cette « *flagrante violation du droit international* ». En outre, les pays occidentaux vont, a ajouté M. Christopher, « *reconsidérer leurs relations bilatérales avec l'Union soviétique* ».

La participation aux Jeux olympiques mise en cause ?

Selon M. Hurd, qui a ultérieurement confirmé les propos du représentant américain, les Occidentaux pourraient être amenés à remettre en cause, tout au moins partiellement, leurs échanges commerciaux, culturels et sportifs avec Moscou. Dans le cours de la discussion, la possibilité de l'annulation d'un certain nombre de visites a été évoquée, de même que la question de la participation des Occidentaux aux Jeux olympiques de Moscou. Sur ce dernier point, particulièrement délicat, les milieux officiels britanniques, qui s'attendent à des remous et des commentaires passionnés de part et d'autre, indiquent qu'aucune décision n'a été prise.

En outre, les pays occidentaux, a ajouté M. Christopher, vont reconsidérer le problème de leur représentation diplomatique en Afghanistan, de même que celui de leurs relations avec les pays de la région soucieux de maintenir leur indépendance, c'est-à-dire essentiellement le Pakistan.

HENRI PIERRE.

Une déclaration controversée

La déclaration de M. Christopher a suscité une vive réaction de la part de *l'Humanité* et un certain embarras au Quai d'Orsay.

Le quotidien du P.C. écrit ce mardi 1er janvier à propos de la réunion de Londres : « *Au plan international, les Etats-Unis poursuivent leur offensive diplomatique pour tenter de rassembler leurs alliés sur la ligne de la Maison Blanche (...). A l'issue de cette réunion, M. Warren Christopher a annoncé que les pays qui y étaient représentés* « reconsidéreront leurs relations bilatérales avec l'Union soviétique ». *Ainsi, les rapports entre la France et l'U.R.S.S. pourraient se dégrader. C'est, en tout cas, ce qu'annonce — de quel droit ? — un sous-secrétaire d'Etat américain. Il serait urgent que le gouvernement giscardien, au lieu de laisser définir ainsi par autrui la politique étrangère de la France, fasse entendre sa propre voix à ce sujet.* »

Le ministère des affaires étrangères, de son côté, n'a pas officiellement démenti les propos tenus par le représentant américain, bien qu'il ait été envisagé, semble-t-il, de le faire aussitôt et sur place, procédé qui fut finalement jugé trop discourtois pour pouvoir être utilisé. A défaut d'une telle mise au point, on rappelle simplement au Quai d'Orsay que le seul texte valable au sujet de la réunion de Londres est le communiqué commun publié par les six délégations, et notamment la délégation française, que conduisait M. Bruno de Leusse, secrétaire général des affaires étrangères.

Les propos de M. Christopher, indique-t-on, ont été tenus sous la seule responsabilité de leur auteur et n'engagent en rien ses interlocuteurs, dont les positions sont sensiblement plus prudentes que celles qu'a avancées le secrétaire d'Etat adjoint américain. On présente en particulier, à Paris, l'hypothèse selon laquelle les pays occidentaux, et notamment la France, pourraient modifier ou rompre leurs relations diplomatiques avec l'Afghanistan en raison de l'occupation soviétique comme dénuée de tout fondement.

***

(M. Christopher ne s'embarrasse pas de nuances. Il présente comme un fait acquis ce qui ne va pas de soi. Il est normal, certes, en période de crise, que des alliés se concertent sur l'attitude à tenir vis-à-vis de l'U.R.S.S. dans les instances internationales. Passe encore que ces alliés échangent quelques idées sur les conséquences que chacun peut tirer de cette crise dans ses rapports avec l'Union soviétique. Il est en revanche, pour le moins surprenant que le secrétaire d'Etat adjoint fasse état d'un accord sur la nécessité de « revoir » (1) les relations bilatérales avec l'U.R.S.S. et de remettre en cause les échanges commerciaux, sportifs et culturels.

M. Christopher a-t-il traduit fidèlement ce qui a été dit à Londres ? Ou a-t-il pris ses désirs pour la réalité ? Une mise au point sans ambiguïté s'impose. Jusqu'à présent, le gouvernement français se flattait de garder la maîtrise absolue de ses décisions en de tels domaines et de ne laisser à personne d'autre le soin d'annoncer ce qu'il compte faire. — B. F.)

(1) Le terme anglais qu'a utilisé le représentant américain est le verbe « to review ».

ASIE

L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE EN AFGHANISTAN

New-Delhi exprime son inquiétude

Les réactions à l'intervention soviétique en Afghanistan sont pour la plupart négatives. Le P.C. britannique a qualifié d'« erreur » l'initiative de Moscou. En Pologne, le message de félicitations envoyé par M. Gierek au président afghan, M. Karmal, a été diffusé dimanche soir 30 décembre par l'agence PAP dans son service destiné à l'étranger mais n'a été mentionné ni dans la presse ni par la télévision. Le gouvernement finlandais a pour sa part exprimé, lundi, l'espoir que la situation en Afghanistan redevienne aussi vite que possible normale afin de permettre à l'U.R.S.S. de rappeler ses troupes.

Alors que la plupart des pays musulmans continuent de critiquer l'U.R.S.S. — en particulier l'Egypte, la Tunisie, la Jordanie, Oman, le Bangladesh, l'Indonésie, — le gouvernement sud-yéménite a félicité les autorités de Kaboul. — (A.F.P., U.P.I., A.P.)

De notre correspondant

New-Delhi. — Le gouvernement indien a demandé à l'Union soviétique de retirer le plus rapidement possible ses troupes d'Afghanistan, estimant que la présence de ces dernières pouvait avoir des conséquences « *d'une grande portée* » dans la région. La position du gouvernement indien a été exprimée par M. Charan Singh, premier ministe chargé d'expédier les affaires courantes en attendant le résultat des élections des 3 et 6 janvier, qui a convoqué l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à sa résidence, lundi soir 31 décembre, afin de lui faire part de la profonde inquiétude de son pays après l'intervention des troupes soviétiques en Afghanistan.

M. Singh a rappelé à M. Vorontsov l'importance que l'Inde accordait à ses relations traditionnelles et amicales avec l'Afghanistan et qu'elle souhaitait voir renforcer l'indépendance et le non-alignement de ce pays. Le premier ministre a aussi relevé que le communiqué commun publié en juin à l'issue de la visite à Moscou de M. Desai, alors chef du gouvernement, insistait sur le fait que les deux pays étaient opposés à toute intervention étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

New-Dehli a d'autre part exprimé à Washington l'inquiétude provoquée par l'annonce d'une éventuelle levée de l'embargo américain sur les fournitures d'armes au Pakistan. M. Gonzalves, l'un des secrétaires du ministère des affaires étrangères, a fait notamment observer à l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Goheen, que la fourniture d'armes au Pakistan avait toujours, dans le passé, conduit à une augmentation de la tension en Asie du Sud.

Tout en relevant que la cause imédiate invoquée pour la levée de l'embargo était la situation en Afghanistan, M. Gonzalves a estimé que la priorité était de restaurer une situation normale dans toute la région, y compris au Pakistan, et qu'une reprise des fournitures d'armes américaines à ce dernier ne contribuerait en aucune façon à faciliter ce processus.

PATRICK FRANCÈS.

L'Inde aux urnes

(Suite de la première page.)

Plutôt que de faire appel à M. Ram, le président prit, à la fin août, la décision très controversée de dissoudre la Chambre. Aussi bien, pour la première fois de son histoire, l'Inde est-elle dirigée depuis cinq mois par un cabinet « minoritaire » ne rendant de compte à personne. On peut se demander ce qu'il en restera au moment de la passation de pouvoir après les élections, les ministres démissionnant les uns après les autres pour rejoindre... principalement le Congrès Indire (I).

M. Charan Singh, qui préside une formation agrarienne, le Lok Dal, le Mouvement du peuple, est cependant l'une des trois « têtes d'affiches » — avec M. Ram et Mme Gandhi — de ces élections législatives. C'est parmi l'une de ces trois personnalités que sera désigné le futur premier ministre de l'Inde. D'où le tour très personnalisé pris par la campagne.

Aucune de ces grandes « figures » indiennes ne vient renouveler la pensée politique et M. C. Singh — dont les chances sont très réduites — moins encore que les autres. Accroché à quelques dogmes, sans perspectives nationales et se cantonnant souvent au niveau de la politique politicienne, il a montré, en quelques mois, qu'à soixante-dix-sept ans il n'était pas à la hauteur de la tâche au poste de premier ministre. « *Politicien de troisième catégorie* », comme il a été dit, il a déçu même les Indiens qui voyaient initialement en lui un héritier de la philosophie du mahatma Gandhi. En fait, M. C. Singh a fait preuve, comme son prédécesseur, M. Desai, de plus d'entêtement que de réalisme, au point que le Lok Dal et le Congrès (U) — du nom de son président, M. Urs, une personnalité du Sud, qui se sépara avec éclat de Mme Gandhi, — les deux groupes de la minorité gouvernementale n'ont pu se mettre d'accord sur un programme électoral commun.

Mieux, M. C. Singh n'hésite pas à partir en guerre contre la politique industrielle suivie naguère par Nehru, sa « bête noire », et à laquelle furent associés ses actuels partenaires congressistes. Cette politique, dit-il avec excès, a négligé l'agriculture. M. C. Singh a l'obsession de tout ce qui est grand (industrie, exploitation agricole) et a poussé sa défense de la petite et moyenne entreprise jusqu'à menacer de fermer les boulangeries industrielles qui produisent un pain « britannique » dont, il est vrai, n'ont que faire la majorité des Indiens. Mais il n'en est pas moins un chaud partisan de l'arme nucléaire... A la vérité, le Lok Dal représente une « nouvelle » classe rurale, surtout de l'Inde du nord-ouest, formée de cultivateurs de moyenne importance qui ont su tirer le meilleur parti des techniques modernes... et de son passage au pouvoir. Le budget 1979-80, par exemple, donne la part belle aux « koulaks ».

Entente avec les P.C.

Le fait que la première mouture du projet électoral du Lok Dal prévoyait d'interdire les grèves et les fermetures d'usines « *si l'intérêt national le demande* » — sous prétexte, notamment, qu'ouvriers et industriels sont des privilégiés, ce qui n'est pas faux au regard de la situation de la paysannerie pauvre — n'a pas empêché les deux partis communistes de conclure des accords électoraux dans certaines circonscriptions avec le Lok Dal et le Congrès (U). C'est la première fois depuis 1973 que les deux P.C. vont ainsi ensemble aux urnes. Le P.C. pro-soviétique tente de se refaire une image, la sienne ayant été passablement ternie par sa « collaboration » sous l'état d'urgence, avec Mme Gandhi. Son président, M. S. Dange, qui aurait voulu que le parti continue de soutenir l'ancien premier ministre — qui semble toujours avoir la faveur de Moscou — alors que la majorité des dirigeants sont favorables au front de gauche, a dû récemment se démettre (*le Monde* du 28 novembre). Le P.C. marxiste (indépendant de Moscou et de Pékin), qui domine la vie politique au Bengale Occidental, au Kérala et au Tripura, espère que cette alliance lui permettra d'étendre son influence dans d'autres régions du pays.

Les deux P.C. sont bien les seuls à décerner — tactique électorale oblige — des lauriers à M. C. Singh, après l'avoir qualifié de « koulak » pendant longtemps, et malgré l'anticommunisme notoire du premier ministre. Mais ils signifient ainsi leur opposition à la fois au « communalisme » — esprit d'antagonisme entre communautés notamment religieuses du Jan Sangh, principale composante du Janata — et à l'autoritarisme du chef du Congrès (I). Cette entente devrait leur permettre d'élargir sensiblement leur base nationale et de se trouver en position de jouer un rôle dans la nouvelle Chambre et peut-être de peser sur les décisions gouvernementales.

Autant M. C. Singh est rigide et un tantinet « vieux jeu », autant le président du Janata, M. Ram, est madré et pragmatique. Réputé bon gestionnaire, apaisant pour les industriels, apprécié des militaires qui le considèrent comment ayant été « leur » meilleur ministre de la défense, M. Ram est une personnalité rassurante, pouvant, pour peu que la possibilité lui en soit donnée, être un homme de rassemblement, de consensus. En fait, cet intouchable de soixante et onze ans, arrivé à deux doigts du pouvoir et qui a amassé une fortune personnelle en participant à tous les gouvernements depuis l'indépendance, s'identifie à la classe dominante indienne et a depuis belle lurette abandonné la défense exclusive de ses millions de compatriotes « hors castes » pour de plus grands desseins.

M. J. Ram a appartenu au gouvernement de Mme Gandhi sous l'état d'urgence et n'a dénoncé ses « excès » que lorsqu'il a senti le vent tourner... Son départ du cabinet, à la veille des élections de 1977, a sans doute contribué à l'échec du « dictateur ». Aujourd'hui, il dénonce à son tour la désertion de M. C. Singh et de ses amis qui a fait échouer le Janata et va répétant, avec quelque amertume dans la voix, que ces élections auraient pu être évitées eût-il été pressenti pour former le gouvernement.

M. Ram se trouve, en effet, dans une position inconfortable. Le Janata comprend des conservateurs libéraux et un petit courant socialiste, mais son « noyau fort » est constitué du Jan Sangh, la droite nationaliste hindouiste. M. C. Singh a pris prétexte l'influence croissante de ce mouvement pour quitter le Janata. Il est de fait que le Jan Sangh, à travers sa branche socio-culturelle est paramilitaire, le R.S.S., possède une organisation solide et des militants dévoués, avocats des valeurs hindouistes — au nombre desquelles le système des castes et ses rigoureuses distinctions sociales — ainsi que d'un conservatisme musclé aux idées simples qui a la faveur des petits comerçants, des fonctionnaires. Il n'en faut pas plus pour asurer que le Jan Sangh a mis la main sur le parti et prépare le terrain de la succession de M. J. Ram, qui, après tout, montre des signes de fatigue.

Car l'ancien premier ministre, rejeté par le corps électoral en 1977, est revenue en force au premier plan de la scène politique. Comment expliquer ce phénomène sinon par le charisme du personnage ? Ses discours, eux, sont généralement creux et condescendants, et sa campagne est d'ailleurs si effrénée que l'orateur aurait du mal à renouveler son propos. Celui-ci constitue d'abord une défense et illustration de l'état d'urgence, « *traitement de choc* » nécessaire dans une situation de crise, nous dit Mme Gandhi, « *plus sérieuse, alors, encore qu'aujourd'hui* ». Si elle reconnait que des erreurs, des bavures, ont pu être commises, elle en rejette la responsabilité sur l'intendance.

Vieillie — elle a maintenant soixante-deux ans —, amère mais toujours souverainement arrogante, Mme Gandhi se présente en persécutée, et affiche ce que les commentateurs indiens n'hésitent pas à appeler une certaine paranoïa. Abandonnée par la majorité des « barons » du Congrès qui se sont rangés aux côtés de M. Urs, et dénoncent son « *autoritarisme* », n'ayant plus confiance qu'en quelques personnes — noyau formé d'intimes, de conseillers, et de son fils, responsables des excès sous l'état d'urgence, qui lui sont d'autant plus restés fidèles pendant la traversée du désert qu'ils avaient tous des comptes à rendre à la justice, Mme Gandhi semble quelque peu sur la défensive. La situation laissée par MM. Desai et Singh et les chamailleries attristantes de ces vieux politiciens alimentent, en revanche, tous ses dénigrements.

Mme Gandhi est toujours autant détestée des intellectuels et le leur rend bien, mais reste populaire dans la classe moyenne et les milieux très modestes, car son personnage a un côté mythique : c'est la fille de Nehru ; elle porte le nom de Gandhi (qui n'a aucun rapport avec celui du Mahatma), et c'est surtout une femme, facteur subjectif important dans un pays où les divinités féminines sont nombreuses dans la religion dominante, l'hindouisme.

Reste Sanjay, le fils cadet, trente-quatre ans, dont les bévues politiques ont eu une large part dans l'échec de sa mère en 1977. Celle-ci le couve, le défend, et tend à minimiser son influence. « *Sanjay joue le rôle de n'importe qui dans la famille,* nous déclare-t-elle. *Au début, il n'était pas du tout intéressé par la politique ; il a commencé à en faire lorsque je fus menacée par le jugement me condamnant pour fraude électorale en juin 1977... Il est « américains » dans le sens qu'il aime faire avec efficacité ce qu'on lui demande. C'est dans cet esprit qu'il s'est occupé du programme de contrôle des naissances.* » Les opérations de stérilisation forcées et d'assainissement urbain autoritaire ont beaucoup jeté le discrédit sur ce fils et hypothèquent encore les chances de Mme Gandhi. Battu aux élections de 1977, Sanjay tente à nouveau d'entrer au Parlement et d'acquérir enfin la légitimité qui lui manque. Mais il a adopté un « profil bas », car il est encore regardé comme la peste par une partie de la classe politique du Congrès (I) et de ses alliés, d'autant plus qu'il a imposé dans une circonscription sur huit environ « ses » candidats, généralement des jeunes « fonceurs » comme lui. « *Si elle revient au pouvoir, Sanjay sera dans le sillage, peut-être à un poste ministériel,* nous déclare le professeur J.-D. Sethi, qui ajoute : « *Il n'a aucun respect pour les institutions, aucune culture, ni expérience politique et pratique, un anticommunisme sommaire. Avec lui, c'est l'antichambre du fascisme.* »

GÉRARD VIRATELLE.

Prochain article :

LE PHÉNOMÈNE INDIRA GANDHI

Dix ans qui ont transformé le monde

II. — Paris gagnés et à gagner

Après avoir noté les déceptions qui ont marqué la décennie 1970-1980 (« Le Monde » du 1er janvier), André Fontaine dresse la liste des paris gagnés et à gagner.

par ANDRÉ FONTAINE

On a beaucoup cité ces derniers mois la phrase de Claudel selon laquelle le pire n'est pas toujours sûr. Une série d'événements intervenus au cours des dix dernières années incitent à tempérer le pessimisme engendré par tant de désillusions, par tant de statistiques angoissantes sur l'ampleur des préparatifs de guerre et l'insuffisance des préparatifs de paix. La liste que l'on en fait ci-dessous n'a pas la prétention d'être plus exhaustive que le catalogue dressé hier des idées qui ont cessé d'être reçues.

ALLEMAGNE. — *Son antagonisme avec l'U.R.S.S. et ses alliés paraissait irréductible.* Sous l'impulsion de Willy Brandt, elle s'est courageusement lancée dans une politique de normalisation qui lui a fait accepter le *statu quo* territorial en Europe centrale, sans renoncer pour autant formellement à l'idée de la réunification. Des relations étroites existent à présent entre la République fédérale et l'ensemble des pays du pacte de Varsovie, à commencer par l'Allemagne de l'Est. En contrepartie, le statut de Berlin-Ouest, que Staline puis Khrouchtchev avaient tenté de soustraire à l'influence occidentale, a été consolidé, et les échanges interallemands, tant personnels que commerciaux, se sont multipliés.

CHINE-JAPON. — *Là aussi, l'antagonisme paraissait insurmontable.* Les rivaux d'hier sont devenus des partenaires coopérant étroitement dans le domaine économique et même politique.

COMMUNICATIONS. — La multiplication des satellites-relais de télévision, l'informatisation des moyens d'impression, ont entraîné un accroissement considérable du nombre d'informations mises à la disposition du public. Il reste, pour chacun, à s'y retrouver...

CULTURE. — La révolution technique — photographie, film, disque, cassette, radio, télévision, haute fidélité — a donné à la diffusion culturelle une dimension quantitative, voire qualitative, hors de proportion avec ce que les auteurs, artistes et compositeurs des siècles écoulés auraient pu rêver. L'époque est aussi celle du livre de poche, des maisons de la culture, des théâtres de banlieue. Elle est encore plus peut-être celle de la musique, qui connaît, de la part de la jeunesse, un engouement sans précédent.

DEMOCRATIE. — Elle a triomphé là où on en avait perdu jusqu'au souvenir. Les trois pays d'Europe méridionale qui vivaient sous un régime dictatorial, Grèce, Portugal, Espagne, ont retrouvé, au prix d'un minimum de heurts, des institutions représentatives auxquelles la population a manifesté, en de nombreuses occasions, notamment électorales, son vif attachement.

La démocratie a survécu en Inde à d'énormes difficultés économiques et à la brève tentative autoritaire de Mme Gandhi. Plusieurs pays du tiers-monde, comme le Sénégal, l'Egypte, le Maroc, la Haute-Volta, le Brésil, le Mexique, ont adopté un système de pluralité des partis. Un embryon de débat démocratique s'est engagé en Chine.

DROITS DE L'HOMME. — Au-delà des adhésions partisanes, ils sont devenus l'une des revendications fondamentales de l'humanité, alertée notamment par une organisation comme Amnesty International. La pression de l'opinion, jointe au courage des contestataires, a joué un rôle considérable pour contraindre les pouvoirs totalitaires à relâcher un certain nombre de prisonniers politiques. De ce point de vue, l'échange, en 1976, du Soviétique Boukovski, détenu en hôpital psychiatrique, contre le secrétaire général du P.C chilien, Luis Corvalan, a pris valeur à la fois d'aveu et de symbole. L'U.R.S.S. a dû, d'autre part, laisser partir plusieurs dizaines de milliers de juifs. La pression de l'opinion, entraînant des interventions plus ou moins ouvertes de l'étranger, a fortement contribué à la chute d'une série de dictatures sanglantes : Iran, Ouganda, Cambodge, Centrafrique, Guinée-Orientale, Nicaragua, pour ne citer que les exemples les plus récents.

ENERGIE. — Des quantités très importantes de pétrole ou de gaz ont été découvertes notamment au Mexique et en mer du Nord. Des réserves considérables existent au fond des mers, dans le grand Nord, dans les schistes ou les sables bitumineux, dont le coût d'extraction risque, il est vrai, d'être très élevé. Mais le coût grandissant de l'énergie aboutit à rendre rentables des procédés qui paraissaient prohibitifs à l'heure de l'abondance et du bon marché. Le nucléaire, la géothermie, le brûlage des déchets, la liquéfaction du charbon, s'additionnent pour rendre peu probable, à condition bien entendu d'un minimum d'organisation et d'esprit d'économie, une pénurie véritable.

EGYPTE - ISRAEL. — Le monde arabe avait juré de ne jamais accepter l'existence d'Israël. Abdallah de Transjordanie avait payé de sa vie, en 1950, une tentative pour outrepasser cette règle. Cinq ans après la guerre de 1973, la plus dure qui ait opposé les deux peuples, le voyage de Sadate à Jérusalem, qui a été suivi par des dizaines de millions de personnes à travers le monde, grâce à la télévision, a montré qu'il n'y a pas, en politique, de jamais qui tienne. Accueillie avec hostilité par le reste du monde arabe, promise à l'échec par beaucoup de commentateurs, la paix israélo-égyptienne se mue tout doucement, sous l'aile américaine, en une alliance de fait. Il faudrait qu'Israël se décide à aller beaucoup plus loin pour qu'elle débouche sur la solution du problème palestinien, sans laquelle aucun règlement durable n'est concevable au Proche-Orient. Mais le fait est que l'idée d'une acceptation mutuelle par Israël du fait palestinien, et par les Palestiniens du fait israélien, ne cesse de gagner du terrain dans le monde, tandis que l'O.L.P. voit de plus en plus sa représentativité reconnue.

ENVIRONNEMENT. — Pouvoirs publics, entreprises nationales ou privées, simples citoyens, au début de la décennie, polluaient à qui mieux mieux, de l'Amérique au Japon, le ciel, la terre et les eaux. Aujourd'hui, les écologistes sont devenus une force avec laquelle il faut compter, jusques et y compris dans certains pays, notamment en Allemagne fédérale, sur le plan politique. Le nettoyage des lacs, des rivières et des mers a commencé, des servitudes ont été imposées à l'industrie. Un vaste débat est enfin engagé sur l'énergie nucléaire, qui a contraint les gouvernements suédois et autrichien à soumettre au référendum la poursuite du programme envisagé, et celui de la R.F.A. à retarder sa mise en œuvre. Reste évidemment à prouver, dans ce dernier cas, que d'un excès on n'est pas passé à un autre.

EUROPE. — Malgré son échec patent comme source de puissance politique et, à plus forte raison, militaire, autonome, l'Europe conserve une force d'attraction, comme le montrent, après l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark (1972), celle maintenant ratifiée de la Grèce et les candidatures de l'Espagne et du Portugal. Les accords d'association signés à Yaoundé, puis à Lomé, avec plusieurs dizaines de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le dialogue euro-arabe, le « trilogue » cher à M. Giscard d'Estaing, vont dans le même sens. Le succès d'entreprises communes comme l'Airbus ou la fusée Ariane, dans des secteurs où la prépondérance américaine était écrasante, donne une idée de ce que l'Europe pourrait faire si elle parvenait à s'entendre sur un programme commun minimum.

FRANCE. — Alors qu'elle avait dû au général de Gaulle d'échapper de justesse en 1958, en 1960 et en 1968 à la guerre civile, elle a supporté paisiblement les effets de sa disparition et conservé les institutions qu'il lui avait données. Malgré l'arrivée au pouvoir d'hommes qui l'avaient ouvertement combattue, elle a maintenu son indépendance, notamment militaire, et les orientations essentielles de sa diplomatie, en particulier vis-à-vis du Proche-Orient et de l'U.R.S.S.

MŒURS. — Le monde occidental a connu une fantastique révolution des mœurs. On compte désormais sur les doigts les pays où le divorce, la contraception, l'avortement thérapeutique, ne sont pas légalisés. Des dizaines de millions de couples, de par le monde, ont été libérés de l'angoisse de l'enfant non désiré. Le manteau d'hypocrisie qui recouvrait la sexualité a très largement disparu. La condition des homosexuels s'est fortement améliorée. Quels que puissent être les excès, indiscutables, de trop de permissivité, il faut se boucher les yeux pour ne pas voir que cette évolution a fortement diminué, dans l'ensemble, la peine des hommes et plus encore des femmes.

NIVEAU DE VIE. — L'Occident en crise, le monde socialiste qui a oublié son ambition de le rattraper et de le dépasser, vivent beaucoup mieux aujourd'hui, notamment en ce qui concerne l'équipement des ménages (voiture, électro-ménager, chauffage, audiovisuel, téléphone), qu'à l'époque où tous les espoirs leur paraissaient permis. La pauvreté, pour le moment, dans le monde industrialisé, demeure minoritaire.

PLANETE. — Le plus encourageant, dans le bilan de la décennie, c'est sans doute encore que sous le coup de la crise pétrolière et des troubles qui ensanglantent le tiers-monde l'humanité, et notamment la population des pays développés, accède lentement à la conscience de l'unité planétaire. Des réflexes de solidarité, lents il est vrai à apparaître, se sont manifestés à propos du Liban, des réfugiés vietnamiens ou cambodgiens. L'idée gagne du terrain que seul un plan massif d'investissements dans les pays en voie de développement peut conduire à la relance de l'économie mondiale.

RACINES. — Un autre signe des temps, c'est la recherche par presque tous les peuples de la planète, souvent coupés par l'urbanisation, la modernisation, les grandes migrations volontaires ou forcées, l'assaut des idéologies et des propagandes, des moyens de se raccrocher à un passé, à une terre, à une tradition, à une religion. Les mouvements régionalistes, le nationalisme québécois ou basque, la renaissance de l'islam ou des Eglises chrétiennes, s'expliquent en grande partie par ce trait. Il peut, certes, conduire à l'affirmation, sous sa forme la plus brutale, de l'égoïsme tribal ou à l'évasion dans les sectes ou les groupuscules. Mais c'est un fait que l'homme se sent « mieux dans sa peau » quand il se sait enraciné, pouvant compter sur l'apport d'une sève naturelle.

SANTÉ. — Des maladies qui tuaient, jadis par centaines de milliers, ont été circonscrites, voire, comme la variole, pratiquement éradiquées. Le nombre des cancéreux guéris ne cesse de s'accroître. Les techniques de diagnostic précoce ont fait d'immenses progrès. La chimiothérapie aide des millions de personnes à surmonter leurs infirmités psychiques.

***

Malgré beaucoup de déceptions, le bilan de la décennie n'autorise donc pas qu'on laisse tomber le manche après la cognée. Si l'homme n'est jamais complètement maître de son destin, celui-ci ne lui échappe jamais complètement. C'est de lui, de sa capacité à s'élever au niveau de l'intérêt général en surmontant ses passions, ses phobies, ses appétits instinctifs, que dépend la réponse qui sera donnée aux défis de la fin de ce siècle. Reste que ces défis n'ont jamais connu une telle dimension et qu'ils appellent de la part de l'humanité tout entière un effort d'imagination, de générosité et de volonté, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est encore bien loin d'atteindre, de la part des peuples comme des gouvernements, l'ampleur nécessaire.

FIN

BANGKOK SUSPEND L'ÉVACUATION DES RÉFUGIÉS KHMERS VERS DES CAMPS SITUÉS A L'INTÉRIEUR DE LA THAÏLANDE

(De notre correspondant.)

Bangkok. — Le gouvernement thaïlandais a décidé de suspendre l'évacuation des fugitifs cambodgiens vers des camps situés à l'intérieur de son territoire, a déclaré lundi 31 décembre le maréchal Sitthi Sawetsila, chef du Conseil national de sécurité et ministre chargé des réfugiés, dans une interview au quotidien *The Nation*. Depuis deux mois, quelque cent vingt mille fugitifs ont été admis dans des camps assistés par la communauté internationale. Plusieurs centaines de milliers d'autres restent massés le long de la frontière. Ils constituent un rempart humain entre l'armée thaïlandaise et plusieurs divisions vietnamiennes.

La décision des autorités aurait été prise par crainte des « *conséquences ultérieures* » au cas où les Vietnamiens se rendraient maîtres de tout le Cambodge et parviendraient à sceller la frontière. Les militaires thaïlandais craignent, dans cette hypothèse, le développement d'une situation de type palestinien avec, sur leur territoire, des centaines de milliers de réfugiés permanents, des groupes de résistance recrutant et opérant à partir des camps et la perspective de représailles vietnamiennes.

Selon le maréchal Sitthi, des ordres ont déjà été donnés pour mettre fin aux transferts de populations vers le camp de Khao Idang, où sont hébergés plus de quatre-vingt mille fugitifs. Celui de Sakéo en compte plus de trente-quatre mille, essentiellement Khmers rouges.

En vue de dégager une solution intermédiaire, qui le déchargerait aussi bien des responsabilités que des risques inhérents à une politique d'accueil massif, le gouvernement de Bangkok a demandé au secrétaire général des Nations unies la création, dans les secteurs frontaliers, où sont massés les fugitifs khmers, de « *zones démilitarisées* » sous la supervision d'observateurs de l'ONU. Cette proposition, qui n'est pas nouvelle, ne saurait prendre corps sans l'assentiment des autorités pro-vietnamiennes de Phnom-Penh dans la mesure où ces « *zones démilitarisées* » déborderont sur le territoire cambodgien. — R.-P. P.

...rnes

GÉRARD VIRATELLE.

Prochain article : LE PHÉNOMÈNE INDIRA GANDHI

BANGKOK SUSPEND L'ÉVACUATION DES RÉFUGIÉS KHMERS VERS DES CAMPS SITUÉS A L'INTÉRIEUR DE LA THAÏLANDE

EUROPE

Italie

Pietro Nenni est mort

M. Pietro Nenni, président du parti socialiste italien, est mort ce mardi 1er janvier d'une attaque cardiaque. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans et gravement malade depuis 1974.

M. Nenni dirigea le parti socialiste vingt-quatre années durant et fut trois fois vice-président du conseil dans trois des gouvernements Aldo Moro, de 1963 à 1968. Il avait également détenu à plusieurs reprises le portefeuille des affaires étrangères. M. Nenni était sénateur à vie depuis 1970.

L'honneur et les contradictions du socialisme italien

par JACQUES NOBÉCOURT

« Je ne suis ni un homme de Parlement ni un homme de gouvernement et encore moins un homme d'Etat. Je suis un militant de la classe ouvrière et je n'ai qu'une espérance, celle que, le jour où je mourrai, les ouvriers puissent dire : un des nôtres est mort, quelqu'un qui sentait comme nous, quelqu'un qui luttait avec nous, quelqu'un qui ne nous a jamais abandonnés. »

Cet aveu et ce souhait, Pietro Nenni les formulait le 21 janvier 1948 au vingt-sixième congrès du parti socialiste italien. On y lisait la lucidité, la volonté et, peut-être, le scepticisme, sur la réalisation de son vœu. Combien d'ouvriers italiens nés au temps où il faisait ce testament-connaissent bien son passé ? Pour beaucoup de jeunes hommes, il était un sénateur à vie, un président du P.S.I., *en marge de l'existence active*, un personnage consulaire enseveli sous des amas de fleurs sans épines. Le terroriste des mouvements populaires de Romagne, l'animateur de la « semaine rouge d'Ancône » de juin 1914, avait trouvé une sorte de paix lasse ; figé dans l'histoire italienne et européenne comme le vieux sage de Formia, souriant à demi au souvenir de la grande peur qu'il inspirait jadis à ses ennemis devenus ensuite ses amis.

Mais, depuis 1910, Pietro Nenni s'était trop bien battu, avait reçu trop de coups, en avait porté de trop violents, pour que son effigie reste peinte aux couleurs de la béatitude. Tassé sur lui-même, un peu bougon, prompt à la réplique, secret et prolixe en même temps, il incarnait la somme de toutes les contradictions qu'un homme de gauche militant avait traversées depuis le début du siècle. Dans sa vie avaient passé bien des figures symboliques de révolutions réussies, trahies, avortées : Georges Sorel et Mao Tse-toung, Mussolini et Staline, Jules Guesde, Ebert, Noske, Léon Blum. De tous ou presque, il parlait comme de camarades.

Il n'était pas Spartacus, mais essentiellement un grand journaliste de combat, de la même race que Clemenceau ou Mussolini. Eux avaient été éperonnés par le désir d'exercer le pouvoir politique. Nenni agit toujours en homme d'opposition, mesurant ses ambitions et ses capacités à l'aune du parti socialiste. Il s'y identifia à tel point que, depuis 1920, sa biographie se lit à travers l'histoire des congrès du P.S.I. où, disait-il un jour, sa place était *« à la tête ou à la porte »*.

Le révolutionnaire romantique

Pas d'école ouverte sur l'extérieur, pas de foyer ni d'amis, mais dix ans de solitude sous l'uniforme d'un orphelinat, tel est le bilan de l'enfance à Faenza, en Romagne, où Pietro Nenni naît le 9 février 1891. Son père meurt quand il a cinq ans. Sa mère, laitière, élève deux filles nées d'un premier mariage. Du pensionnat où le confinent ses « bienfaiteurs », il retient le sentiment des différences. Et l'absence d'insertion sociale s'enveloppe en lui dans l'apprentissage de la révolution lyrique à travers Victor Hugo, Michelet, Eugène Sue, Mazzini.

« Je serai un propagandiste, mieux : un agitateur », se promet-il à dix-sept ans, en sortant de l'orphelinat et de la prison où sa participation à une manifestation anticléricale l'a envoyé pendant quelques jours. Pietro Nenni devient un *« rouge »* du dix-neuvième siècle, en proie à *« l'aspiration vers le sublime et l'héroïque »*. La guerre de 1915-1918 fera de lui un socialiste.

Jusque-là, il se bat en libertaire, membre du parti républicain, avec les ouvriers agricoles de Romagne, les mineurs anarchistes de Carrare ; il dirige, en 1911, une grève générale révolutionnaire contre la guerre de Libye et passe neuf mois en prison, à Forli, avec le secrétaire de la fédération socialiste locale, Benito Mussolini. Cette réclusion commune noue entre eux une amitié personnelle et idéologique, dans la réflexion sur les œuvres de Georges Sorel. Aux côtés de l'anarchiste Errico Malatesta, Nenni organise la « semaine rouge d'Ancône », au mois de juin 1914, dans la conviction que les « réformistes » émoussent le potentiel révolutionnaire de la classe ouvrière. En janvier 1915, libéré par une amnistie, il bataille pour l'intervention de l'Italie dans la guerre contre les empires centraux.

La vie au front, le contact avec ses compatriotes du Sud, un séjour à Bologne, comme journaliste, pendant une permission de convalescence, font mûrir chez Pietro Nenni une prise de conscience qui aboutira à son adhésion au parti socialiste italien, en 1920, non sans un bref passage par l'expérience initiale du mouvement fasciste que lance son ami Mussolini. Participant à la fondation du « fascio » de Bologne, en avril 1919, Nenni le quitte au bout de six mois, en discernant comment les notables et les forces conservatrices s'apprêtent à retourner à leur bénéfice des sentiments et des révoltes qui l'animent lui-même : le nationalisme blessé (il a fait campagne pour le rattachement de Fiume à l'Italie), le ressentiment des anciens combattants et des masses paysannes.

Le parti socialiste, lorsqu'il y adhère, constitue une puissante machine électorale. Fondé en 1892, il envoie cent vingt députés au Parlement en 1920. Mais il associe des minorités divergentes sur le sens de l'action à mener, paralysées par le messianisme. Quel autre recours pourtant face au fascisme, que Nenni analyse très vite comme un phénomène de classe ?

En attendant d'y définir sa place, il reste journaliste. En mars 1921, l'*Avanti* l'envoie comme correspondant à Paris. Il y fréquente Anatole France, Jean Longuet, Léon Blum, Marcel Cachin. Dans les débats du socialisme français, il trouve les justifications intellectuelles des tendances intransigeantes de son propre tempérament.

A son retour de Paris, retrouvant le parti amputé sur chacune de ses ailes, les « unitaires » ayant fait scission à droite et les communistes à gauche, Nenni défend la préservation de l'autonomie, rejetant aussi bien le dogmatisme léniniste que la politique de concessions du réformisme. Mais la rigueur organisatrice de Bordiga et la capacité de réflexion théorique de Gramsci lui font défaut. Que connaît-il réellement de Marx ? Comme Mussolini, son ami d'hier, il en est resté à Georges Sorel.

Pendant ces années, en Italie, puis émigré en France à partir de décembre 1926, rédacteur en chef et directeur de l'*Avanti*, Pietro Nenni dénonce ceux parmi ses amis qu'il nomme *« les Procustes en bras de chemise qui croient pouvoir plier la réalité à leurs schémas »*, et ne comprennent pas que ni les Soviets ni l'évolution de la monarchie ne donneront au fascisme la réponse révolutionnaire proprement italienne.

La réunification du parti comme noyau du regroupement des antifascistes, devient son objectif lorsqu'il arrive en France après avoir connu la prison pour un pamphlet sur l'assassinat du député socialiste réformiste Matteotti. L'opération est d'abord tentée sur la droite, avec les sociaux-démocrates, et réussit au congrès de Grenoble, en avril 1930.

Le mythe de l'« unité d'action »

Quatre ans plus tard, après une longue phase de polémiques très violentes entre Togliatti et Nenni, l'évolution de l'Europe pousse à la conclusion du pacte d'unité d'action avec les communistes. Pour ceux-ci, c'est un moment tactique. Pour Nenni, un événement qui annonce l'annulation de la scission intervenue au congrès de Livourne.

La guerre d'Espagne au moins écarte tout débat sur les intentions. Nenni y participe comme commissaire politique des brigades internationales, favorable au gouvernement Negrin, où communistes et socialistes sont alliés, à ses yeux, pour des tâches concrètes.

La défaite du régime républicain espagnol, le pacte germano-soviétique, la guerre, isolent Nenni. Il abandonne la direction de l'*Avanti*, demeure à Paris, voyant dans l'événement même — la décomposition de la France en guerre — la confirmation de la nécessité de l'unité d'action.

Au lendemain de la déclaration de guerre de l'Italie à la France, Pietro Nenni quitte Paris pour Alençon, où sa famille s'est réfugiée. Il brûle les documents du parti. *« C'est l'heure mélancolique*, note-t-il, *où il faut à la fois être cavalier et monture et enfoncer dans ses propres flancs les éperons de l'autocritique »*.

Au cours des années suivantes, l'exil dans la France vaincue, au fond des Pyrénées-Orientales d'abord, puis à Saint-Flour, fait tourner sa réflexion autour de trois thèmes : toute révolution en Italie passe par la République et la réforme des institutions ; elle exige le maintien de l'unité d'action entre socialistes et communistes ; et la restauration de l'identité nationale de l'Italie exige qu'elle ne s'intègre à aucun des camps vainqueurs probables.

Arrêté par la Gestapo en février 1943, livré au gouvernement italien, interné le 3 juin dans l'île de Ponza, au large d'Anzio, Pietro Nenni y aperçoit de loin une dernière fois l'ami de sa jeunesse, Mussolini, le 28 juillet. Depuis trois jours, le dictateur est déchu, mais Nenni n'a pas de revanche à prendre sur l'homme.

Revenu le 5 août dans Rome, capitale en fête d'une *« Italie qu'il n'aime pas : celle qui applaudit à tout vainqueur »*, Pietro Nenni pourrait croire que l'événement porte sa fortune politique. Mais la guerre continue, et il est captif de fait, réfugié à Saint-Jean de Latran, après le 8 septembre 1943, lorsque les Allemands occupent Rome.

En mars 1944, l'arrivée à Naples de Palmiro Togliatti, secrétaire général du parti communiste, donne aux réalités un autre visage : la classe ouvrière va désormais avoir deux partis de masse, dont le développement sera conditionné par leurs capacités d'adaptation au système capitaliste, bourgeois et monarchiste. Dès la libération de Rome, en juin 1944, Nenni devient secrétaire général du parti socialiste, tandis que son ami Giuseppe Saragat entre au gouvernement.

Un an plus tard, l'opposition des catholiques empêche Nenni de former le cabinet. Il devient vice-président dans le gouvernement Parri, puis ministre des affaires étrangères en juillet 1946.

Les étapes suivantes, de congrès en congrès, ponctuent une trame toujours inachevée : qu'est-ce que le parti socialiste italien ? Les alliances à l'intérieur au nom de l'« unité d'action », les choix en politique étrangère, s'expriment en janvier 1947 par la rupture entre Saragat et Nenni : à travers le heurt des personnes, deux choix s'affrontent sur toutes les orientations. La scission de la droite est inévitable.

Reste à Nenni une alliance électorale avec les communistes, une longue route en commun, jusqu'en 1953. Ses amis et lui invoquent l'autonomie socialiste et tentent de marquer toutes les différences. Mais Nenni accepte un prix Staline de la paix et loue Staline, *« celui qui n'était pas un dictateur dans le sens courant du terme, mais un arbitre reconnu et accepté de tous »*.

La mort de Staline, coïncidant avec la fin du règne de De Gasperi sur la démocratie chrétienne, ouvre de nouvelles voies à *« la politique des choses concrètes »*, peut-être la reprise d'une longue marche qui restaurerait la coalition fondatrice de la république, en rompant l'alliance de la D.C. et des droites. Pour que le P.S.I. soit l'axe d'une telle opération, il faut d'abord le réunifier.

Une entrevue « historique » avec Saragat, à Pralognan, en août 1955, avorte. Pietro Nenni, l'année suivante, perd le secrétariat du parti, en proposant d'*« ensevelir le pacte d'unité d'action dans les documents de l'histoire »*. Il prend patience, reconquiert en trois ans sa majorité, et, en 1964, fait participer les socialistes au gouvernement de centre-gauche. Il dira plus tard qu'ils entrent *« dans la pièce aux boutons »* de commande. Cette fois, scission sur l'aile gauche, sceptique sur la réalité de l'autonomie d'un parti socialiste attaché au même char que la démocratie chrétienne.

Mais la droite social-démocrate revient dans la « vieille maison » en 1965. En juin 1969, nouvel éclatement. Nenni, cette fois, s'est dégagé de la bataille, et ses propos sonnent de façon ambiguë : *« La détente et la paix*, dit-il, *sont l'humus du révisionnisme, qui n'est rien d'autre que la revanche et la renaissance du sentiment humaniste, libertaire, égalitaire, au sein de la société néo-capitaliste et de la société communiste, contre le technicisme et le bureaucratisme... »*

Cet itinéraire d'un « gauchiste » avant la lettre, avant 1910, est tout à fait conforme aux exemples classiques. Toute sa vie, Pietro Nenni s'est délibérément placé entre deux feux : maximalisme et réformisme, antifascisme révolutionnaire et antifascisme parlementaire, démocratie libérale et subversion de l'ordre. Tendu vers la tactique du lendemain, il avait été constamment acculé à rendre compte des volte-face de son passé. *« Encore faut-il avoir un passé »*, lançait-il à ses adversaires.

Durant ses dernières années, assurant la présidence du parti socialiste dans une quasi-retraite, il semblait douter que les contradictions, les « deux âmes » du socialisme, pussent un jour substituer à la velléité dans l'action la cohérence dans l'autonomie.

Assez forte pour donner au P.S.I. des dimensions que la réalité ne lui donnait pas, la personnalité de Pietro Nenni demeurera, dans l'Italie d'après guerre, l'illustration d'une idée chimérique : la revendication de l'autonomie du socialisme dans un éventail politique où il était au milieu du champ de forces dont la démocratie chrétienne et le communisme constituaient les deux pôles.

AMÉRIQUES

Cuba

L'année 1979 a été marquée par la dénonciation des « déficiences du socialisme »

La Havane *(A.F.P.)*. — L'année 1979 a été importante pour Cuba, qui a acquis pour trois ans le rôle d'un porte-parole du tiers-monde avec la présidence du Mouvement des pays non alignés. L'année a également été marquée par la petite crise avec les Etats-Unis à propos de la brigade soviétique de combat dans l'île et par les « déficiences du socialisme » soulignées par les dirigeants.

Pour les Cubains, l'événement de 1979 a aussi été le retour pour des vacances de cent mille exilés anticastristes qui avaient fui dans les premières années de la révolution. Les devises apportées par ces derniers, les « oncles américains », a été un ballon d'oxygène pour l'économie. Mais, dans le même temps, est né un nouvel appétit de biens de consommation chez les Cubains, tandis que des signes d'opposition sont apparus dans certains secteurs. *« L'ennemi relève la tête »*, déclare-t-on dans les discours officiels.

Sur le plan économique, Cuba a réalisé en 1979 la deuxième meilleure « zafra » (récolte de canne a sucre) de tous les temps (7 992 000 tonnes), mais s'est heurté à des difficultés, notamment, dans les secteurs des services. A plusieurs reprises, M. Fidel Castro et son frère Raul, ministre des forces armées, ont dénoncé les *« déficiences du socialisme »*. En décembre, l'un des premiers compagnons de lutte de M. Castro dans la Sierra, le commandant Ramiro Valdes, connu pour son autorité, a été placé à la tête du ministère-clef de l'intérieur.

Un effort a d'autre part été fait pour vaincre l'apathie et le laisser-aller de l'administration.

La perspective du deuxième congrès du P.C., qui doit se tenir en décembre 1980, cinq ans après le premier, a été d'autre part reléguée au second plan par le rôle joué sur la scène internationale par Cuba. Onze cents instituteurs cubains ont ainsi été envoyés au Nicaragua.

Canada

LE MAIRE DE MONTRÉAL NE PARTICIPERA PAS A LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC.

Montréal *(A.F.P.)*. — Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a déclaré lundi 31 décembre à Montréal, qu'il n'avait pas l'intention de participer à la campagne précédant le référendum sur l'avenir politique du Québec qui doit se tenir au printemps. Les Québécois auront à se prononcer sur l'octroi au gouvernement provincial d'un mandat de négocier une nouvelle entente avec le reste du Canada. Cette entente, proposée par le gouvernement de M. Lévesque, est connue sous l'appellation de « souveraineté-association » (souveraineté politique du Québec et association économique avec le reste du Canada).

L'attitude du maire n'est pas sans importance : M. Drapeau est en effet à la tête d'une ville de plus d'un million d'habitants (au total, la communauté urbaine de Montréal, qui compte deux millions trois cent mille habitants, est la seconde en importance au Canada et regroupe le tiers de la population du Québec).

AFRIQUE

Algérie

CONDAMNÉE PAR LE CHEF DE L'ÉTAT

La grève des étudiants « arabisants » s'est étendue à plusieurs universités de province

De notre correspondant

Alger. — Le comité central du F.L.N., réuni depuis le 26 décembre au Palais des nations, près d'Alger, a terminé ses travaux dans la nuit de dimanche à lundi. D'importantes décisions auraient été prises dans les différents domaines étudiés par les participants : habitat, hydraulique, éducation, planification. Mais elles ne seraient pas annoncées avant vingt-quatre ou quarante-huit heures. La presse a seulement publié lundi la résolution de politique générale adoptée par le comité.

Ce texte n'apporte guère d'éléments nouveaux. Il réaffirme les orientations de la politique étrangère de l'Algérie. Il salue la révolution iranienne, qui *« a permis à un peuple frère de se libérer du joug de l'oppression féodale »*, mais reste muet sur l'intervention soviétique en Afghanistan. A trois semaines de la visite à Paris du ministre algérien des affaires étrangères, M. Benyahia, le comité central affirme aussi *« la volonté de l'Algérie de parvenir à un accord sur l'ensemble des questions qui constituent la toile de fond des relations algéro-françaises sur la base du respect mutuel et de l'équilibre des intérêts »*.

Dans son allocution de clôture, le président Chadli Bendjedid, secrétaire général du F.L.N., n'a pas caché son mécontentement devant les grèves d'étudiants, de lycéens et de travailleurs qui se sont déroulées ces derniers temps. *« Certes, des problèmes existent*, a-t-il indiqué, *et nous ne rougissons pas de les reconnaître. Ce dont nous sommes convaincus, c'est qu'il serait dommage de ne pas tenter de les résoudre de manière objective par le dialogue et la concertation. »*

Le président a voulu ainsi, dit-on, laisser une porte de sortie aux contestataires *« de bonne foi »*, dont il comprend et partage les préoccupations. Mais il sera intraitable avec ceux qui tenteraient, par des biais divers, de porter atteinte à la révolution. Il n'est pas certain que cette ligne de conduite suffise pour ramener le calme à l'université, troublé depuis plus d'un mois par une grève des étudiants « arabisants », qui réclament des emplois et l'arabisation totale de la fonction publique.

Loin de se diluer au fil des jours, le mouvement s'est durci et touche maintenant les universités de Constantine, d'Oran et d'Annaba. Les étudiants « arabisants » expriment dans les affiches placardées sur les murs de l'université leur amertume de ne pas avoir été reçus par le chef de l'Etat. Celui-ci, condamnant le recours à la grève et à l'agitation, estime que le problème doit être réglé dans le cadre normal des institutions et se refuse à toute démagogie. Les décisions prises par le ministère de l'enseignement supérieur concernant l'arabisation des étudiants algériens francophones, c'est-à-dire la possibilité pour les étudiants arabophones de suivre des cours de langue arabe, la création d'une université en langue arabe, l'institution de cours d'arabe durant les vacances d'été et la multiplication des stages dans les pays du Proche-Orient ne paraissent pas donner satisfaction aux grévistes, qui semblent vouloir pousser le plus loin possible l'épreuve de force et contestent ouvertement le mouvement de la jeunesse algérienne.

DANIEL JUNQUA.

● *M. Mohamed Saïd*, directeur du journal en langue arabe *Ech Chaab*, dément l'information publiée dans notre numéro daté 28 décembre selon laquelle il aurait remis sa démission de ses fonctions et précise qu'il est toujours à la tête de ce quotidien. — *(Corresp.)*

Zimbabwe-Rhodésie

En dépit des réserves de la ZANU

M. Nkomo se prononce en faveur d'une alliance électorale des guérillas

M. Joshua Nkomo, chef de la ZAPU et coprésident du Front patriotique, a déclaré, lundi 31 décembre à Lusaka, qu'il continuerait d'œuvrer pour une alliance électorale avec la ZANU de M. Mugabe — l'autre coprésident du Front, — en dépit des réserves émises la veille, à Salisbury, par un porte-parole de ce parti (*le Monde* du 1er janvier). *« Cette question est trop importante pour être traitée à la légère »*, a dit M. Nkomo, tout en admettant qu'il ne rencontrerait pas M. Mugabe avant de regagner la Rhodésie. La négociation d'une alliance électorale entre les deux ailes du Front patriotique s'est néanmoins poursuivie à Maputo (Mozambique) entre M. Mugabe et un représentant de M. Nkomo venu assister aux funérailles du général Tongogara, ancien chef militaire de la ZANU décédé le jour de Noël (*le Monde* du 29 décembre 1979).

Les déclarations de M. Nkomo en faveur d'une alliance ZANU-ZAPU en vue des élections prévues fin février ne font cependant pas illusion : si le Front patriotique, formé le 23 octobre 1976 et qui coiffe depuis les deux guérillas du Zimbabwe, peut encore offrir le cadre d'un pacte électoral Mugabe-Nkomo, la possibilité de candidatures communes semble désormais exclue, surtout depuis le décès de Tongogara, partisan le plus influent d'une politique « frontiste » au sein de la ZANU.

Entre-temps, M. Dumiso Dabengwa, responsable des services de sécurité de la ZAPU, est arrivé à Salisbury à la tête d'une délégation de trente officiers venus participer à la commission chargée de veiller, sous l'égide de la Grande-Bretagne, à l'application d'un cessez-le-feu qui doit s'étendre, le 4 janvier, à l'ensemble du territoire rhodésien.

Enfin, une dizaine de partis se sont inscrits pour participer aux élections avant la clôture des candidatures, intervenue lundi. La ZAPU n'a pas respecté ce délai, mais les Britanniques estiment qu'il sera facile de résoudre ce *« problème administratif »*. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

A TRAVERS LE MONDE

Gabon

● M. OMAR BONGO a été réélu, dimanche 30 décembre, président du Gabon avec 99,85 % des suffrages exprimés. M. Bongo, qui briguait son second septennat, était le candidat unique du P.D.G. (Parti démocratique gabonais), seule formation politique du pays. La différence entre le nombre des inscrits (651 589) et celui des votants (707 065) s'explique par la participation au scrutin présidentiel d'électeurs non inscrits et d'étrangers (ces derniers étant résidents depuis au moins un an). — *(A.F.P.)*

Portugal

● M. FRANCISCO SA CARNEIRO, premier ministre du douzième gouvernement portugais depuis la révolution de 1974, a confirmé officiellement, lundi 31 décembre, la composition de son équipe (*le Monde* du 1er janvier). La liste des quatorze ministres, en plus du chef du gouvernement, ne présente pas de différence avec celle diffusée de source officieuse durant la matinée. Deux secrétaires d'Etat entreront en fonctions le 3 janvier : le secrétaire d'Etat adjoint au premier ministre, M. Vasco Valente, et le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, M. Antonio Teixeira. Les autres secrétaires d'Etat (une trentaine) seront désignés ultérieurement. — *(A.F.P.)*

Togo

● POUR 99,9 % LES ELECTEURS TOGOLAIS se sont prononcés, dimanche 30 décembre, en faveur d'une nouvelle Constitution et de la réélection du général Eyadema à la présidence de la République. La liste de soixante-sept candidats à l'Assemblée nationale présentée par le parti unique (Rassemblement du peuple togolais) a recueilli 96 % des suffrages exprimés. Les seuls votes contre le projet de Constitution (un peu plus de mille deux cents « non ») ont été enregistrés à Lomé. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

L'ALLOCUTION DE VŒUX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« L'équilibre du monde repose sur la capacité de sang-froid de quelques hommes »

Voici le texte intégral de l'allocution de vœux du président de la République diffusée lundi 31 décembre par la radio et la télévision :

« Françaises et Français, mes chers amis, je vous exprime les vœux très affectueux du président de la République pour une heureuse année 1980.

» Ces vœux, sans formalité ni protocole, s'adressent à toutes les Françaises et à tous les Français, quelles que soient leur condition, leur activité, leur croyance ou leurs opinions. Pour reprendre la devise de notre République, ce sont des vœux fraternels.

» Ces vœux de bonheur sont naturels pour ceux qui ont la chance d'avoir réuni autour d'eux leur famille ou la chaleur de leurs amis. Ils vont aussi à ceux qui passeront cette soirée dans la solitude, du fait de leur âge ou de leur isolement. Je les adresse aussi à nos compatriotes lointains des départements et territoires d'outre-mer, aux Français qui représentent la France à l'étranger, à ceux que le malheur a frappé en 1979, aux réfugiés politiques que vous avez généreusement accueillis, à celles et ceux qui souffrent dans leur santé ou dans leur liberté.

» A vous toutes et à vous tous, j'exprime les vœux du président de la République.

» Mais, dans ce monde dangereux, à un moment où l'on voit flamber le prix du pétrole et de l'or, vous êtes en droit de vous interroger : que signifient des vœux pour cette fin d'année ? Est-ce une illusion que l'on vous propose ? Que peut-on attendre en 1980 et pour les années 80 ?

» Je vais essayer de répondre à ces questions en quelques mots simples et brefs, parce que c'est pour vous une soirée de fête.

» 1980 nous apportera-t-il la paix ou la guerre ? L'aggravation de la crise ou la sauvegarde de notre manière de vivre ?

» La paix ou la guerre ?

» La paix, je l'espère, et nous y travaillons.

» Le danger de guerre existe. Nous vivons dans une de ces périodes où l'équilibre du monde repose sur la capacité de sang-froid de quelques hommes. J'espère que la sagesse des dirigeants l'emportera.

» La France travaille pour la paix. Elle le fait dans l'immédiat par sa diplomatie ferme et réaliste et qui a contribué à écarter du continent africain voisin les menaces de déstabilisation ; elle le fait pour le futur par des initiatives telles que le dialogue Nord-Sud afin d'extirper les causes des inégalités et des tensions dans le monde.

» La crise ?

» Elle nous menace, en effet.

» Nous allons subir un nouveau choc, du fait de l'augmentation des prix du pétrole confirmée récemment à Caracas. La facture à payer pour la France et pour les Français sera plus lourde qu'en 1973-1974. Cela ne sert à rien de le dissimuler ou de le nier.

» Mais la France n'est plus celle de 1973. Elle s'est transformée depuis, elle s'est durcie devant les difficultés, elle est plus réaliste et plus forte. Elle est mieux armée pour résister au choc.

» De tous les pays industriels, notre pays est celui qui s'est doté de la politique énergétique la plus complète. Nos centrales d'électricité nucléaire, dont la sécurité fait l'objet, bien entendu, de toutes les précautions nécessaires, entrent progressivement en service. Elles ont déjà permis la création de cent mille emplois. En dix ans, de 1975 à 1985, elles représenteront une capacité équivalant à 45 millions de tonnes de pétrole par an. C'est un peu comme si les Français avaient construit de leurs propres mains un gisement de pétrole capable de produire annuellement plus de la moitié de ce que nos voisins britanniques tirent de la mer du Nord, et un gisement qui, lui, ne s'épuisera pas.

» Pendant cette même période, notre industrie s'est transformée, s'est adaptée.

» La sidérurgie, agonisante l'an dernier, s'est heureusement ressaisie. Nous nous sommes placés systématiquement dans les secteurs de pointe avec cette année le succès commercial d'Airbus, le lancement réussi d'Ariane, le développement sans précédent de nos télécommunications et de notre informatique.

» Oui, les Français, en cinq ans, ont beaucoup travaillé et ils ont commencé à desserrer les contraintes de l'avenir.

» Pendant cette même période, nous avons poursuivi notre progrès social. Je le dis parce que, dans le tourbillon des critiques, les faits les plus simples sont parfois dissimulés à vos yeux.

» De 1974 à 1979, la quantité de biens et de services produits en France — je dis bien la quantité — a augmenté de 15 % et cette croissance a servi à réduire les inégalités dans le sens d'une plus grande justice, car nous vivons dans une période de réduction des inégalités.

Des divisions dérisoires

» Quelques exemples : le pouvoir d'achat des personnes âgées les plus défavorisées — je parle bien de leur pouvoir d'achat a été augmenté de 60 %. Le pouvoir d'achat du SMIC a été augmenté de 32 %. Le pouvoir d'achat des salaires des travailleurs a été augmenté de 22 %. Et dans le même temps, nous nous sommes engagés dans une politique d'ensemble de soutien des familles, cellules vivantes et chaleureuses de la société française.

» Malgré la crise, malgré les difficultés, la France a continué son progrès.

» Ce que nous avons fait, nous sommes décidés à le poursuivre.

» Nous allons subir un nouveau choc pétrolier, nous allons connaître à nouveau le déficit de notre commerce extérieur, mais peu à peu nous rétablirons notre situation.

» Pourquoi ?

» Parce qu'il s'agit des Français et je voudrais vous dire un mot sur vous. Moi qui, du fait de ma fonction de président de la République, rencontre les autres dirigeants, je suis fier de représenter les Français. Ce sont des gens sérieux et courageux, comme ils viennent de le démontrer face à la crise de l'énergie. Ils ont de grandes facultés d'adaptation et c'est pourquoi il ne faut pas les écraser sous les contraintes ou les formalités bureaucratiques. C'est un peuple généreux quand il le faut, et qui vient de le démontrer vis-à-vis des réfugiés du Sud-Est asiatique. C'est aussi un peuple qui, dans les circonstances dangereuses, a l'instinct de son unité.

» C'est pourquoi, dans de telles circonstances, les divisions entre Français nous apparaissent si dérisoires.

» En 1980, la France a besoin du sérieux, du courage, des facultés d'adaptation, de la générosité et de l'unité des Français.

» Quant à moi, je me consacrerai à cette recherche de l'unité entre les Français, de cette unité qui est à la fois si nécessaire et, au fond d'eux-mêmes, si désirée par les Français.

» Mes chers amis, je reviens à mes mots du début pour vous exprimer mes vœux très affectueux pour 1980.

» Bonne année à vous toutes et à vous tous, et aussi, maintenant, bonne soirée. »

Minimum vieillesse : promesse tenue, mais...

Promesse faite, promesse tenue. Lorsqu'en avril 1974 M. Giscard d'Estaing faisait campagne pour les élections présidentielles, il s'était engagé à porter le *minimum vieillesse* (13,24 F par jour) à 20 F avant la fin de la première année de son mandat et ce fut fait en avril 1975. Il s'engagea ensuite — et à plusieurs reprises — à donner la priorité au relèvement de ces *allocations minimales*. Aujourd'hui, le président de la République peut, à juste titre, tirer un bilan positif. Des 5 200 francs par an au début de 1974, les allocations minimales sont passées à 14 600 F en décembre 1979, soit une augmentation de 180 % et une amélioration en pouvoir d'achat d'environ 57 %, par rapport à mars 1974, M. Giscard d'Estaing ayant parlé de 60 % sans préciser la date exacte de référence. Quoi qu'il en soit, l'effort en faveur des personnes les plus démunies demeure important et mérite en effet d'être souligné.

Mais le président de la République n'a pas abordé les conditions qui donnent droit à cette allocation. Les bénéficiaires, en effet, ne doivent pas disposer de ressources supérieures à un plafond. Or ce plafond, 15 500 francs par an au lieu de 6 400 francs début 1974, a progressé moins vite que le minimum : + 142 % au lieu de + 180 %. Autrement dit, ce plafond, qui ne représente plus que 57,60 % du SMIC au lieu de 58,8 % en 1973 et 76,7 en 1956, est à un niveau tel qu'un nombre sans doute non négligeable de *personnes âgées* ne peuvent plus avoir droit aux allocations minimales. A l'avenir, il serait donc souhaitable de donner un coup de pouce à ce plafond de ressources tout en continuant la politique de revalorisation du minimum. Car les progressions en pourcentage, aussi élevées soient-elles, ne doivent pas faire oublier que deux millions de personnes ne perçoivent en fait qu'un peu plus de la moitié du SMIC (54 %). Lorsque les prix des biens de première nécessité galopent, lorsque le coût du chauffage atteint des sommets, peut-on vivre décemment avec la moitié d'un SMIC ?

L'opposition, qui demande de porter le minimum vieillesse à 70 % ou 80 % du SMIC, ne fait, dans ce domaine, guère de démagogie. A moins que la proposition de financer cette mesure par un impôt sur la fortune comme le propose la gauche apparaisse insupportable. — J.-P. D.

Libres opinions

Ils...

par BERTRAND FESSARD DE FOUCAULT

C'EST notre travers national que de croire au Bon Dieu, et en notre siècle matérialiste et crédule, ce dernier n'est plus au ciel, mais au gouvernement. Nous le prions, nous le critiquons, mais nous l'acceptons comme tel, nous dispensant de réfléchir sur notre responsabilité collective vis-à-vis du reste du monde et notre responsabilité individuelle dans la vie sociale de tous les jours. C'est le trait essentiel du septennat qui s'achève par cette succession de discours et de votes (ou abstentions) préélectoraux, qu'il nous engage à subir, à nous adapter, à espérer, à peut-être travailler en tant qu'agents économiques, mais à ne pas vouloir en tant que communauté et en tant que citoyens.

La guerre ou la paix tiendraient *« à la capacité de sang-froid de quelques hommes »* — non à un progrès de la conscience universelle ou à la maturité des opinions nationales, ou à la réforme des institutions internationales. La réponse française à la « crise » tiendrait dans *« la politique de l'énergie la plus complète »* — alors que l'uranium, on finira par l'éprouver, est lui aussi une matière première dont nous sommes peu pourvus.

Si *« la France n'est plus celle de 1973 »*, si *« elle est plus réaliste et plus forte »* — loin de ceux qui l'ont précédée, — le tenant du titre, lui, n'a pas changé. Le syllogisme obsédant : je représente la France, les Français *« ce sont des gens qui »*, donc, je suis quelqu'un qui... L'inexactitude par omission : sur l'actualité la plus immédiate, au-dedans l'impasse parlementaire, reflet de la crise morale publique ; au-dehors, le suivisme français dans les affaires d'Iran et d'Afghanistan, l'intégration atlantique de notre diplomatie, après celle de nos plans et de nos armes. L'angélisme du cynique prêchant l'unité parce que si le second tour de la prochaine élection présidentielle semble joué d'avance, par contre, au premier, le président sortant risque de ne recueillir guère plus de suffrages que le *« candidat le plus heureux »* de 1974.

C'est le malheur de la France et des Français que notre époque demande tant l'initiative et l'imagination nationale et personnelle tandis que la pratique de nos institutions, renforcée par la domestication de l'information nous infantilise. Le despotisme le plus éclairé consisterait, dans la décennie qui commence, à prêcher notre réveil, à annoncer des décisions, à nous en faire juges, au lieu de nous parler des Français *« parce qu'il s'agit des Français »*, comme si nous ne l'étions pas, nous, ces Français. Deux siècles bientôt après notre révolution, nous ne servirions donc plus qu'à la fierté du monarque ?

LES RESPONSABLES

(Suite de la première page.)

On se rappelle sa phrase fameuse, *« le monde est malheureux..., il ne sait où il va »*, et, plus près de nous, l'interview qu'il donna à *Paris-Match*, en septembre dernier, sur la fin d'une certaine conception de la société.

Ces projections sur le futur lointain, certes de saison à l'aube d'une nouvelle décennie, n'ont pas pour seul mérite, dans l'esprit de M. Giscard d'Estaing, d'inviter ses concitoyens à lever le nez de leur assiette. Elles inclinent, par leur dramatisation même, à pousser les Français vers cette « unité », ce consensus qu'il n'a cessé d'évoquer, comme pour exorciser la constatation désabusée de César à propos des Gaulois : *« Tot capita, tot sensus »* (Autant de têtes, autant d'opinions). Façon aussi de ramener à des sujets subalternes les graves querelles des partis ou les « affaires » qui ont éclaboussé le pouvoir.

Donner aux Français un peu plus le sens de leurs responsabilités à moyen ou long terme est plus nécessaire que de leur tendre un miroir exagérément flatteur où ils se reconnaîtront *« sérieux »*, *« courageux »*, *« généreux »*, et où apparaîtront leurs *« grandes facultés d'adaptation »*. A condition qu'il ne s'agisse pas d'ignorer les réalités du passé et du présent et d'esquiver les responsabilités des gouvernants. A l'heure des bilans, qu'en est-il ? Est-il exact que *« la France est mieux armée pour résister au choc »* qu'en 1973 ?

Incontestablement, son appareil industriel est en meilleure posture qu'il y a six ans. On a fait le ménage, et parfois durement, si l'on se rappelle la manière dont on a traité le textile et la sidérurgie. Du coup, il est assez aisé de rendre compte que le potentiel d'investissements et la compétitivité de nos affaires sont meilleurs qu'en 1973. De même, des améliorations ont été constatées dans la manière de gérer les entreprises, de prendre des risques et notamment sur les marchés étrangers. Enfin, certains « patrons », de plus en plus nombreux, démentent la phrase de Montchrestien : *« Les Français préfèrent vivre petitement de quelqu'office, plutôt que de courir au loin des aventures commerciales. »*

Les résultats sont là : nos exportations ont crû plus vite que celles de l'Allemagne en 1979. Ce qui n'a pas empêché, étant donnée la facture pétrolière, d'enregistrer un déficit de 12 à 13 milliards de francs cette année. Il est beaucoup moins élevé que celui de 1974, qui avait avoisiné 19 milliards de francs, évidemment plus lourds que ceux d'aujourd'hui.

Le rythme de l'inflation (11,5 %) est moins fort qu'en 1974 (15,2 %), mais plus élevé qu'en 1973 (7,3 %) et qu'en 1975 (9,6 %).

Si nos structures industrielles et commerciales, de même que nos succès dans les branches de pointe, permettent de dire que nous sommes en meilleure posture que lors du premier choc pétrolier d'il y a six ans, en revanche, rien ne laisse penser que nous saurons mieux nous servir de ces avantages pour éloigner les périls de 1980. Le nombre des chômeurs atteint le double de celui de 1974 (1 450 000 au lieu de 700 000). Est-ce là être mieux armé psychologiquement ? Il faudra s'attendre à un déficit commercial de 25 à 30 milliards en 1980, et la balance des paiements courants, qui était encore positive en 1979 (5 à 6 milliards), changera de signe en 1980 (déficit d'une dizaine de milliards). Est-ce là être économiquement mieux armé ?

L'expansion de 1979 n'a pas été médiocre pour un temps de crise (3,5 à 3,7 %) et *« le pronostic peut demeurer confiant pour le court terme, car le ralentissement consécutif au choc pétrolier est retardé par des achats d'anticipation et un gonflement des stocks. Mais plus le retournement de conjoncture tardera, plus il sera brutal en raison du surcroît d'inflation qu'entraîneront les hausses pétrolières. »* Ce n'est pas nous qui le disons, mais le bulletin de l'Union des industries métallurgiques et minières, qui n'a que peu de rapports avec l'opposition...

Le même document constate que, pour les dix premiers mois de l'année, le salaire horaire dans ces industries a progressé, dans ces région parisienne, de 9,9 % alors que la hausse du coût de la vie durant cette même période a été de 10,2 %. Le pouvoir d'achat n'a donc pu être maintenu. L'écart serait encore plus grand si on intégrait dans les variables la hausse des cotisations sociales.

Là, il n'y a donc pas de quoi pavoiser, et la réduction des inégalités — en ce qui concerne les salariés, ne parlons même pas de celles qui les affectent par rapport à d'autres professions — n'a touché que les cas extrêmes.

La sagesse des dirigeants n'est pas sollicitée que par la paix et la guerre. Elle est requise aussi pour le déroulement du quotidien. M. Giscard d'Estaing n'a pas cherché cette fois à rassurer les Français. Rendons-lui en grâce. Mais pour que ces vœux ne restent pas que des vœux pieux, il faudra aux responsables des vertus qu'ils ont trop peu manifestées jusqu'ici : celle de se porter en avant de l'événement plutôt que de parer aux coups, celle de soigner leurs réflexes et la fermeté de leurs décisions, plutôt que d'attendre que messieurs les voisins commencent... surtout s'ils se situent outre-Rhin.

PIERRE DROUIN.

DANS LA PRESSE PARISIENNE

LE FIGARO : un silence remarqué.

« Dans cette allocution, nulle mention n'a été faite de l'action du gouvernement, et M. Raymond Barre n'a pas été complimenté ni même simplement cité à propos du travail accompli pour mettre la France en état de mieux absorber le choc pétrolier.

» Cela ne veut peut-être rien dire : la règle de ce genre de message de fin d'année n'impose pas de telles mentions. Mais, étant donné le climat qui règne actuellement au Parlement, le silence présidentiel survenant après l'annulation de la loi de finances par le Conseil constitutionnel risque fort de donner lieu à des interprétations politiques... ou politiciennes. »

(PIERRE THIBON.)

L'HUMANITE : le menu et l'addition.

« M. Giscard d'Estaing affecte volontiers d'être un cran au-dessus de la mêlée. Au fond, on le comprend. Il est des circonstances, en particulier pré-électorales, où le chef ne quitte pas ses fourneaux et laisse au maître d'hôtel le soin, délicat, de proposer le menu et d'avancer l'addition... Dans la mêlée, en effet, il y a depuis un an deux cent mille chômeurs de plus et dans quelques semaines un beau chiffre tout rond brillera au firmament des statistiques : deux millions. Dans la mêlée, les prix ont poursuivi sans s'essouffler leur belle ascension et la cordée a progressé de 13 %. Dans la mêlée, la Sécurité sociale a été prise sous le feu des décrets de l'été, la sidérurgie française a été bombardée par les artilleurs européens installés à Bruxelles, dix mille maîtres auxiliaires ont été laissés pour compte à la rentrée, les retraités s'inquiètent, les vignerons aussi, et les étudiants et les cheminots. (...)

» Il y a un an, le 31 décembre 1978, le président de la République annonçait, avec ses vœux, que la crise « commence à refluer lentement comme une inondation se retire ». Ce visionnaire a un œil de lynx. »

(CLAUDE COUBAND.)

PLUSIEURS PERSONNALITÉS QUALIFIÉES SONT NOMMÉES DANS LES COMITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX RÉGIONAUX

Conformément à l'article 2 alinéa 4 du décret du 5 septembre 1973 relatif aux comités économiques et sociaux, le premier ministre a nommé, par arrêté paru au « Journal officiel » du 29 décembre, les membres des comités devant y siéger au titre des personnalités qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région.

Comme les autres membres des comités économiques et sociaux, ces personnalités sont nommées pour cinq ans. Elles sont désignées par le premier ministre sur proposition des préfets, et leur nombre ne dépasse pas 10 % de l'ensemble des sièges.

Parmi les personnalités nouvelles figurent : en Aquitaine, M. René Magnanou, président de la chambre d'agriculture de Dordogne ; en Bourgogne, M. Michel Dejust, président de la caisse du Crédit agricole de l'Yonne ; en Champagne-Ardenne, M. Christian Daillencourt, président de la chambre régionale de commerce et d'industrie ; en Franche-Comté, M. Georges Bolard, chef de cabinet de M. Edgar Faure, président du conseil régional de la Franche-Comté ; en Lorraine, M. Pierre Dap, directeur général de la Banque populaire à Metz ; en Midi-Pyrénées, M. Jean-Baptiste Doumeng, P.-D. G. de la société Interagra, membre du parti communiste, et Jean Servet, directeur de la Protection de la nature au ministère de l'environnement et du cadre de vie ; dans les Pays de la Loire, M. Albert Dassié, ancien député U.N.R. ; dans le Nord-Pas-de-Calais, M. Pierre Garcette, journaliste ; dans le Poitou-Charentes, M. Gérard Montassier, secrétaire général du haut conseil de l'audio-visuel, gendre de M. Valéry Giscard d'Estaing ; enfin, en Rhône-Alpes, M. Gilles Brac de la Perrière, P.-D. G. de la Société lyonnaise de dépôt et de crédit industriel.

1978 - 1980

UN SOUHAIT CONSTANT : L'UNITÉ...

Dans ses vœux pour 1978, M. Giscard d'Estaing déclarait :

« Le bonheur pour la France, c'est la confiance et c'est l'unité... C'est votre expérience : lorsqu'une famille est divisée, lorsqu'elle se déchire, lorsqu'elle se dispute, il n'y a pas de bonheur possible. Ceci est également vrai pour la France. C'est pourquoi je lui souhaite, nous lui souhaitons davantage d'unité. »

Pour 1979, il disait : *« Mon dernier souhait sera pour l'unité de la France. La France est, au total, malgré d'inutiles querelles, plus unie qu'il y a un an. On pouvait craindre qu'elle ne sorte déchirée du grave débat politique de mars dernier. La haine et la rancune pouvaient à nouveau diviser les Français. Mais le sens de l'unité — ce sens venu du fond des âges et qui est le certificat de naissance des nations, — le sens de l'unité l'a emporté grâce au concours, je tiens à le dire, des uns et des autres. »*

... ET UNE ILLUSION : LE REFLUX DE LA CRISE

Pour 1978 : *« La confiance en elle-même, parce que nous traversions une époque difficile, qui est une époque d'évolution et d'adaptation dans le monde, à la recherche d'un nouvel équilibre. La France doit avoir confiance en elle-même, parce qu'elle est capable de surmonter ces difficultés. »*

Pour 1979 : *« A quelques signes, on reconnaît que cette crise commence à refluer lentement, comme une inondation qui se retire. Mais il faut diriger et hâter ce reflux pour réorganiser rapidement notre économie, développer l'emploi et aider les régions les plus touchées à reprendre confiance. Ce sera l'effort du gouvernement en 1979. S'il y parvient, avec le concours de tous, alors la France sortira plus forte de la crise. »*

M. PIERRET (P.S.) : autosatisfaction.

M. Christian Pierret, député socialiste des Vosges, a déclaré : *« En traçant avec désinvolture et un optimisme à toute épreuve le bilan de ces cinq années de septennat, le président de la République a ouvert la campagne des présidentielles et il a confirmé implicitement sa candidature. Son autosatisfaction ne peut plus tromper grand monde et, par une curieuse ironie de l'information, son intervention a été encadrée par des annonces de nouvelles hausses de prix en cascade marquant ainsi l'échec de toute une politique économique que lui-même, M. Barre et le gouvernement s'obstineront à poursuivre en 1980, plaçant la France encore plus au bord de la faillite. »*

● *M. Raymond Barre* s'est entretenu lundi 31 décembre avec M. Giscard d'Estaing et a déclaré en quittant l'Elysée que la France allait aborder l'année 1980 dans de *« meilleures conditions »* que 1979 grâce à l'œuvre d'« *assainissement* » accomplie au cours des douze derniers mois.

A RÉPUBLIQUE

de quelques hommes

LÉGION D'HONNEUR

Grand officier

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

MM. Jean Delorme, directeur général de sociétés ; Charles Samaran, ancien directeur des Archives de France, et Paul-Louis Weiller, membre de l'Institut.

Grande chancellerie

Sont promus *officiers* :

Mlle Anette Blosset, inspecteur honoraire à la S.N.C.F. ; M. Alain de Courson de la Villeneuve ; le R.P. Désiré Fontaine, doyen de l'abbaye de Ligugé ; M. Henry Mercier, directeur départemental honoraire des finances au Maroc ; M. Michel Orthlieb, administrateur honoraire d'outre-mer ; M. Eugène Pacotte, président d'un comité de la Société d'entraide de la Légion d'honneur ; M. Ange Isaac Salphati, contrôleur général honoraire de la Caisse centrale de coopération économique.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roger Boscage, vice-président honoraire du tribunal de grande instance d'Evreux ; Marcel Brelot, professeur honoraire d'université ; Joannès Charles, instituteur honoraire ; Emile Charretier, mécanicien au centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge ; Marcel Célestin Chartier, maître-assistant honoraire à l'université d'Orléans ; Antoine Domenge, doyen des sauveteurs en mer français ; Henri Farran, ingénieur général honoraire à la S.N.C.F. ; Henri Grisey, instituteur honoraire, interné résistant ; Mme Christiane Leber, ép. Riché, animatrice d'œuvres sociales.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* :

MM. Charles Montreuil, président d'un comité économique et social ; Louis Vilgrain, président du comité français de la chambre de commerce internationale.

Sont promus *officiers* :

MM. Louis Bergogne, ingénieur général des eaux et forêts ; Jacques Bossan, conseiller technique à la confédération générale des P.M.E. ; Georges Claverie, chef de contentieux d'une compagnie d'assurances en retraite ; Alain Macé de Lépinay, médecin ; Mme Gisèle Casadesus, artiste dramatique ; MM. Jean-Marie Revest, commissaire à la rénovation rurale ; Marcel Roux, membre de l'Académie de médecine.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Jacques Alexandre, journaliste, chef du service de presse du premier ministre ; Mme Andrée Amar, président-directeur général de société ; MM. Jean Brochier, président-directeur général de société ; Jules Clauwaert, journaliste ; le chanoine Georges Finet, directeur d'un foyer de charité ; Mlle Jacqueline Kayser, attaché principal d'administration centrale à l'information ; MM. Albin Magali, agent de maîtrise en retraite ; Laszlo Mester de Parajd, directeur de recherches au C.N.R.S. ; Raoul Morelli, vice-président d'un comité économique et social ; Georges Ordonnaud, directeur adjoint de l'Institut des hautes études de la défense nationale ; Mme Hélène Roger-Vasselin, chargé de mission à la DATAR ; M. Robert Vivent, professeur de chirurgie dentaire.

Promotion du travail

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Maurice Bernaudin, maître artisan ébéniste ; Daniel Chauvier, artisan charron forgeron ; Robert Cochet, artisan médailleur ; Jean Davezac, artisan plâtrier ; Mlle Madeleine Ecault, ancien secrétaire général d'une société ; MM. André Gateau, affûteur ; Jean Hauswirth, président de l'Union nationale des chauffeurs professionnels ; Marcel Leroy, maître charpentier ; Lucien Lorentz, chef d'atelier principal ; Eugène Millot, artisan sur bois ; *Giuseppe Modolo, agent de maîtrise* ; Marcel Suteau, constructeur de machines.

Fonction publique

Est promu *officier* :

M. Pierre Hay, directeur de cabinet du président du C.E.S. d'Ile-de-France.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Gérard Conac, professeur de droit à Paris-I ; Mathieu Lucchini, inspecteur divisionnaire ; Augustin Pierucci, directeur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Paris ; Jean Puybasset, directeur des stages à l'ENA.

Rapatriés

Est promu *commandeur* :

M. Jacques Augarde, président de l'Association de coopération et de liaison France-Afrique, ancien ministre.

Est promu *officier* :

M. Auguste Arnould, administrateur du groupe national pour l'indemnisation des rapatriés.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Abdelhamid Ahriche, administrateur au ministère de l'intérieur ; François Guigne, directeur général d'une société d'H.L.M.

Relations avec le Parlement

Est promu *officier* :

M. Paul Borgniet, secrétaire général de l'Assemblée et de la présidence.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roger Blanchard, attaché principal au Conseil économique et social ; Jean Gayot, chef de service adjoint au service du compte rendu sténographique du Sénat ; Mme Françoise Rodenbach, chef de division à l'Assemblée nationale.

Recherche

Est promu *officier* :

M. Michel Vigneaux, directeur du centre d'études géologiques et minières.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. André Bayle, directeur d'une société d'optique ; Jean-Pierre Changeux, professeur au Collège de France et à l'Institut Pasteur ; Philippe Meyer, professeur de médecine à Paris-V et directeur de l'INSERM ; Emmanuel Salmon-Legagneur, chef de service à l'INRA.

Justice

Sont promus *officiers* :

MM Roger Albernhe, procureur général à Agen ; Gabriel Albou, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Antoine Bernard, conseiller d'Etat ; Pierre Bernard, avocat général près la cour de Paris ; Georges Chevalier, conseiller à la Cour de cassation ; René Déjean, bâtonnier de l'ordre des avocats de Foix ; Paul Doll, conseiller à la Cour de cassation ; Pierre Gadrey, greffier en chef du tribunal de Paris ; Pierre Lespiau, premier président de la cour de Rouen ; Pierre Roques, président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Hélène Barboux, président de chambre à la cour d'appel de Nîmes ; MM. François Charles, inspecteur des services pénitentiaires ; Pierre Dubois de Prisque, procureur général à Port-de-France ; Jacques Garnier, ancien président de la Compagnie des syndics près les tribunaux de Paris ; Mme Josette Gasquet, conseiller à la cour de Paris ; MM. Claude Gerbet, avocat à Chartres ; Bernard Gorny, avocat à Paris ; Jean Goujon, avocat à Nîmes ; Olivier Kuhnmunch, sous-directeur à l'administration centrale ; Mathieu Le Baut, procureur de la République à Aix-en-Provence ; André Loubes, procureur de la République à Châteauroux ; Robert Marly, président du tribunal de commerce de Bordeaux ; Robert Masse, expert près la cour de Rennes ; Mme Colette Même, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; MM. Pierre Mignucci, président du tribunal de Reims ; Raymond Monney, président de chambre à la cour d'appel de Riom ; Jacques Pesson, administrateur judiciaire près le tribunal de commerce de Paris ; Mmes Marie Pierrard, président de chambre à la cour de Nancy ; Odette Valabrègue, avocat à Paris.

Intérieur

Est promu *commandeur* :

M. Zeboulonne Cohen-Tennoudji, vice-président du consistoire central israélite de France et d'Algérie.

Sont promus *officiers* :

MM. Marius Aillaume, maire de Mondrepuis (Aisne) ; Louis Bienvenu, ancien conseiller général de la Vienne, maire de Bouresse ; Raymond Cham, directeur central des renseignements généraux ; Antoine Chanut, conseiller régional de Picardie ; Joseph Charvet, maire de *L'Arbresle* (Rhône) ; André Colliot, préfet de l'Oise ; Pierre Daguet, adjoint au *maire* de Sablé-sur-Sarthe ; Pierre Germain, inspecteur général de l'administration ; Pierre Manière, préfet du Var ; Charles Naveau, conseiller général du Nord ; Pierre Sevellec, sous-préfet de Draguignan.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Joseph Astier, maire de Courpois (Puy-de-Dôme) ; Gaston Baudel, maire de Douelle (Lot) ; Georges Bobin, conseiller régional de Poitou-Charentes, conseiller général des Deux-Sèvres ; Paul Boscus, conseiller général de l'Aveyron, maire de Boussac ; Aimé Brémond, commissaire divisionnaire à Versailles ; Roger Carcassonne, conseiller général des Bouches-du-Rhône ; Joseph Castandet, ancien maire de Lacq (Pyrénées-Atlantiques) ; Henri Catalifaud, conseiller général de l'Aisne ; Louis Cavasino, commissaire divisionnaire ; Louis Cornillac, conseiller général de Vaucluse ; Pierre Costa, préfet de la Haute-Saône ; Antoine d'Ambra, brigadier-chef de la police nationale à Strasbourg ; Jean Dasserre, sous-préfet de Montmorency ; Jacques Echelard, commissaire *divisionnaire à Lyon* ; Marc Egloff, directeur du CIRCOSC de Valabre ; Pierre Faisandier, directeur de la Compagnie générale des eaux ; Robert Fouich, chef de service à la préfecture des Alpes-Maritimes ; Jean Galtey, maire de Chazilly (Côte-d'Or) ; Jacques Giret, maire de Palavas-les-Flots (Hérault) ; Henri Groullier, maire de Bourg (Gironde) ; Mme Marie Huitorel, en religion sœur Marie-Pierre, économe provinciale de la congrégation des sœurs du Saint-Esprit à Brest ; MM. Bernard de Jacquelot du Boisrouvray, maire de Perel (Morbihan) ; Louis Jaillon, conseiller régional, conseiller général du Jura, maire de Saint-Claude ; Mme Marie-Magdeleine Lafon, épouse Fouche, ancien conseiller général de Lot-et-Garonne ; MM. Auguste Le Fèvre, commissaire divisionnaire à Metz ; Jean Lescat, président du tribunal administratif de Limoges ; Joseph Mallejac, conseiller régional, conseiller général du Finistère ; Armand Marimbert, sous-directeur de la police nationale ; Jean-Paul Marty, sous-préfet, secrétaire général de la Somme ; Raymond Ménand, maire d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) ; Emile Michelin, chef inspecteur divisionnaire de police ; Marc Moschetti, maire de Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes) ; Arthur Moulin, conseiller général du Nord ; Pierre Petit, commissaire divisionnaire ; Jacques Petitjean, brigadier-chef de la police nationale à Rosny-sous-Bois ; René Rousseau, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de l'Isère ; Roger Saunier, contrôleur général de la police nationale ; André Traband, conseiller régional, conseiller général du Bas-Rhin, maire d'Haguenau ; Robert Trimbach, conseiller régional, maire de Gif-sur-Yvette ; Norbert Vadi, administrateur civil ; Mlle Julie Venturini, directeur à la préfecture de la Haute-Corse.

Départements et territoires d'outre-mer

Est promu *officier* :

M. Alphonse Hazael-Massieux, président de la Caisse régionale de crédit agricole de la Guadeloupe.

Sont nommés *chevaliers*

MM. Emmanuel Bellony, maire de Mana (Guyane) ; Arsène Cipolin, ancien adjoint au maire de Saint-Claude (Guadeloupe) ; Ismaël Hassen, président du conseil de l'ordre des médecins de la Réunion ; Jean Hermant, administrateur civil.

Affaires étrangères

Sont promus *officiers* :

MM. Henri Chollet, ambassadeur de France en *République* de Singapour ; Victor Gares, ambassadeur de France en Sierra-Leone ; Michel Removille, ministre plénipotentiaire.

MM. *Charles Chatelin*, chirurgien (Monaco) ; François Naudon, ancien président de la Société française de bienfaisance de Barcelone ; Etienne Petitjean, industriel (Canada)

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Bang-Rouhet, consul général adjoint à Genève ; Pierre Cornée, conseiller des affaires étrangères ; Charles Crettien, deuxième conseiller à l'ambassade de France en Tunisie ; Henri Delarbre, consul général à Anvers ; Guy Faugère, consul général à Fès ; René Grenier, agent contractuel à l'administration centrale ; Jean Morillon, deuxième conseiller à l'ambassade de France au Sénégal ; Fernand Mozziconacci, consul général à Nouadhibou.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Arnaud, directeur de banque (Suisse) ; Léon Baulny, directeur de sociétés (Belgique) ; Marie-Joseph Bellotcau-Bida, directeur de société (Maroc) ; Claude Blangero, directeur de banque (Singapour) ; Bernard Bray, directeur de l'Institut *d'études françaises de Sarrebruck* (R.F.A.) ; Elie Ecorcheville-Ogier, président de la chambre de commerce française en Suède ; Jules Glomeau, directeur de société (Etats-Unis) ; Louis Moris, administrateur de sociétés (Japon) ; Mme Monique de Miramon, née de Lasteyrie du Saillant, présidente du centre Charles-Péguy de Londres ; Jean-Pierre Pisano, directeur de société (Espagne) ; André Rosnoblet, comptable (Suisse) ; Jacques Rousseau, proviseur de lycée à Tanger ; Georges Royon, administrateur de société (Italie) ; Mme Marie-Thérèse Sian, chef de service à l'Institut des sciences médicales d'Alger.

MM. Anatole Bisk, dit Alain Bosquet, écrivain ; Léonard Handa, industriel ; Pontus Hulten, directeur du Musée d'art moderne de Paris ; François Kerschenmeyer, directeur financier d'un groupe industriel ; Lars Schmidt, directeur du théâtre Montparnasse ; Erik Seidenfaden, directeur de la fondation danoise de la cité universitaire de Paris ; Lewis Weaks, président-directeur général de société.

Défense

Sont promus *officiers* :

MM. André Peuche, directeur administratif et financier dans une société ; Philippe Lacarrière, secrétaire général pour l'administration ; Henri Simonsan, proviseur au collège militaire d'Aix-en-Provence.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roland Aubray, attaché d'administration ; Gérard Becquet, magistrat détaché ; Max Bizeau, administrateur civil ; Guy Chevallier, ingénieur dans une société ; Pierre François, administrateur dans une société ; Jacques Humeau, directeur dans une société ; Yves Le Bouar, chef de service administratif au ministère ; Raymond Louradour, professeur à l'Ecole nationale technique des sous-officiers d'active ; Alain Marchais, administrateur civil hors classe ; Georges Petit, directeur de division dans une société.

Coopération

Sont promus *officiers* :

MM. Saïd Coubeche, membre du Conseil économique et social, président de la chambre de commerce de Djibouti ; Raymond Grivaz, conseiller à la présidence de la République de Côte-d'Ivoire ; Christian Joudiou, directeur du développement économique au ministère.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Olivier Amiel, conseiller technique au cabinet du ministre des finances et des affaires économiques à Dakar ; Mme Juliette Avenati, en religion sœur Reginald, religieuse de l'ordre des auxiliatrices du Purgatoire au Rwanda ; MM. Roger Bourdil, chef de mission de coopération au Gabon ; José Fleury, directeur général de l'Institut de recherches pour les huiles et oléagineux ; Marie Giraud, *administrateur et directeur* d'entreprises industrielles à Curepipe (île Maurice) ; Louis Lamonzie, délégué de la Compagnie générale d'électricité au Zaïre ; Claude Millet, délégué d'une société à Douala ; Pierre Pitrolle, pharmacien ; Pierre Vacher, chef des services médicaux de l'hôpital central à Abidjan.

Economie - Budget

Est promu *officier* :

M. Jacques Gerbaux, inspecteur général des finances.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marcel Cornet, administrateur civil hors classe ; Pierre Giraud, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; André Michel, chef de bureau.

Economie

Sont promus *officiers* :

MM. Charles Prou, directeur du centre d'études des programmes économiques ; Henry Saltiel, président-directeur général d'une compagnie d'assurances.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Hugues Barbe, président-directeur général de société ; Joseph Communier, directeur d'agence de banque ; Michel David-Weill, associé gérant de banque ; Louis Decoster, président-directeur général de banque ; Alain Le Corre, directeur général de la chambre syndicale des banques populaires ; Mlle Andrée Marlin, secrétaire général adjoint du Crédit foncier de France ; MM. Maurice Moreau, chef de service interdépartemental de la concurrence et de la consommation à Nantes ; André Pointeau, chef de bureau ; Jacques Thiban, inspecteur général de l'INSEE.

Budget

Sont promus *officiers* :

MM. Robert Breton, conservateur des hypothèques à Paris ; Pierre Chancel, secrétaire général du FORMA ; François Mondoloni, chef du service des pensions.

Sont nommés *chevaliers* :

M. René Back, directeur des services fiscaux du Nord-Lille ; Mlle Renée Drouillac, attaché principal d'administration centrale ; MM. Louis Duverny, chef de bureau ; Louis Glimois, directeur régional des douanes à Reims ; Yves Ollivon, directeur de l'audit et des comptes dans un groupe de sociétés ; Henri Poirrée, trésorier-payeur général de la Haute-Loire ; Guillaume Soubigou, directeur des services fiscaux du Val-de-Marne ; Simon Tourlière, président d'une union nationale de groupements professionnels.

Environnement et cadre de vie

Sont promus *commandeurs* :

Mme Jacqueline Auriol, pilote d'essais, membre du groupe Paul-Emile-Victor pour la défense de l'homme et de son environnement ; M. Paul Novarina, architecte, membre de l'Institut.

Sont promus *officiers* :

Mlle Antoinette Blériot, ancien administrateur civil ; MM. Pierre-Louis Filippi, ingénieur général des ponts et chaussées ; Jacques Lesage, vice-président-directeur général d'une société d'assainissement, président de la Chambre syndicale nationale de l'hygiène publique ; Claude Rattier, directeur général de l'office public d'H.L.M. interdépartemental de la région parisienne ; Mlle Huguette Rozès, inspecteur général de l'équipement ; M. René Schmitt, président du Syndicat des architectes des bâtiments de France.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. René Bourons, chargé de mission au Haut Comité de l'environnement ; Jacques Florent, ingénieur en chef des Eaux et Forêts ; M. Roland Gadot, directeur d'une entreprise de bâtiment ; Mme Françoise Guerlain, épouse Soudée, exploitante agricole, fondatrice d'une association de chasse souterraine ; MM. Bernard Hoinville, directeur régional d'une société de travaux publics ; Alain Léger, directeur dans une société industrielle ; Georges Mercadal, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur à l'administration centrale ; Jean-Marie Meunier, président du Syndicat des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics de la Savoie ; Ernest Pinçon, président d'une société d'H.L.M. ; Jacques Simon, membre du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ; Mlle Jacqueline Valières, attaché principal d'administration ; Mme Gilberte Vallée, épouse Lanquetot, présidente d'une société laitière.

Education

Est promue *commandeur* :

Mme Fernande Dreyfus (dite Dina), inspectrice générale en retraite.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean-Louis Bruch, inspecteur général ; Yves Brunsvick, secrétaire général de la commission nationale française pour l'UNESCO ; Maurice Claudel, directeur des services académiques de Paris ; Mme Jacqueline Lormand, épouse Morin, médecin d'orientation scolaire et professionnelle à Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

MM Pierre Alluin, inspecteur d'académie à Laval ; Edgar Baumelherbé, sous-directeur au collège de Clamecy ; Jean Blancher, proviseur du lycée Blaise-Pascal à Clermont-Ferrand ; Mme Réjane Castel, épouse Saraganas, inspectrice générale des écoles maternelles ; Mlle Suzanne Chayla, directrice de l'école d'handicapés moteurs de Bondy ; MM. Alban Dailx, inspecteur principal de l'enseignement technique ; Gabriel Ducray, directeur du centre d'études et de recherches sur les qualifications ; Mlle Jeanne Ferrère, professeur d'enseignement général de collège ; Mireille Conyrand, inspecteur départemental à Nîmes ; MM. Henri Joly, conseiller de l'enseignement technologique à Clermont-Ferrand ; André Lafond, chef du service d'information du ministère ; Raymond Martin, architecte urbaniste ; Mlle Ulrie Naly, chef de section honoraire de l'inspection académique de Cayenne ; MM. Gérard Piallou, inspecteur d'académie à Tarbes ; André Patry, professeur agrégé honoraire du lycée Masséna à Nice ; Pierre Roudy, proviseur de l'école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre à Paris ; Mme Simone Roy, épouse Montmeterme, proviseur du lycée Saint-Just à Lyon ; M. Bertrand Saint-Sernin, recteur de Nancy-Metz ; Mme Raymonde Tinuit, épouse Seror, secrétaire général adjoint de l'académie de Lille ; M. Louis Vigué, ingénieur des ponts et chaussées.

Universités

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Berès, expert bibliographe ; Paul Duval, professeur au Collège de France ; Henri Enjalbert, ancien professeur à l'université de Bordeaux-III ; Olivier Lacombe, membre de l'Institut ; Yves Pironneau, directeur de l'Ecole nationale supérieure de mécanique de l'université de Nantes.

Sont nommés *chevaliers* :

Mlle Suzanne Bachelard, professeur à Paris-I[er] ; MM. Francis Cambou, directeur du Conservatoire national des arts et métiers ; Francis Dubus, directeur de l'école normale supérieure de Saint-Cloud ; Mmes Léonie Flocre, chef des services administratifs de l'académie nationale de médecine ; Jacqueline Garreau, épouse Bonnamour, directrice de l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses ; MM. Bernard Gaussot, directeur de l'antenne de Rennes de l'école supérieure d'électricité ; Guillaume Matringe, professeur à Paris-II ; Didier Ozanam, directeur de la Casa de Velasquez à Madrid ; Claude Ponsard, professeur à l'université de Dijon ; René Bouquairol, secrétaire général de l'université Montpellier-III ; Maurice Walter, président du conseil d'administration de l'I.U.T. de Sceaux.

Santé et Sécurité sociale

Est promu *commandeur* :

M. Paul Milliez, professeur à la faculté Broussais-Hôtel-Dieu (université Paris-VI).

Sont promus *officiers* :

M. Pierre Blanquie, médecin retraité ; Mme Odette de Cocoola, en religion sœur de Marie-Cyrille, directrice d'un institut médico-pédagogique ; MM. Mathis Jeune, professeur de clinique médicale infantile à l'université de Lyon. Robert Lecornu, président d'une association de parents d'enfants inadaptés ; Pierre Legendre, inspecteur général honoraire des affaires sociales ; Robert Moreau, pharmacien chef de l'hôpital Beaujon à Paris ; Mlle Renée Prioliet, ancienne directrice des services d'un centre régional pour *l'enfance et l'adolescence* inadaptées ; MM. Claude Romieu, directeur d'un centre régional de lutte contre le cancer ; Raymond Thibier, directeur médical et scientifique de la fondation Santé des étudiants de France.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Pierre Adam, vice-président du conseil d'administration d'un centre hospitalier ; Marcel Battesti, ancien président d'un conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes ; Jean Baudy, directeur de la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire ; Mlle Françoise Bernard, ancien délégué départemental de l'Association des paralysés de France ; MM. Marc Brachet, président du conseil d'administration d'une caisse primaire d'assurance maladie ; Henri Breitel, médecin généraliste ; Jean Colonna d'Istria, chirurgien chef dans un centre régional de lutte contre le cancer ; Marie Coze, ancien directeur d'un centre départemental de transfusion sanguine ; Daniel Fries, professeur de médecine interne à Paris-Sud ; Jacques Gautier, président d'un syndicat départemental de pharmaciens ; Pierre Grech, adjoint au directeur de la pharmacie et du médicament ; Henri Jouy, ancien professeur titulaire de la chaire de microbiologie à l'université de Limoges ; Roger Marignan, professeur de physique à l'université de Montpellier-I ; Jean Marty, médecin conseil national de la Sécurité sociale ; Robert Michaut, médecin chef d'une clinique de rééducation fonctionnelle et d'un centre de rééducation et d'appareillage ; Mme Marie de Montgolfier, épouse du Peloux de Saint-Romain, présidente d'une section départementale de l'Union nationale des familles de malades mentaux ; MM. Jean-Claude Patel, professeur à la faculté de médecine Paris-Ouest de l'université Paris-V ; Jean-Louis Petit, président d'un conseil départemental de l'ordre des médecins ; Louis Porte, ancien directeur d'une caisse d'allocations familiales ; Alexis Poveda, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ; Raoul Sauvaire, administrateur civil à l'administration centrale ; Georges Wolff, médecin généraliste.

Travail et participation

Sont promus *officiers* :

MM. Antoine Antoni, secrétaire général des Sociétés coopératives ouvrières de production ; Yvan Capot, directeur départemental du travail et de l'emploi du Tarn ; Mlle Blanche Laporte, assistante sociale chef à la direction de la population et des migrations ; MM. Gérald Larrue, ancien directeur du bureau français du Bureau international du travail ; Georges Lebreton, ancien chef de centre des services du travail et de la main-d'œuvre ; André Trotin, directeur départemental du travail et de l'emploi du Val-de-Marne ; René Weil, trésorier de l'Assedic du Bas-Rhin.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Guy Aubert, fondateur et président d'honneur d'un syndicat patronal ; Mme Micheline Augé, épouse Galabert, inspecteur général des affaires sociales ; MM. Serge Baret, président de la commission sociale de la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée ; Olivier Grandjean, ancien chef du centre régional Rhône-Alpes pour l'emploi ; Mlle Geneviève Lavigne, directeur adjoint du travail ; MM. Georges Lévy, président d'honneur du syndicat C.G.C. des cadres et agents de maîtrise du textile du Sud-Ouest ; Pierre Maydieu, président d'un organisme de formation ; Ghers Melamed, conseiller de l'organisation Reconstruction - Travail ; Guy Métais, directeur de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ; Henri Peyrard, secrétaire général de l'union régionale C.F.T.C. métallurgie Rhône-Alpes ; Amédée de Sainte-Marie, conseiller prud'homme ; Gilles Schaaff, délégué régional des entreprises pour l'emploi en Ile-de-France.

Agriculture

Sont promus *officiers* :

MM. Louis Biret, président-directeur général de société d'exportation de viandes ; François Blaizot, ingénieur général des eaux et forêts ; Auguste Grandin, président de *société laitière* ; *Jean-Marie Perrin*, ancien directeur d'organisation laitière agricole coopérative ; Raymond Picard, industriel biscottier ; André Williame, ingénieur général des eaux et forêts.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Gilberte Brochard, veuve Deschamps, agricultrice ; MM. Jean-Jacques Castaing, président de la chambre d'agriculture des Landes ; Henri Courtial, chef d'équipe dans une exploitation agricole ; Guy Dardenne, directeur général de l'Association pour la promotion industrie-agriculture ; Etienne David, directeur *général de l'Association générale* des producteurs de blé et autres céréales ; Michel Debus, vice-président du Syndicat des brasseurs d'Alsace ; Jean Franck, ingénieur général d'agronomie de la région Bretagne ; Robert Gillio-Tos, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ; René Groussard, directeur général du centre pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles ; Auguste Lambert, président de société d'abattage de volailles ; *Martin Le Pormat*, ancien agriculteur ; Paul Lopez, sous-directeur à l'administration centrale ; Germain Maurel, agriculteur éleveur ; *Jacques Ponchet*, directeur de recherches à l'INRA ; Albert Revault, président-directeur général de société alimentaire ; Mme Colette Rousseau, épouse Couzelles, ancien directeur du laboratoire central de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité de Massy ; M. Edmond Valentin, secrétaire général de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux de France.

Industrie

Est promu *commandeur* :

M. Bernard Vernier-Palliez, président-directeur général de Renault.

Sont promus *officiers* :

MM. Alexis Déjou, délégué général d'E.D.F. ; Philippe Mayer, président-directeur général et administrateur de sociétés ; André Miller, président-directeur général de société ; François Normand, vice-président délégué du Syndicat professionnel des fabricants de fils et câbles électriques ; Yves Perrin, ingénieur en chef des mines ; Maurice Rougier, président-directeur général de société ; Robert Sartorius, président-directeur général de société de fabrication d'éléments catalytiques ; Pierre Soudet, conseiller d'Etat, directeur général de l'Association technique de l'importation charbonnière.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Michel Artaud, président-directeur général d'une société spécialisée dans les forages et travaux souterrains ; Jacques Astier, président d'une société de minerais préréduits ; Jean-Yves Chereau, directeur d'une société d'exploitation et de raffinage de produits pétroliers ; Jean Cordier, délégué du Syndicat des constructeurs de transmissions hydrauliques et pneumatiques ; Roland Droguet, président-directeur général de société ;

MM. Jean Friess, président-directeur général d'une société de fabrication de machines-outils ; Jean Heimendinger, président-directeur général d'une société de fabrication de tuyauteries industrielles ; Pierre Joly, membre du directoire et directeur d'une société de fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques ; Philippe Margerie, ingénieur en chef des eaux et forêts ; Jean Mourier, président-directeur général d'une société de fabrication de machines à dessiner automatiques ; Michel Nény, président-directeur général de société ; Jean Péronnin, directeur d'une société de construction d'automobiles ; Jean Sauteron, chef du département de génie radioactif au C.E.A. ; Paul Simeon, directeur commercial d'une société de génie civil et d'installations mécaniques et électriques.

Transports

Est promu *commandeur* :

M. Pierre Chanoine-Martiel, conseiller à la direction générale d'Air France.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Alias, directeur de l'équipement à la S.N.C.F. ; Georges Babey, administrateur civil chargé de mission à la direction des routes et de la circulation routière ; Gérard *Colas, ingénieur général des ponts* et chaussées ; Jean Gourbeyre, inspecteur à la direction générale de l'aviation civile ; Robert Herris, secrétaire général du groupement des armateurs à la pêche de Lorient.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. André Beausse, directeur d'une entreprise de travaux publics ; Raymond Blanic, adjoint au directeur départemental de l'équipement de l'Isère ; Mme Gilberte Croquenois, président-directeur général d'une société de transports ; MM. Roger Forray, ingénieur général adjoint à la direction du matériel de la S.N.C.F. ; Maurice Grimaud, directeur honoraire d'une compagnie internationale de tourisme ; Henri Guérin, chef du personnel dans une société d'autoroutes ; Yvan Ivanoff, directeur des relations sociales générales à Air Inter ; Jean-Pierre Koenig, chef de section principal à la R.A.T.P. ; René Lapautre, directeur général d'Air Inter ; Louis Lemaire, directeur de la région de Marseille (S.N.C.F.) ; Jean Massotti, directeur des opérations aériennes à Air France ;

MM. Jean-Claude Menu, directeur d'une association de pêche à vapeur ; Jean Moiron, président-directeur d'une société d'autoroutes ; Jean Prades, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de mission d'inspection générale ; Jean Quemener, directeur d'une compagnie de transports ; Alexandre Quesnel, chef de centre adjoint au service de la formation aéronautique et du contrôle technique à Montpellier ; Albert Rollant, directeur d'une société de transports urbains ; Lucien Thibord, directeur de la région météorologique Nord ; Jean Tissier, ingénieur en chef adjoint à la R.A.T.P.

Commerce extérieur

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Commelin, P.-D.G. d'une société ; Jean Goutall, P.-D.G. d'une société ; Renaud de Saint-Quentin, directeur d'une société.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Chanteloube, directeur adjoint d'une société ; Jean-Paul Yaher, directeur d'une société.

Jeunesse, sports et loisirs

Sont promus *officiers* :

MM. Marcel Batigne, président de la Fédération internationale de rugby ; Julien Nicolle, président de l'office départemental du tourisme de la Manche

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roger Bernadou, président d'un club de ski ; Benigno Caceres, président du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire ; Jacques Charpentier, président du comité régional du tourisme de Champagne-Ardenne ; Robert Martzloff, président de la Fédération française de parachutisme ; Edouard Seidler, directeur de la rédaction de *l'Equipe* ; Richard Tetelin, directeur régional à Lille.

Culture et communication

Sont promus *commandeurs* :

Mme Germaine Battendier, dite Germaine Beaumont, femme de lettres ; M. Pierre Carré, directeur général de journal et administrateur d'entreprises de presse et d'édition.

Sont promus *officiers* :

Mme Marguerite de Crayencour, dite Marguerite Yourcenar, femme de lettres ; MM. Robert Decout, rédacteur en chef de *la Voix du Nord* ; *Marc Demotte, directeur général* adjoint de *Paris-Match* ; Jean Dutourd, de l'Académie française ; Paul-Louis Mignon, journaliste, critique dramatique ; Georges Riou, directeur général de TF 1 ; Mme Monique Rol, née Tchemerzine, dite Ludmilla Tcherina, artiste chorégraphique et dramatique.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Irène Kovach de Szendro, veuve Bellanger, dite Christine Arnothy, femme de lettres ; Mlle Irène Bizot, conservateur adjoint au directeur des musées de France ; MM. le R.P. Serge Bonnet, directeur de recherches au C.N.R.S. ; Daniel Burckard, directeur des services d'archives de la Seine-Maritime ; Maurice Eisner, dit Igor Eisner, inspecteur général de la musique, chargé de la danse ; François Feray, inspecteur principal des monuments historiques ; Grégoire Krettly, dit Gérard Calvi, compositeur, président du conseil d'administration de la SACEM ; Jean Mamert, administrateur et directeur de sociétés d'éditions ; Mmes Paulette Marguerite, en religion Sœur Marie du Sacré-Cœur, chef de l'atelier national du point d'Alençon ; Jacqueline Roque, veuve Picasso, donatrice des musées nationaux ; MM. Michel Plasson, chef d'orchestre, directeur artistique du théâtre municipal du Capitole de Toulouse ; Louis Rabaste, directeur de journal ; Mgr Joseph Roncairol, président des fédérations internationale et française des « Pueri Cantores » ; Mme Marthe Tézenas, née Champin, présidente de l'association « Le Domaine musical » ; MM. Jacques Toja, administrateur général de la Comédie-Française, directeur du Théâtre national de l'Odéon ; Roger Tounze-Canat, journaliste, secrétaire général de la rédaction d'un quotidien régional ; Claude Vaudecrane, professeur honoraire ; M. Boris Weiss, vice-président inspecteur général.

Condition féminine

Est promue *officier* :

Mme Elisabeth Bresson, épouse Joannon, vice-présidente de la délégation marseillaise du Secours catholique.

(A suivre.)

Le Monde

société

LA FÊTE DU NOUVEL AN

Le changement de décennie a donné lieu, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, aux traditionnels concerts de klaxons dans les rues des grandes villes. On ne signalait dans la capitale que quelques « bavures », elles aussi traditionnelles.

Les « zones les plus sensibles » à Paris, c'est-à-dire le quartier des Champs-Elysées (8e arrondissement), le quartier Latin et Saint-Germain-des-Prés ont connu de légers incidents. Ainsi plusieurs vitrines ont-elles été brisées par des jeunes gens pris de boisson. Deux magasins, aux numéros 4 et 18 du boulevard Saint-Michel, ont vu leurs devantures endommagées et au 21, rue de la Harpe, c'est un restaurant, la Cochonnaille, qui a souffert de l'agressivité de deux jeunes gens, d'ailleurs interpellés par la police. Vers 20 h. 30, enfin, des inconnus se sont fait remettre sous la menace une somme de 40 000 francs à la Maison de la truffe, place de la Madeleine.

Dans les Côtes-du-Nord, le conseil municipal de la petite localité de Saint-Gilles-du-Mené a organisé un « réveillon communal ». Chaque administré était invité à apporter son couvert. Les édiles entendaient renouveler la vie associative de la bourgade et faire renaître la convivialité.

Enfin, dans le Centre-Ouest de la France, certains villages et hameaux de la région de Peyrat-le-Château, nous signale notre correspondant à Limoges, ont été privés de courant. Leurs habitants ont dû s'éclairer à la bougie pour le réveillon de la Saint-Sylvestre.

« Y EN AURA POUR TOUT LE MONDE »

Les produits libres, c'est bien ; les marques, c'est mieux. Voilà ce que devaient se dire, à quelques heures du réveillon, les bonnes gens qui se pressaient dans les épiceries fines de Paris et d'ailleurs. Car place de la Madeleine, on faisait bien sûr la queue devant le traditionnel Fauchon et son challenger, Hédiard. Rue du Faubourg-Saint-Honoré aussi, devant chez Dalloyau, pâtissier-glacier-traiteur. Files de personnes pressées, *bien nourries, rêveuses à des lendemains qui chantent... Ou ne chantent pas.*

Chez Dominique, rue Bréa, chacun attendait sa tranche de saumon fumé, son gramme de caviar, ses blinis accompagnés de crème fraîche devant cette inépuisable caverne d'Ali Baba. Et un badaud de lancer : « Y'en aura pour tout le monde ! »

L. G.

A EVRY (ESSONNE)

Le réveillon amer des enfants Meaupin

« Ce n'est pas normal qu'elle soit en prison ! » Durant la longue veillée du Nouvel An ils ont répété avec une naïve indignation les détails de ce qui, à leurs yeux, est une injustice criante. Les clignotements multicolores du traditionnel sapin, niché dans un coin de la pièce, et, à l'autre extrémité, les cavalcades télévisuelles de Belmondo, n'y ont rien fait. Entre eux, les enfants de Danièle Meaupin, la mine grave, ont d'abord pensé à leur mère emprisonnée à Fleury-Mérogis depuis le 15 octobre. *Elle a travaillé pour nous toute sa vie ; elle venait en aide à tout le monde ; alors pourquoi ? ... »*, n'a cessé de s'interroger Michel, seize ans et demi.

On a déjà largement évoqué (*le Monde* du 29 décembre) le cas de cette femme de trente-huit ans qui préféra reconnaître l'enfant de Carmen, sa fille aînée, alors âgée de quinze ans, plutôt que de cautionner un avortement. Elle a été condamnée sur plainte des Allocations familiales pour des prestations indûment perçues. Selon ses proches, son salaire de sage-femme, unique ressource du foyer, ne suffisait plus pour nourrir sa nombreuse progéniture. On s'est aussi étonné que des gendarmes arrêtent la coupable et son mari, chômeur chronique — complice passif — en leur passant les menottes comme à des truands de haut vol ; que les différents magistrats refusent par trois fois la mise en liberté avant de condamner à un an d'emprisonnement, dont huit mois avec sursis.

Le placement d'office évité

Assurément, Michel, seize ans et demi, Régis, treize ans, Véronique, douze ans, Marie-Claire, neuf ans, Caroline, quinze ans, et Ingrid, quatre ans, privés de leur mère, ont évité de peu le placement d'office par la direction de l'Action sanitaire et sociale. Ils le doivent surtout à leur sœur, Sophie, dix-huit ans, déjà mère de deux enfants, et à son mari, Dominique, vingt-deux ans. Depuis le premier jour de l'incarcération, tous deux se sont substitués à Mme Meaupin, et c'est chez eux, dans les hauteurs d'un de ces immeubles en pyramide d'Evry (Essonne), qu'ont eu lieu les deux réveillons.

Engagement sympathique et courageux. Dominique travaille la nuit dans un supermarché des environs comme préparateur ; sa jeune épouse a dû, précipitamment, se transformer en mère de famille très nombreuse. Ils ont une volonté à revendre, mais des ressources très limitées. *« Pourtant*, raconte Sophie, *personne n'a proposé de nous aider. L'assistante sociale est venue, mais uniquement par curiosité, pour nous questionner. »* Sophie, qui a gardé du procès un souvenir indigné, n'a, malgré tout, pas été vraiment surprise : *« Depuis que la dame des allocations lui a dit : « Je » vous enverrai en prison », on savait qu'ils auraient ma mère un jour ou l'autre. »*

Une mère en prison

Aujourd'hui, c'est Carmen, hors de l'enceinte judiciaire, qui fait figure d'accusée. C'est elle qui a voulu, à l'aube de ses dix-huit ans, se sortir d'un conflit familial des plus classiques, en déclarant à son tour l'enfant dont elle était prête, soudain, à assumer la maternité. Ses frères et sœurs lui reprochent d'*« avoir coulé sa famille pour se sauver »*, en allant jusqu'à réclamer aux allocations familiales des sommes déjà versées à sa mère et en accablant celle-ci devant le juge d'instruction.

Cette nuit du Nouvel An, les enfants Meaupin ont longtemps parlé de l'affaire. *« Ça a divisé tout le monde*, a constaté Michel. *Ma mère, c'est la seule qui se soit vraiment occupée de nous. Tout ce qu'elle a fait, c'est pour nous. Alors, la punir comme ça, qu'est-ce que ça pouvait changer ? »*

Au douzième coup de minuit, Marie-Claire, qui avait sucé son pouce toute la soirée, comme absente de la conversation, s'est brusquement exclamée : *« Mettre une mère de neuf enfants en prison, c'est vraiment dégoûtant. »* Puis, au moment de conclure, Michel a remarqué : *« Dans cette histoire, on nous a laissé tomber, comme si nous n'existions pas. On ne nous a même pas demandé notre avis. »*

STÉPHANE BUGAT.

En provenance d'Indonésie

CINQ CENTS SINGES MEURENT EN AVION

Stockholm (*A.F.P.*). — Cinq cents singes sur six cent vingt-cinq commandés par le laboratoire bactériologique de Stockholm à l'Indonésie sont morts pendant leur transport en avion, rapporte le journal suédois *Aftonbladet* dans son numéro du 31 décembre 1979.

Les animaux avaient été *« entassés dans des cages en acier de dimensions très réduites ne dépassant pas 80 centimètres, chacune d'elles contenant entre treize et quinze primates, pour la plupart des rhésus »*, indique le journal.

JUSTICE

L'action des objecteurs de conscience à la tour Eiffel : suspension interrompue.

Les deux objecteurs de conscience qui étaient suspendus, depuis le dimanche 30 décembre vers 15 heures, entre le premier et le deuxième étage de la tour Eiffel (« le Monde » du 1er janvier), pour attirer l'attention sur le sort de huit insoumis emprisonnés, ont regagné la plate-forme en début d'après-midi le lundi 31 décembre. Le groupe « OP 20 » qui avait été à l'origine de cette action indique que deux des « alpinistes » de la tour Eiffel, n'ayant pu obtenir ce statut, « vont se retrouver inculpés d'insoumission ». « La poursuite de la répression absurde contre les objecteurs n'aboutira qu'à relancer la lutte antimilitariste en France », conclut le communiqué.

Les huit jeunes gens à qui a été refusé le statut d'objecteurs de conscience et qui sont actuellement en prison sont : Marc Gautier, Yves Dauphin, Jean-Marc Nabineau, Eric Langevin, Alain Brizon, Patrick Van Niewenhuyse, Roger Fernandez et Jean-Michel Depitre.

● *Procès « Amoco-Cadiz » :* Des représentants de quarante-quatre communes des Côtes-du-Nord, du département et de trente-trois communes du Finistère, membres des comités de « coordination et de vigilance » engagés dans le procès de l'*Amoco-Cadiz* ont décidé de se rassembler au sein d'un syndicat mixte.

La constitution de ce syndicat mixte permettra, selon les intéressés, de contracter des emprunts avec la garantie des communes. Ces emprunts serviront au paiement des frais de procédure à régler aux avocats français et américains chargés de dossiers d'indemnisation du préjudice subi, en Bretagne, du fait de la marée noire

● *Les poursuites contre « le Canard enchaîné ».* — Dans une question écrite, M. Henri Caillavet, sénateur (gauche démocratique) du Lot-et-Garonne, demande au garde des sceaux *« s'il a lui-même invité l'un de ses procureurs de la République à engager une poursuite »* et s'il lui paraît admissible *« qu'avant de publier de bonne foi un document administratif il faille préalablement le déposer à l'autorité judiciaire pour éviter d'éventuelles poursuites »*. Le sénateur du Lot-et-Garonne s'interroge sur l'absence de ces poursuites à propos de *« la publication d'une feuille d'impôt dans* le Canard enchaîné *à la veille de la campagne présidentielle de 1974, tant il est vrai qu'un semblable comportement laisse supposer que d'étranges mobiles seraient à l'origine soit d'une inculpation, soit d'une clémence jupitérienne »*.

● *La chute d'un échafaudage* à Marseille, provoquée dans la matinée du lundi 31 décembre par un vent particulièrement violent, a blessé vingt-sept personnes.

ÉDUCATION

L'aide à l'école privée

● La Fédération de l'enseignement libre : une « immense déception pour les maîtres »

● Le Comité d'action laïque : un « affaiblissement du service public »

Les derniers décrets d'application de la loi Guermeur, approuvés par le conseil des ministres du 27 décembre (« le Monde » des 28 et 29 décembre), mettent un point final au dispositif législatif d'aide à l'enseignement privé. Mais la « guerre des deux écoles » n'en est pas pour autant réglée, comme le prouvent les dernières réactions de deux organisations très engagées dans le débat : la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique, d'une part, et le Comité national d'action laïque (CNAL), d'autre part.

● LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE CATHOLIQUE *« prend acte »* de la publication des décrets du 27 décembre, relatifs à la retraite des maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat. La Fédération *« souligne avec satisfaction l'alignement des conditions d'âge entre maîtres du secteur privé et du secteur public, et constate que son action déterminée en 1978 a permis d'étendre les bénéfices des mesures à l'ensemble des enseignants sous contrat définitif »*.

Mais la Fédération *« souligne que la parité des mesures sociales voulues par la loi* (reversions, bonifications, montant des pensions) *ne sont pas réalisées, alors que les cotisations exigibles des maîtres de l'enseignement privé représentent 121 % du montant des cotisations versées par les maîtres de l'enseignement public »*. En conséquence, *« la Fédération estime que ces décrets ne respectent pas l'esprit de la loi du 25 novembre 1977* — dite loi Guermeur — *et elle se fait l'écho de l'immense déception des maîtres de l'enseignement privé sous contrat »*.

● LE COMITE NATIONAL D'ACTION LAIQUE (CNAL), pour marquer le vingtième anniversaire de la loi Debré d'aide à l'enseignement privé (31 décembre 1959), a publié une déclaration de son président, M. André Henry, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, où le CNAL s'affirme *« plus déterminé que jamais à poursuivre sa lutte contre le dualisme scolaire et à militer pour une seule école libre et pluraliste, l'école laïque, c'est-à-dire l'école du peuple »*.

Pour M. Henry, *« le seul objectif de cette loi* — Debré — *et des textes qui ont suivi était et reste l'affaiblissement du service public d'éducation et de formation au profit des puissances d'argent, des forces de la droite et de la hiérarchie catholique qui les cautionne et les soutient »*.

Le CNAL se félicite cependant du bilan positif de l'enseignement public qui, en vingt ans, a gagné beaucoup plus d'élèves que son concurrent privé : en 1959, l'enseignement public accueillait 7 605 000 élèves ; en 1979, il en accueille 10 726 000, soit une progression de 33 %. L'enseignement privé comptait 1 714 000 élèves en 1959 ; il en compte aujourd'hui 1 993 000, soit une progression de 16 %.

SPORTS

La « corrida » de Sao-Paulo

L'AMÉRICAIN LINDSAY SUCCÈDE A BOUSTER

L'Américain Herb Lindsay succède au Français Radhouane Bouster au palmarès de la traditionnelle « corrida » de Sao-Paulo, disputée sous la pluie pendant les dernières minutes de 1979 et les premières de 1980. Son principal adversaire aura été le Portugais José Sena, en tête jusqu'au troisième kilomètre de cette course de 9 kilomètres et finalement deuxième à 7 secondes d'Herb Lindsay, vainqueur en 23 min. 26 sec. Le Colombien Victor Mora a terminé troisième à 8 secondes, le Belge Franck Grillaert quatrième à 31 secondes et le Colombien Domingo Tibaduiza cinquième à 36 secondes.

Le Français Alexandre Gonzalez a pris la onzième place à 1 minute et 1 seconde, et le Finlandais Lasse Viren, quadruple champion olympique, la seizième à 1 minute 17 secondes. Herb Lindsay, âgé de vingt-cinq ans, participait pour la première fois à la « corrida » de Sao-Paulo. Sa compatriote Dana Slater a gagné pour la deuxième année consécutive l'épreuve féminine devant la Colombienne Silvana Medina.

TENNIS. — *Après l'Argentin Guillermo Vilas et l'Américain Victor Amaya, un autre Américain, John Sadri, s'est qualifié, lundi 31 décembre, à Melbourne, pour les demi-finales du championnat d'Australie en battant l'Australien Rod Frawley, 7-6, 6-3, 6-7, 6-4.*

INFORMATIONS « SERVICES »

VIE QUOTIDIENNE

DES DISTRIBUTEURS DE BILLETS MULTICARTES SERONT INSTALLÉS DANS LES GARES

Le groupement Carte bleue, représenté par son administrateur, M. Raoul Bellanger, les chèques postaux, représentés par M. Emile Simon, directeur général des postes, et la chambre syndicale des Banques populaires, représentée par M. Alain Le Corre, directeur général, viennent de conclure un accord pour la création d'un groupement d'intérêt économique dont l'objet est la mise en place et l'exploitation d'un service de distributeurs automatiques de billets dans les gares de la S.N.C.F.

Pour la première fois, les distributeurs automatiques de billets mis en place par le nouveau groupement interinstitutions de distributeurs automatiques de billets (GIDAB) fonctionneront indifféremment avec la carte bleue, la carte C.C.P. 24/24 et les cartes Eurochèque et Distribanque des Banques populaires. Ces distributeurs automatiques de billets seront exploités sous l'enseigne Point argent.

A partir de 1980, aux termes d'un accord conclu entre le GIDAB et France Rail Publicité (filiale de la S.N.C.F.), une soixantaine de distributeurs automatiques de billets accessibles aux porteurs de cartes bleues, de cartes C.C.P. 24/24 et des cartes Eurochèque et Distribanque des Banques populaires vont être installés dans les gares de Paris, de banlieue et de province.

Les Points argent seront équipés de la dernière génération de distributeurs automatiques de billets fabriqués en France.

LES TARIFS DE STATIONNEMENT A PARIS AUGMENTERONT DANS PLUSIEURS QUARTIERS

Les tarifs de stationnement payant augmenteront en 1980 dans de nombreux quartiers de Paris. Décidée par le Conseil de Paris le 19 novembre dernier, cette augmentation vise une partie du 8e arrondissement, où le stationnement passe à 8 francs pour deux heures : boulevard Haussmann, rue Tronchet, place de la Madeleine, rue Royale et quartier des Champs-Elysées, notamment.

Ces tarifs sont fixés à 6 francs pour deux heures dans une partie des 7e, 16e et 17e arrondissements.

La hausse sera appliquée au fur et à mesure que seront modifiés les appareils de perception.

Enfin, à partir du 1er mars 1980, le montant de l'abonnement annuel de stationnement payant destiné aux « V.R.P. » sera porté à 450 francs.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 2 JANVIER

« L'Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Hulot.

« Le Corbusier à la Villa La Roche », 15 h., métro Jasmin, Mme Guillier.

« Les nativités de Notre-Dame de Paris », 15 h., portail central, Mme Pennec.

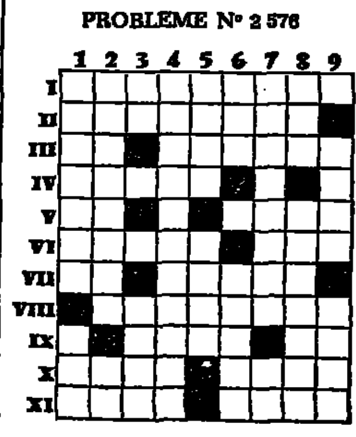
« Les appartements royaux du Louvre », 15 h., métro Louvre, Mme Saint-Girons.

« Le village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h., métro Mabillon (le vieux Paris).

« Les catacombes », 15 h., 2 bis, place Denfert-Rochereau (Tourisme culturel).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 576



HORIZONTALEMENT

I. Se mettent à jouer dès qu'on mange. — II. On se repose sur lui les yeux fermés. — III. Vieille ville ; Sont difficiles à coller quand ils sont bons. — IV. Peut se boire comme du lait quand il est petit. — V. Pour faire l'appel ; Entendu dans les Highlands. — VI. Affluent de la Loire ; Peuvent se mettre dans un cornet. — VII. Pronom ; Lieu commun. — VIII. Utile pour le transport de l'essence. — IX. Nom qu'on peut donner à la misère ; En France. — X. Dirigent un cours ; Rouge, dans les Vosges. — XI. Vieux baquet ; Département.

VERTICALEMENT

1. Pénètrent facilement quand elles sont fines ; Endroit où l'on tourne. — 2. S'amassent quand on a du mal à cracher ; Grecque. — 3. Pronom ; Matière dont on fait des gants. — 4. Où l'on peut trouver des échelles. — 5. Cri dans un cirque (graphie admise) ; Invoqué par de vieux marins. — 6. Pâques, par exemple ; Peut se prendre avec des pinces. — 7. Se ranime ; N'est parfois qu'un filet. — 8. Temps ; A moins d'importance qu'une artère. — 9. Qui sont donc arrivées jusqu'à nous ; Peut soutenir la culottes.

Solution du problème n° 2 575

Horizontalement

I. Jugements. — II. Urinal ; Ru. — III. Pénélope. — IV. ED ; Ragots. — V. Si ; Vie ; Eu. — VI. Nuas ; Car. — VII. Tannés. — VIII. El ; Têtu. — IX. Née ; Ange. — X. Ustensile. — XI. Au ; Esus.

Verticalement

1. Jupes ; Tenue. — 2. Urédinales. — 3. Gin ; Un ; Eta. — 4. Enervant ; Eu. — 5. Malaisée. — 6. Eloge ; Stase. — 7. Pô ; Unis. — 8. Tréteau ; Glu. — 9. Su ; Sûr ; Fées.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 31 décembre 1979 :

DES DECRETS

● Fixant les conditions d'application aux traitements d'informations nominatives intéressant la sûreté de l'Etat, la défense et la sécurité publique de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

● Fixant les attributions du service du commissariat de la marine ;

● Modifiant l'annexe II au code général des impôts en ce qui concerne le droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée ;

● Relatif aux livraisons à soi-même passibles de la taxe sur la valeur ajoutée ;

● Relatif à la redevance pour droit d'usage des récepteurs de télévision ;

● Relatif à la prorogation du mandat des membres des sections médicales du comité consultatif des universités.

DES ARRETES

● Portant réaménagement des taxes des services postaux du régime intérieur ;

● Relatif aux modalités du contrôle financier sur l'établissement public du parc de La Villette.

∴

Sont publiés au *Journal officiel* du 1er janvier 1980.

UN ARRETE

● Modifiant un précédent arrêté relatif aux conditions d'octroi et montant des prêts conventionnés.

DES DECRETS

● Complétant et modifiant le décret du 25 novembre 1977 relatif au conseil national de la protection de la nature ;

● Portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 1er janvier à 0 heure et le mercredi 2 janvier à 24 heures :

L'air de plus en plus froid qui s'écoule à travers l'Europe, de la mer de Norvège à la Méditerranée, empêche la progression des perturbations atlantiques, dont l'air plus doux et humide est dévié vers la Méditerranée.

Mercredi 2 janvier, la limite entre l'air doux et d'air froid se situera approximativement de la Bretagne au Languedoc. Au voisinage de cette limite, et notamment sur le Centre, l'ouest du Massif Central, les Pyrénées, on observera des chutes de neige abondantes.

Au nord-est de cette limite, le temps restera gris et brumeux avec des températures inférieures à celles de mardi ; les gelées pouvant atteindre —4 °C à —6 °C. Des averses de neige se produiront localement sur le nord-est du pays et le nord des Alpes.

Au voisinage du littoral atlantique, les températures resteront positives. Les vents modérés seront généralement de secteur nord à nord-ouest, sauf au voisinage de la Méditerranée, où ils s'orienteront temporairement au sud-est, avant de revenir au nord-ouest, en restant assez forts.

Mardi 1er janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 012 millibars, soit 759,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 31 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 31 décembre 1979 au 1er janvier 1980) : Ajaccio, 12 et 1 degrés ; Biarritz, 11 et 6 ; Bordeaux, 10 et 4 ; Brest, 7 et 2 ; Caen, 6 et —1 ; Cherbourg, 6 et 0 ; Clermont-Ferrand, 3 et —2 ; Lyon, 4 et —1 ; Marseille, 8 et 2 ; Nancy, 4 et —3 ; Nantes, 8 et 2 ; Nice, 13 et 4 ; Paris-Le Bourget, 5 et —3 ; Pau, 10 et 3 ; Perpignan, 9 et 3 ; Rennes, 6 et 3 ; Strasbourg, 3 et —1 ; Tours, 5 et 1 ; Toulouse, 8 et —1.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 13 et 11 degrés ; Amsterdam, 6 et 1 ; Athènes, 16 et 6 ; Bonn, 4 et 1 ; Bruxelles, 4 et —1 ; Iles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, 1 et —2 ; Genève, 2 et —1 ; Lisbonne, 15 et 14 ; Londres, 4 et —5 ; Madrid, 17 et 11 ; Moscou, —6 et —8 ; New-York, 8 et 1 ; Palma-de-Majorque, 16 et 1 ; Rome, 15 et 0 ; Stockholm, 1 et —3.

Le Monde DE LA MÉDECINE

Du scanner aux ultra-sons

Les techniques radiologiques modernes impliquent la définition de nouvelles « stratégies d'exploration »

Les progrès scientifiques ont contribué, ces dernières années, à la mise au point, au bénéfice des médecins et de leurs patients, de nouvelles technologies d'imagerie médicale. La panoplie, déjà multiple, dont disposent les radiologues s'est en particulier enrichie de deux techniques qui ont aujourd'hui fait largement leurs preuves : l'échographie, qui donne des images en coupes du corps humain grâce à l'usage des ultra-sons, et la scannographie (ou tomodensitométrie) qui, utilisant des rayons X, donne des coupes de l'organisme extrêmement riches en informations ; cette dernière technique a d'ailleurs été récemment mise à l'honneur, puisque ses deux inventeurs ont reçu le prix Nobel de médecine 1979.

« La radiologie de papa est morte », serait-on tenté de dire : comme dans bien d'autres domaines de la médecine — et en particulier tout ce qui touche aux phénomènes biologiques — le praticien dispose aujourd'hui d'une série de données nouvelles qu'il connait mal : l'usage du scanner et des ultra-sons, pour ne citer que ces exemples, impose, en effet, une approche anatomique par coupes, ce qui n'était pas le cas des techniques anciennes, qui tendaient à « plaquer » l'image d'une manière plus proche de celle qui est familière au médecin qui observe ou ausculte son patient.

L'évolution rapide des technologies d'imagerie médicale n'est pas près de s'achever, si l'on en croit les travaux du congrès annuel de la Société radiologique d'Amérique du Nord — Radiological Society of North America (R.S.N.A.), — qui, réuni à Atlanta (Georgie) à la fin de novembre, est chaque année la plus grande manifestation mondiale de la profession. Et les difficultés que connaitront les médecins dans l'avenir pour choisir, face à leurs malades, quels examens sont les plus appropriés risquent de croître encore. D'autant que les nouvelles techniques apparaissent de plus en plus chères (même si les bénéfices qu'on peut en attendre croissent parallèlement) alors même que le coût de la santé est un facteur de plus en plus préoccupant.

L'ÉVOLUTION de la radiologie, depuis quatre ans environ, semblait très largement dominée par la découverte du scanner ; l'installation très rapide de cette machine proprement révolutionnaire dans les établissements hospitaliers de la plupart des pays développés — la France accusant d'ailleurs un retard certain — entrainait un enthousiasme, fort justifié, de la part des nouveaux utilisateurs.

Plus sans doute que toute autre nouveauté en matière de radiologie, le scanner tend à modifier la pratique journalière, puisqu'il permet par exemple de supprimer d'autres examens, ou de formuler, dans certains cas, des diagnostics très précoces. Mais il est clair qu'après avoir été tentés de surestimer cette technique très onéreuse (un scanner coûte de 2 à 4 millions de francs) les médecins semblent aujourd'hui en passe de définir peu à peu quelle sera la « juste place » qui doit être accordée au scanner dans la panoplie des moyens d'imagerie médicale.

On avait, par exemple, vite affirmé lors de la naissance du scanner — et les médecins étaient en cela fortement encouragés par les industriels — que celui-ci limitait fortement l'exposition du malade aux rayons X, ou qu'il supprimait presque totalement l'utilisation de produits de contraste. En fait, la dose de rayons X infligée à un malade pour un « examen scanner » (qui comporte toujours plusieurs coupes) est du même ordre de grandeur que pour un examen classique ; et l'appel aux produits de contraste (injectés par voie intraveineuse et non artérielle, ce qui n'est certes pas négligeable) est encore très courant.

Le bénéfice du scanner reste néanmoins immense : dans le domaine de la pathologie cérébrale — le premier exploré, puisque les tout premiers appareils étaient, pour des raisons techniques, des « scanners-crâne », — le scanner est d'ores et déjà un outil privilégié. En particulier, il permet une réduction très importante des artériographies, et surtout la quasi-disparition des encéphalographies gazeuses (injection d'air dans les espaces intracérébraux) extrêmement pénibles pour le patient : d'où la suppression de certains risques et, dans la quasi-totalité des cas, de journées d'hospitalisation, l'exament au scanner se faisant de façon « ambulatoire ».

D'autres progrès sont déjà prévisibles, dus en particulier à l'apparition de scanners « rapides » capables de répéter une même « coupe » toutes les deux ou trois secondes : la seule information que donne le scanner étant la valeur de la densité des organes explorés, une image de lésion, soulignent les neuro-radiologistes, peut, en l'absence d'autres indications, suggérer treize ou quatorze diagnostics différents. Le « suivi » du déplacement d'un produit de contraste, grâce à des images « rapides », peut renseigner sur la vascularisation de la lésion (la manière dont elle est irriguée par la circulation sanguine), et donc permettre de préciser le diagnostic.

L'extension rapide du champ d'application du scanner au corps entier, c'est-à-dire surtout au thorax et à l'abdomen, a aussi ouvert de nouvelles perspectives. C'est ainsi que, selon certains radiologues, l'hypothèse d'un cancer du poumon ne devrait plus, aujourd'hui, entraîner que trois examens, tous praticables en consultation externe : une image « classique » des poumons, une bronchoscopie et un examen scanner.

Mais c'est surtout dans la pathologie de l'abdomen que l'apport du scanner parait évident, comme de très nombreuses communications du congrès d'Atlanta l'ont montré. Le scanner, en effet, est particulièrement bien adapté pour mettre en évidence de faibles différences de densité qui, au sein des « organes mous » de l'abdomen — foie, pancréas, reins, etc. — peuvent révéler des lésions suspectes.

Une réponse immédiate

Ainsi, les examens au scanner apparaissent-ils comme extrêmement précieux pour l'élucidation des *« fièvres d'origine inconnue »* : jusqu'à présent, une telle pathologie forçait, le plus souvent, le malade à subir successivement une lymphographie, une artériographie et une urographie. Le scanner, souligne le professeur Laval-Jeantet (hôpital Saint-Louis), donne le plus souvent une réponse quasi immédiate.

Dans beaucoup d'indications, affirment aujourd'hui les radiologistes, l'examen au scanner apparait, dans la pathologie abdominale, comme devant être « le deuxième examen », immédiatement après une première image classique.

Encore ce jugement doit-il être mesuré par l'émergence de l'autre grande technique nouvelle, les ultra-sons : utilisés de manière très courante en gynécologie et en obstétrique, ils font aujourd'hui très largement leurs preuves en pathologie abdominale. Selon certains médecins, il y a véritablement concurrence entre les deux techniques ; plus probablement, elles devront trouver leurs places respectives, compte tenu de leurs possibilités propres : les ultra-sons, par exemple, paraissent supérieurs au scanner pour mettre en évidence des kystes rénaux ou hépatiques, alors que le scanner parait meilleur pour déceler les petites adénopathies (affection ou lésion des ganglions), les tumeurs rétropéritonéales ou les tumeurs surrénales.

Les indications peuvent aussi dépendre des patients : le scanner ne donne pas toujours d'excellents résultats sur les sujets maigres, car les organes de ceux-ci, non enveloppés de graisse faisant contraste, n'ont pas, sur l'image, de contours très nets ; à l'inverse, les « gros » se prêtent mal aux ultra-sons car les masses graisseuses n'offrent qu'une pénétration limitée au faisceau d'exploration.

Certains analystes financiers estiment que la croissance du marché des ultra-sons sera plus rapide que celle de l'imagerie scanner : dans une étude publiée à l'occasion du congrès d'Atlanta, une société d'analyse financière de New-York prévoit que, entre 1979 et 1982, le marché mondial des ultra-sons croîtra, en valeur, de 31 % par an (atteignant 650 millions de dollars en 1982) contre 10 % pour le scanner (425 millions de dollars en 1982). En unités vendues, la croissance ne serait cependant plus que de 21 % par an, compte tenu de la sophistication croissante dans le domaine de l'imagerie par ultra-sons (1).

L'examen aux ultra-sons doit-il être complémentaire de l'examen par le scanner ou doit-il intervenir, d'une manière très courante, comme examen de « dégrossissage » permettant une première approche du patient ? Il n'est pas évident qu'il faille poser l'alternative en ces termes : en fait, compte tenu de toutes les technologies aujourd'hui disponibles, c'est très certainement à une définition de la stratégie d'exploration, pathologie par pathologie, que les médecins devraient aujourd'hui s'atteler.

Les études les plus sérieuses montrent que les techniques les plus nouvelles, comme les ultra-sons ou le scanner, devraient entrainer des économies, par exemple en supprimant des hospitalisations pour examens désormais inutiles, mais surtout en évitant le recours à d'autres investigations. En fait, soulignent de nombreux radiologistes, tout se passe, souvent, comme si, dans l'esprit du médecin prescripteur, les nouvelles techniques n'étaient que des examens nouveaux qui viennent s'ajouter à une liste déjà longue d'examens complémentaires. Alors que, estiment-ils, *« c'est toute la perspective radiologique qui est changée »*.

Pour chaque affection reconnue ou soupçonnée, il semble en effet possible de définir, étape par étape, l'exploration qui semble la meilleure, en limitant le nombre d'examens sans pour cela faire baisser le pouvoir diagnostic. On peut ainsi dessiner de véritables « arbres de décision » que le médecin peut suivre pour prescrire, après le résultat d'un examen, l'investigation qu'il est ensuite éventuellement nécessaire de réaliser.

Une sophistication croissante

Une telle approche « coût-efficacité » parait déjà assez familière aux radiologues américains ; il est vrai que ceux-ci, même en milieu hospitalier, ont le plus souvent une part de responsabilité dans la rentabilité de leur service, et que leurs malades supportent, parfois plus directement qu'en Europe, le coût des examens qu'ils subissent. Des expériences très limitées ont lieu en France sur de telle « stratégies de décision » (qui peuvent aussi s'étendre aux examens biologiques). La sophistication croissante de l'imagerie médicale obligera sans doute les médecins à faire des progrès dans ce sens, s'ils ne veulent pas que des limites leur soient imposées d'en haut, comme c'est actuellement le cas pour le scanner (le nombre de scanners est actuellement limité, en France, par les pouvoirs publics, à un pour un million d'habitants : aux Etats-Unis, on est proche de un pour deux cent cinquante mille, ou même deux fois plus sur la côte ouest). Il semble, en tout cas, que le temps est venu d'une amélioration du dialogue entre les cliniciens et les radiologues, qui se plaignent souvent d'être considérés « comme des exécutants » et non comme des consultants ».

XAVIER WEEGER.

(1) Les appareils à ultra-sons sont nettement moins chers que les scanners. Mais ils tendent à être de plus en plus complexes, notamment par l'automatisation du balayage permettant des images en « temps réel » (qui montrent les organes en mouvement), très riches de renseignements, par exemple en pathologie vasculaire et cardiaque. Ils sont cependant assez chers à l'emploi, du moins en France, car « gourmands » en « temps-médecin ».

Le renouveau de la podologie

La Fédération nationale des podologues a récemment réuni à Paris lors de ses cinquièmes entretiens annuels, huit cents praticiens sous la présidence de M. Jean Lou Emonet (Rosny-sous-Bois). Les nouvelles techniques d'appareillage et les traitements récemment mis au point ont été le thème principal de cette réunion.

La podologie n'est pas une discipline récente, mais elle connait actuellement un renouveau certain que lui confèrent la variété et le nombre accru de ses applications.

Cinq mille podologues exerçent actuellement en France. Leur fonction est de soulager les patients dont les douleurs relèvent le plus souvent d'une pathologie sans gravité mais responsable d'une perturbation de la vie quotidienne pouvant entraîner une invalidité chez les personnes âgées. La podologie ne s'intéresse qu'aux affections mécaniques, qui représentent, ont précisé les conférenciers, 95 % des douleurs du pied. Ce sont les femmes qui souffrent le plus fréquemment de cette pathologie. Les exigences parfois incongrues de la mode (talons hauts, chaussure étroite au niveau de l'avant-pied par exemple) ne sont pas étrangères à cette fréquence accrue dans la population féminine.

● L'ART PEDICURAL est le plus ancien des quatre grands groupes de possibilités thérapeutiques. L'abrasion des cors aux pieds, durillons ou kératomes plantaires se fait à l'aide d'instruments plus ou moins sophistiques.

● LA REALISATION DE SEMELLES adaptées à tous les troubles statiques du pied et qui peuvent être portées dans des chaussures de série représente une deuxième possibilité d'intervention. Ces semelles destinées à soulager les affections épidermiques donnent au pied des appuis différents et permettent ainsi de modifier la répartition des charges.

Il faut noter, a signalé M. Bernard Doutand (Paris), que des chaussures et semelles orthopédiques sont abusivement prescrites aux enfants, très souvent du fait de l'insistance des parents. Ce podologue constate que sur tous les enfants de moins de quatre ans venus le consulter pour une prescription de semelles ou de chaussures orthopédiques, un enfant sur trente seulement en avait réellement besoin. En fait, il s'agit, a-t-il précisé, de petites malpositions normales du pied ou de la cheville en relation avec l'évolution de la croissance, et qui doivent disparaître sans aucun traitement.

● LES ORTHOPLASTIES, réalisées directement sur le pied dans des matériaux non traumatiques permettent soit la disparition de la douleur provoquée par des kératomes par isolement des zones d'hyperpression, soit la disparition de ces tuméfactions par remodelage d'un orteil déformé ou d'un avant-pied tout entier. Le port des orthoplasties, comme celui des semelles, est compatible avec les chaussures habituelles du patient.

● L'ORTHONYXIE, une technique simple et peu coûteuse, permet, indique M. Emonet, en cas d'ongle incarné, d'éviter une intervention chirurgicale. Grâce à de fins ressorts métalliques fixés sur l'ongle, l'orthonyxie diminue la courbure de celui-ci, dont l'exagération est à l'origine des ongles incarnés. Cette application autorise le traitement à un faible coût et sans douleur, mais elle n'est pas prise en charge par les caisses d'assurance-maladie. C'est une des raisons pour lesquelles un patient a tendance à choisir, dans ce cas précis, le traitement chirurgical, plus coûteux mais remboursé.

La formation des podologues, d'une durée de deux années, est sanctionnée par un diplôme d'Etat. Mais près de 90 % des écoles sont privées, et le coût annuel des études est de 5 000 à 18 000 F. Cette sélection par l'argent est considérée comme *« scandaleuse »* par le président de la Fédération nationale des podologues, qui souhaite que l'accès à ces écoles soit plus ouvert. D'autant que la demande en podologie croît régulièrement et que les délais pour prendre rendez-vous avec ces praticiens sont souvent assez longs : une voie qui n'est pas encore saturée pour les étudiants qui s'intéressent aux professions de santé.

Dr Ph. L.

Aujourd'hui et demain

LES radiologistes disposent aujourd'hui de nombreuses techniques :

● *La radiologie « conventionnelle »* est déjà extrêmement variée. Les amplificateurs de brillance, introduits après la seconde guerre mondiale, ont permis de réduire considérablement les doses de rayons X. La tomographie, par déplacement du tube à rayons X et du film, permet de faire apparaître les structures internes de l'organisme à tous les niveaux de profondeur. L'injection ou l'ingestion de produits de contraste permet d'avoir des images plus spécifiques d'un organe précis, ou d'une structure déterminée (par exemple : lymphographie : examen du système lymphatique ; artériographie : examen du système des vaisseaux sanguins).

● *Le scannographe* (scanner ou tomodensitomètre) utilise aussi des rayons X : réalisant un balayage transversal du corps par un faisceau très fin de rayons X, cet appareil couplé à un ordinateur calcule des images qui sont des coupes de l'organisme suivant des plans perpendiculaires à l'axe principal du corps.

● *Les ultra-sons* sont utilisés sous différentes formes ; la plus courante est l'échographie qui donne, comme le scanner, des images en coupe de l'organisme. L'échographie est moins riche en informations que le scanner ; elle est cependant plus souple d'emploi, le plan de coupe pouvant être choisi librement et n'étant donc pas systématiquement perpendiculaire à l'axe du corps. Les ultra-sons, déjà utilisés sous cette forme en gynécologie-obstétrique et en cardiologie, peuvent aussi être utilisés dans des applications particulières (mesure de débits sanguins par effet Doppler, par exemple).

● *La médecine nucléaire* : sous ce nom peuvent être rassemblées toute une série de techniques (dont certaines peuvent avoir des applications thérapeutiques et diagnostiques), en particulier par l'utilisation de faisceaux de particules — neutrons, ions (atomes chargés), électrons ou positons (électrons de charge positive). Dans cette famille entre aussi l'utilisation des isotopes radioactifs dont il est possible de suivre, grâce à la radioactivité qu'ils émettent, le trajet au sein de l'organisme.

Cette dernière technique relève en fait déjà de ce qu'on pourrait appeler l'analyse biologique *in situ*, qui permet de savoir où va une substance déterminée, et ce qu'elle devient (assimilation, élimination...). Dans cette même voie, qui semble la plus prometteuse pour l'avenir, se situe la *zeugmatographie* (*le Monde* du 31 mars 1978) qui, utilisant le principe de la résonance magnétique nucléaire, peut identifier dans un organe la présence de tel ou tel atome en en mesurant la concentration. Cette méthode, comme d'autres utilisant, par exemple, les ondes électromagnétiques ultracourtes (ondes radar), en est encore au stade expérimental.

L'ordinateur va-t-il tuer le film ?

LE film radiologique disparaîtra-t-il un jour ? La question doit être sérieusement posée, si l'on en croit le professeur Paul Capp, chef du département de radiologie de l'hôpital de l'université d'Arizona aux Etats-Unis. Lors de la conférence inaugurale du congrès d'Atlanta, consacrée à l'*« image radiologique en l'an 2000 »*, il a en effet indiqué que son département, qui dessert un établissement de trois cents lits, envisageait sérieusement de supprimer le film et de le remplacer par un stockage d'images sous forme informatique ; selon lui, les économies réalisées pourraient être de l'ordre de cinq millions de dollars en dix ans (un peu plus de vingt millions de francs).

Sans vouloir donner dans la futurologie, il est clair que cette prédiction a quelque chance de se réaliser, en particulier si l'on considère les possibilités des « vidéodisques », qui, de la taille d'un microsillon, peuvent être capables de stocker quelque cinquante mille images.

Le scanner va déjà dans ce sens : les informations qu'il donne sur la densité des tissus sont très fines, et les images qu'utilise le médecin pour son diagnostic — et qui seront annexées au dossier du malade sous forme de photos — n'en représentent qu'une fraction : le résultat complet d'un examen par scanner ne peut être qu'une information numérique très riche, que seul l'ordinateur saura utiliser. L'archivage des examens par scanner se fait déjà sous forme de bandes ou de disques magnétiques.

Cela est notamment dû au fait que l'œil n'est capable de distinguer qu'une vingtaine de nuances de gris, quand l'ordinateur en distingue un millier. Certes, la photographie elle-même est beaucoup plus « performante » que l'œil, mais à quoi bon stocker une image sur émulsion photographique (coûteuse) s'il faut un ordinateur pour en tirer toutes les informations ? Ne vaut-il pas mieux alors mettre l'image directement sous une forme utilisable par l'ordinateur ?

Cette évolution va de pair, d'autre part, avec celle qui touche le traitement lui-même de l'image : mise sous forme numérique (une image apparaissant donc comme une très longue suite de chiffres), celle-ci peut être « travaillée » ; le médecin peut demander à la machine de lui calculer des distances, des volumes, des angles. Des machines spéciales existent déjà, qui permettent de concevoir dans le détail le traitement, par radiothérapie, d'une lésion tumorale : calcul automatique des doses, des incidences de rayonnements à appliquer, en l'optimisant (doses efficaces mais minimales, effets secondaires minimaux).

Avec les techniques actuelles, notamment au niveau de la détection des intensités lumineuses, on risque encore de perdre de l'information : en particulier, la résolution des images télévisées (qui traduit, par exemple, l'épaisseur minimale des traits qui peuvent être perçus, et donc la richesse des détails) reste inférieure à celle de la photographie. Mais il y a de bonnes probabilités pour que cela, un jour, ne soit plus le cas, et le malade pourra avoir chez lui une « disquette magnétique » de la taille d'un 45 tours contenant l'ensemble de son « passé radiologique », plutôt qu'une pile d'immenses enveloppes de papier kraft, marquées *« Radios — ne pas plier S.V.P. »*.

La généralisation du « 15 » numéro unique pour les urgences médicales

RETARD OU ABANDON ?

L'ouverture d'un centre unique — le « 15 » — de réception des appels téléphoniques d'urgence médicale sur tout le territoire français, répondant aux grandes détresses et assurant, dans le même temps, une permanence des soins pour la médecine de ville, est-elle en voie d'abandon ou simplement retardée ?

En février 1979, le professeur Jean-Charles Sournia, directeur général de la santé, commentant la circulaire envoyée aux autorités préfectorales par Mme Simone Veil, alors ministre de la santé et de la sécurité sociale, et qui définissait l'organisation et le fonctionnement du futur « 15 » avait annoncé que « les centres 15 qui commenceront à fonctionner dans quatre ou cinq départements dès cette année (1979), notamment à Rouen, ne seront créés que là où existe un accord entre les deux médecines, hospitalière et libérale ». L'année 1979 est terminée, mais aucun centre n'a vu le jour. Il semble que ce retard soit moins dû à une collaboration difficile entre les médecins hospitaliers et libéraux qu'à des problèmes techniques et financiers qui, à l'époque, avaient été sous-estimés. Cependant, M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, a autorisé le 27 décembre, à titre expérimental, l'installation par les P.T.T. du centre 15 de Rouen qui couvrira trois cent cinquante communes et devrait être opérationnel vers juillet 1980.

DANS un immeuble d'une vingtaine d'étages à Paris, un jour de décembre, une femme qui vient d'avaler des comprimés pour mettre fin à ses jours est découverte par un agent du service de sécurité de cette tour. Elle est encore consciente. Le SAMU (Service d'aide médicale urgente) (1) de Paris est immédiatement alerté. Le médecin chargé de la régulation des appels, après s'être enquis de l'état de cette femme, décide d'envoyer une ambulance privée avec deux ambulanciers diplômés. Celle-ci arrive mais, simultanément, une voiture de pompiers (huit hommes) et un car de Police secours (six policiers) se rendent aussi sur les lieux. Les pompiers interdisent l'accès de l'immeuble aux deux ambulanciers envoyés par le SAMU car ils ont appelé une ambulance de réanimation. Entre-temps, la police prévient le SAMU, qui décide alors d'envoyer une ambulance de réanimation qui comprend un médecin, un étudiant hospitalier et deux ambulanciers.

Ainsi pour ce cas qui, au départ, ne nécessitait le déplacement que d'une ambulance, cinq véhicules, dont deux ambulances de réanimation, et quatorze personnes se sont déplacés. Une telle incoordination des services d'urgence à Paris n'est pas exceptionnelle, et ce genre de péripétie, qui retarde l'arrivée des patients à l'hôpital, se produit plusieurs fois par semaine. La centralisation des appels et leur triage par un auxiliaire médical formé spécialement et aidé par un médecin sont, pour ces raisons, vivement souhaités par ces médecins du SAMU 75. Pour le docteur Martinez (SAMU 75) le 15 devrait permettre non seulement d'envoyer le moyen de secours approprié autorisant ainsi un gain de temps et d'argent, mais aussi de dédramatiser par téléphone certaines situations par des conseils urgents élémentaires.

Pour expliquer le retard dans la mise en service de ce numéro unique, le professeur Pierre Huguenard (SAMU 94) souligne qu'il n'y a eu aucune étude financière et technique. Ainsi, le ministère se trouve dans une situation qu'il n'avait pas prévue. Théoriquement, précise le professeur Huguenard, le nombre d'appels que recevrait le 15 est estimé à six pour cent habitants, soit, par exemple, pour le Val-de-Marne, 75 000 appels par an, alors qu'en 1979 le SAMU 94 n'en a reçu que 18 000. Pour le 15 du Val-de-Marne, il faudrait donc au minimum doubler le nombre des standardistes, ce qui représenterait un coût annuel de 542 880 francs (les charges sociales et l'indice moyen de carrière étant inclus).

A ces problèmes financiers s'ajoutent des problèmes techniques propres aux P.T.T. : il serait, en effet, techniquement très complexe et coûteux de relier, par l'intermédiaire du 15, les postes d'un département à un seul centre de recueil (les centraux téléphoniques ne couvrant pas exactement les mêmes zones que les départements).

En revanche, la collaboration entre médecins de ville et médecins hospitaliers, qui avait paru être un obstacle majeur, s'est déjà réalisée dans certains SAMU.

A Créteil, par exemple, des généralistes installés dans le Val-de-Marne et réunis au sein de l'ASSUM 94 (Association des services de soins et d'urgence médicales du Val-de-Marne), prennent des gardes au standard téléphonique du SAMU 94. Ils disposent de plusieurs voitures légères, et s'occupent des appels qui ne réclament pas l'intervention des moyens médicalisés lourds.

Cependant, lorsqu'une hospitalisation est nécessaire, la collaboration entre les établissements privés et publics n'est pas aussi bonne. En effet, dans le Val-de-Marne, les interventions du SAMU se soldent, dans la majorité des cas, par un transport du patient vers un hôpital public. Ce qui est, semble-t-il, dû à la difficulté qu'ont les médecins du SAMU et de l'ASSUM à joindre rapidement les chirurgiens ou anesthésistes des établissements privés. La création de lignes téléphoniques directes entre les cliniques et le SAMU permettrait de faire participer au système celles qui le désirent.

A Rouen où des généralistes sont réunis au sein de l'ARUM (Association rouennaise pour les urgences médicales), le système est comparable. Mais, cette collaboration fructueuse n'est pas encore le cas dans tous les SAMU.

Au ministère de la santé et de la Sécurité sociale, on indique que, malgré les études entreprises, des difficultés dans l'installation des centres 15 étaient apparues et que, dans la conjoncture actuelle d'austérité, il fallait faire preuve en ce domaine *« d'une grande sagesse et d'une grande prudence »*. Quatre centres expérimentaux seulement devraient être ouverts en 1980. A Rouen, en juillet 1980, puis à Blois et Troyes, et peut-être à Grenoble. Et ce n'est qu'après examen des résultats obtenus par ces quatre centres que sera décidé l'abandon ou la généralisation du système. Si l'expérience est concluante, Paris, qui compte de nombreux services d'urgence privés et publics, devrait être une des dernières villes à disposer du 15, précise-t-on au ministère.

(1) On compte actuellement soixante-cinq SAMU (cinq nouveaux devraient être créés au premier trimestre de 1980 et tous les départements devraient avoir un SAMU au début de 1981) et deux cents SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation).

Épilepsie et violence

L'épilepsie (1) peut-elle être dans certains cas à l'origine d'une violence criminelle ? La fureur épileptique si abondamment décrite dans les ouvrages médicaux anciens repose-t-elle sur une réalité intangible ? A cette interrogation, qui était le thème de la réunion organisée récemment à l'hôpital de la Salpêtrière par la Ligue française contre l'épilepsie, tous les orateurs, des épileptologues aux psychiatres des établissements pénitentiaires ou experts auprès des tribunaux en passant par un magistrat et un avocat, ont tous répondu par la négative.

Un mythe à détruire

L'ASSOCIATION entre épilepsie et violence est encore largement répandue dans l'opinion publique. Plusieurs participants au colloque se sont inquiétés, à cet égard, de la diffusion d'informations fausses à ce sujet par la presse visant un large public, mais aussi par la presse médicale. Un article paru dans une revue spécialisée et cité par le docteur Guy Meurisse est très évocateur de ce point de vue. *« Indifférent au réel, l'épileptique s'enflamme pour une idée mystique ou cosmique (...). La conscience est en proie, à la fois, à la destruction épileptique et à une ébauche de réorganisation sur un mode délirant où les pulsions instinctives ou passionnelles s'intègrent. C'est dans un tel contexte que survient la fureur épileptique. Le sujet alors attaque, détruit, incendie, viole ou tue. »* Ces informations erronées ne sont pas seulement véhiculées par les mass media. Le docteur Meurisse, récemment interrogé sur la *« responsabilité pénale de l'épileptique »*, à l'occasion d'un examen de sciences pénales et criminologique, et répondant que cette responsabilité ne lui semblait pas *a priori* différente de celle de l'ensemble de la population, s'entendit répondre par l'examinateur : *« L'épileptique, parce qu'il est épileptique, est un criminel en puissance, mais, heureusement pour lui, il est irresponsable et doit donc être traité comme tel. »* Le docteur Pierre Muller, professeur de médecine légale et sociale, a indiqué, pour sa part, que, dans de nombreux procès criminels, l'épilepsie garde ce caractère terrifiant auquel contribue désormais la description *« scientifique »* des manifestations électriques — certains parlent d'*« orages électriques »* — mises en évidence dans le cerveau de ces malades par l'électroencéphalogramme.

L'existence d'une certaine dangerosité de l'épileptique ne peut cependant pas être totalement réfutée, ont indiqué plusieurs orateurs. Le professeur Henri Gastaut (Marseille) n'a noté aucun comportement agressif spontané, mais des automatismes de défense apparaissent parfois chez un sujet qui, dans la confusion de son esprit, se croit agressé lorsqu'on le réprimande ou qu'on le maintient pour l'empêcher d'agir de manière incohérente. A cet égard, les épileptiques manifestent moins souvent des signes d'agressivité lorsqu'ils sont au sein de leur famille. Celle-ci a, en effet, une attitude adaptée et ne tente pas de contenir l'agitation de ces malades.

Seulement quarante-deux épileptiques, a rapporté le docteur Benezech, étaient internés au 31 décembre 1976 dans les services psychiatriques de sûreté français qui accueillent les malades mentaux difficiles ou dangereux âgés de plus de seize ans. Pour ces trois dernières années, quarante-cinq épileptiques ont été admis dans ces services, ce qui représente une moyenne de quinze admissions par an. Il serait cependant hâtif de croire que les malades internés dans ces conditions le sont du fait de leur épilepsie. La cause, dans de nombreux cas, est due à une pathologie associée dans laquelle l'alcoolisme occupe une grande place.

« *Il est possible*, a conclu le professeur Henri Gastaut, *que le besoin ou le souhait d'impliquer la crise d'épilepsie comme seule responsable des crimes les plus épouvantables tienne moins à la volonté de défendre un coupable qu'à celle de disculper l'humanité. En effet, cette implication permet de soustraire l'assassin à sa condition humaine au moment du crime qui aurait été commis par un automate aux commandes déréglées par la décharge épileptique. Mais quelles que soient les raisons qui l'expliquent et peut-être la justifient, une exploitation aussi erronée des éventuelles conséquences d'une crise épileptique porte grand préjudice aux innombrables malades épileptiques.* »

Dr PHILIPPE LEDUC.

(1) On compte actuellement en France environ trois cent mille épileptiques soumis à un traitement.

TÉMOIGNAGE

Le médecin, le malade et la conduite automobile

UN cas médical me suggère quelques réflexions dont je veux vous faire part.

Il s'agit d'une femme de quatre-vingts ans, bien portante jusque-là mais qui, vers soixante-dix ans, a présenté des équivalents d'épilepsie. Bien équilibré grâce aux barbituriques, cet état ne posait pas de problèmes tant que son mari vivait : c'est lui qui conduisait la voiture et, moyennant une « absence » à de très longs intervalles, tout allait bien. Mais le mari est mort depuis deux ans, et la malade vient de faire une « absence » brutale — des voisines l'ont trouvée chez elle sans conscience. Si cela s'était produit au volant de sa voiture qu'elle conduit à nouveau depuis la mort de son mari, cela provoquait un accident de plus avec quelques morts probables.

La crise passée, tout est rentré dans l'ordre ; la malade va bien et continue à prendre des barbituriques — restant à la merci d'un oubli puisqu'elle habite seule. Je lui ai dit qu'il fallait qu'elle renonce à conduire. Je lui ai expliqué pourquoi, en la mettant en face de ses responsabilités ; mais elle ne se sent pas malade, me trouve alarmiste et, sous prétexte que depuis cinq ans aucun équivalent ne s'était produit, elle a recommencé à sortir sa voiture régulièrement.

Liée par le secret professionnel, que puis-je faire de plus ?

Il ne s'agit pas d'un cas exceptionnel, et il est certain que bien des accidents qu'on explique par « la perte du contrôle de la voiture », sont dus à un équivalent épileptique survenant au volant. Devant le mal, quel remède proposer ?

● Un examen médical régulier pour tous les conducteurs n'y changerait rien tant que le médecin reste soumis au secret professionnel.

● Faire repasser périodiquement le permis de conduire ? Ce n'est matériellement pas possible et cela ne servirait à rien, puisque entre deux équivalents le malade reste un bon chauffeur.

● Que tout médecin soit tenu à appliquer un tampon particulier sur le permis de conduire des chauffeurs qui peuvent être dangereux ? C'est la porte ouverte à l'arbitraire et une entorse certaine au secret professionnel qui soulèvera un tollé général.

● Créer une commission chargée de réveiller le sens social des chauffeurs récalcitrants persuadés qu'ils sont incapables de causer un accident ? On est en pleine utopie. Mais encore une fois, que faire ?

La seule solution serait l'obligation faite aux médecins de désigner les sujets crypto-épileptiques susceptibles d'avoir au volant une crise que rien ne peut annoncer. Mais c'est une dérogation au secret professionnel, dont, par ailleurs, on conçoit la nécessité.

Au moment où les accidents de la route prennent les proportions d'un fléau social, il y a là un problème grave qui ne peut être résolu à la légère. En tout cas, la question mérite d'être posée.

Dr. C. B.
(Seine-Maritime)

HYGIÈNE ALIMENTAIRE ET DONNÉES SOCIOLOGIQUES

INFORMER SUR LA CONSOMMATION DE LIPIDES

Les lipides fournissent actuellement en France un peu plus de 40 % de l'apport énergétique total de la ration alimentaire. Or les spécialistes en nutrition estiment qu'il serait nécessaire de ramener cette proportion à 30 ou 35 % dans l'espoir de réduire la fréquence de certaines pathologies (notamment les affections cardio-vasculaires). Mais 60 % environ des graisses ingérées le sont sous une forme cachée (viande, produits laitiers, etc.). Il serait donc plus simple de diminuer la quantité des graisses « visibles » dans l'alimentation actuelle ou d'en modifier les caractéristiques (en augmentant, en particulier, la proportion d'éléments réputés moins nocifs pour le système cardio-vasculaire). La margarine, dont la composition peut être adaptée en fonction des besoins économiques mais aussi nutritionnels, paraît être, à cet égard, très intéressante.

LORS des journées d'information sur les margarines, organisées les 17 et 18 décembre, à Paris, par l'Institut des corps gras (1), plusieurs orateurs ont souligné que l'information du consommateur, nécessaire au changement d'habitudes alimentaires néfastes, est insuffisante et parfois même, a déclaré M. Depledt (Institut national de la consommation, Paris), à la limite de la « tromperie ».

Dans cette optique, la margarine devrait prétendre à une place de choix. Aux Etats-Unis, par exemple, elle a presque complètement remplacé le beurre. En 1925, un Américain consommait 2,4 livres de margarine et 17,9 livres de beurre par an. En 1957, la consommation de ces deux produits était comparable (8,5 livres). Actuellement, les Américains consomment trois fois plus de margarine que de beurre. Cette augmentation considérable de la consommation de margarine a été rendue possible notamment par deux caractéristiques de ce corps gras : sa possibilité d'être tartinée à la sortie du réfrigérateur et surtout sa richesse en acides gras (2) poly-insaturés (au contraire du beurre), dont une importante campagne d'information du public a vanté, aux Etats-Unis, l'intérêt dans la lutte contre les maladies cardio-vasculaires.

En effet, les acides gras poly-insaturés diminuent le taux du cholestérol circulant dans le sang, a précisé le professeur H. Bour (Institut de diététique, Hôtel-Dieu, Paris), et plusieurs études épidémiologiques de prévention ont montré que la diminution des acides gras saturés du régime, l'augmentation des acides gras poly-insaturés diminuent la mortalité par infarctus du myocarde ou mort subite. Il a aussi noté que les acides gras saturés longs sont thrombogènes, c'est-à-dire facilitent la formation de caillots sanguins, et que les acides gras poly-insaturés s'opposent à cette action. Mais, a rappelé le professeur Bour, un excès d'acides gras poly-insaturés peut aussi entraîner l'apparition de certains troubles : augmentation de l'incidence de la lithiase biliaire, par exemple. L'équation de Keys, qui établit la proportion des différents types d'acides gras dans l'alimentation, paraît rester valable : un tiers de saturés, un tiers de mono-insaturés et un tiers de poly-insaturés, soit un rapport souhaitable d'insaturés et de saturés de deux sur un.

Il peut, d'autre part, être souhaitable dans les sociétés industrialisées, où l'homme, de plus en plus sédentaire, a un besoin moindre d'apports énergétiques, de diminuer la quantité de calories des aliments tout en conservant le volume apparent, facteur essentiel de la satiété et du confort gastrique. Les margarines « basses calories » peuvent être utilisées dans ce but, a souligné le professeur Bour : elles contiennent deux fois moins de graisses que les autres et plus d'eau.

Produits de régime et libre choix

Il ne faudrait cependant pas que, par le truchement d'aliments « basses calories », de nombreux consommateurs reçoivent une alimentation carencée, notamment en oligo-éléments et en vitamines. La mise sur le marché de tels aliments devrait donc être limitée à des produits de régime, dans un premier temps. L'information du public, insuffisante actuellement, pourrait permettre ensuite un libre choix du consommateur. L'étiquetage sur les margarines est certainement un bon procédé, et, nous a déclaré M. Jean-Pierre Wolff (directeur de l'Institut des corps gras), si la mention sur l'emballage des différents composants de la margarine soulève des difficultés majeures, en raison de la variation de ces derniers en fonction des aléas des marchés économiques, il semble possible d'indiquer les différentes proportions d'acides gras saturés ou insaturés. Cela constituerait un progrès important, et chaque consommateur pourrait adapter, avec les conseils de son médecin, sa ration en différents types d'acides gras en fonction de ses propres facteurs de risques cardio-vasculaires et de son mode d'alimentation.

Dr Ph. L.

(1) L'Institut des corps gras est un organisme de recherche professionnelle financé essentiellement par la taxe parafiscale prélevée chez tous les producteurs de corps gras. Ces cotisations obligatoires assurent une indépendance réelle de l'Institut par rapport aux industriels. 10, rue de la Paix, 75002 Paris.

(2) Les acides gras sont des unités variables de lipides, leur donnant leurs caractéristiques physico-chimiques et nutritionnelles.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	174 F	698 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	300 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	203 F	385 F	568 F	600 F
II. — SUISSE - TUNISIE	250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

et violence

à détruire

Le Monde

culture

LE JOUR DES ARTS

Picasso, derniers jours à Paris.

L'exposition de la dation Picasso, qui reçoit en moyenne — ce n'est pas rien — sept mille visiteurs par jour, fermera ses portes, comme prévu, le 7 janvier. Mais les œuvres ne seront pas pour autant perdues pour le public jusqu'à leur installation dans le musée de l'hôtel Salé (dont l'avancement des travaux ne permet pas, pour le moment, de présager la date exacte de l'inauguration — on parle d'une ouverture partielle en 1981, pour le centenaire de Picasso). En effet, une partie d'entre elles seront exposées en 1980, aux Etats-Unis, à Minneapolis d'abord, puis à New-York, pour le cinquantenaire du Musée d'art moderne. L'exposition du Moma aura une ampleur exceptionnelle, puisqu'elle regroupera les Picasso de Picasso autour de Guernica *et des* Demoiselles d'Avignon. *Après quoi, les œuvres de la dation rentreront en France, et* Guernica *ira au Prado.*

Festival et quinzaines pour le film d'art.

Au cours du quatrième Festival international du film d'art, qui aura lieu du 4 au 11 février au Centre Georges-Pompidou, une soixantaine de courts métrages venant de dix-huit pays seront présentés. Peintures, sculptures, estampes, architecture, mobilier urbain, mais aussi le public et le marché de l'art, ainsi que la danse, le cinéma, les variétés, dans la mesure où ces formes d'expression témoignent d'une recherche plastique originale, seront les thèmes de ces films. Cinq grands prix seront décernés, ainsi que cinq distinctions, le Sept d'or *(offert par* Télé-7 Jours) *et quatre autres, qui récompenseront le meilleur documentaire historique, la meilleure «vie d'artiste», un reportage pédagogique, un film d'information sur l'architecture. Enfin, un prix du public sera attribué.*

D'autre part, dans le cadre de l'année du patrimoine, trente villes de France organiseront une «Quinzaine du film d'art». Elles pourront choisir parmi cinq cent vingt films qui viennent d'être répertoriés et fixeront elles-mêmes les dates de leurs quinzaines.

Jardins ouvriers.

« Jardins ouvriers, jardins oubliés, ou 2 ares de bonheur (environ) » *est le titre d'une exposition, à Strasbourg, qui durera jusqu'au 15 janvier et sera ensuite présentée à Colmar, Mulhouse et Sélestat, là enfin où il sera fait la demande.*

Organisée par l'Institut Qualité Alsace avec le concours financier du Fonds d'intervention culturel et du Fonds d'intervention pour la qualité de la vie, cette exposition offre une série de photos et des textes qui retracent l'histoire et l'évolution de ces jardins depuis plus d'un siècle : créés à l'origine par esprit de charité, pour les « pauvres », ils sont devenus assez vite le moyen de préserver les liens familiaux des tentations du cabaret. « La terre est le moyen, la famille est le but », *indique la devise d'un de ces innombrables jardins qui entourent les villes.*

MORT D'ANNE GREEN

Nous apprenons la mort de Mme Anne Green.

Anne Green, qui vivait en France depuis son enfance, était la sœur aînée de Julien Green, mais, à la différence de son frère, s'exprimait, la plume à la main, directement en anglais. Elle publia aux Etats-Unis de nombreux romans qui furent (The Selbys) *des best-sellers et rédigea longtemps pour un magazine new-yorkais une brillante* Lettre de Paris. *Sa veine était poétique, ironique, de vive imagination, comme on le voit particulièrement dans ses souvenirs* (Mes jours évanouis) *et des contes* (le Goret) *que le «Livre de poche» a popularisés. Elle traduisit en anglais Péguy et Bernanos. C'était une grande dame de ce Sud mystérieux où s'élèvent des portiques et de grands arbres drapés de mousse.*

Jeune infirmière de la Croix-Rouge pendant le premier conflit mondial, elle anima pendant la seconde guerre un comité américain qui se dépensa activement en faveur des prisonniers français et des enfants de France.

ROBERT DE SAINT-JEAN.

LE TOMBEAU DE CAILLOIS

(Suite de la première page.)

Au départ, la loi de Valéry : trop peu de conscience, et la loi d'André Breton : trop peu de réalité. Comment ces deux règles d'exigence ont pu cohabiter, lutter, s'intensifier l'une l'autre, c'est l'évidence de cet œuvre, où le ton de la confidence est rendu possible par l'impersonnalité croissante du contenu. Il fallait travailler dans le marginal, l'absurde, le scandaleux, l'étrange, se porter aux points d'intersection troublants, éprouver et traquer l'insolite. On comprendra mieux plus tard quel héritage énorme assumait cette attitude, quel exercice constant entre le rêve et la positivité elle imposait à cet esprit rigoureux et joueur. Dans un univers où tout se tient, il devrait être possible de montrer que le lyrisme de Saint John Perse est *équivalent* aux splendeurs des « septaria » ; car la métaphore poétique *nous fait* en quelque sorte remonter l'évolution. Mais il ne s'agit pas maintenant de commenter ces propositions singulières. Le tombeau du cimetière Montparnasse nous rappelle quelque chose de plus tragique et de plus simple.

Un esprit non-chrétien

Deux courbes se sont croisées, deux évolutions mentales, dont la conjonction a précipité la fin, le refus, la liquidation, l'adieu saisissants à la vie littéraire. Dans *le Rocher de Sisyphe* (1942, publié en 1946), les scrupules moraux en présence de la crise effroyable de la guerre, il n'est plus question que de *« rejoindre les rangs de ceux qui travaillent, chacun selon ses moyens, à la plus longue tâche de l'homme »*. La suite montra comment Caillois l'entendait, avec ses polémiques contre l'abus du littéraire, les maîtres livres sur les jeux, les enquêtes « obliques » sur le merveilleux de la nature. En 1970, paraît *Cases d'un échiquier*, orné d'une préface qui a fait sursauter et s'interroger tous ceux qui le connaissaient. Recueillant ses essais divers, il médite sur l'articulation possible et, espère-t-il, nécessaire de toutes ces curiosités.

« Si ce livre n'était que cela (un ramassage rhapsodique), j'aurais l'impression d'une faillite, qui n'entraînerait pas sa seule condamnation, mais encore celle de l'ambition qui m'a guidé depuis le début... »

La plus grosse mise concevable est soudain posée là, dans un recueil, avec la conclusion décisive, poignante, que l'intelligence la plus honnête et la plus généreuse de notre temps a cru devoir formuler : *« Je me demande s'il n'est pas des cas où la lucidité est achetée trop cher. Je me refuse à l'imaginer. Mais je me persuade toujours davantage qu'il faut apprendre à composer la lucidité avec autre chose, qu'elle ne comporte pas nécessairement et qui même la contrarie. »*

Certains ont cru que le moment religieux, si fréquent et en un sens, si normal, allait se manifester alors. C'était bien se tromper. Roger Caillois était l'esprit le plus naturellement non-chrétien qui ait été *L'Homme et le Sacré*, ce chef-d'œuvre de 1939 (repris en 1950), ne pouvait procéder à l'analyse sociologique du « numineux », de l'interdit et de la transgression, qu'à partir d'un point de distance à peu près irrémédiable. Non. Les propos étranges de 1970 amorçaient une lente décélération qui, sous le signe d'une prédilection pour le minéral, ses cristaux et ses images, analyse l'ordre des similitudes troublantes : *Pierres réfléchies*, 1975 ; la galerie des affinités intellectuelles : *Rencontres*, 1978 ; et l'évacuation du moi littéraire : *le Fleuve Alphée*, 1978.

Les minéraux somptueux deviennent objet, symbole, ultime prétexte, preuve de l'unité indivisible du monde, où les broderies de la conscience s'efforcent de retrouver le déploiement immémorial et silencieux, comme s'il n'y avait plus, dans cette connivence cachée, qu'à *« compléter sur un point minuscule l'ordonnance de l'univers »*. Ce point s'est éteint presque aussitôt, et c'est la dalle muette, la stèle anonyme, la *pierre*, qui a le dernier mot. Et, à merveille, grâce à ce qu'il faut bien appeler l'art, sans aucune trahison.

ANDRÉ CHASTEL.

LA FÊTE A PIGALLE

Il existe encore à Pigalle, de la mi-décembre à la mi-janvier, une des plus belles fêtes de ce Paris qui en a tant perdu, depuis la Foire Saint-Germain — relancée cette année — et les Tréteaux du Pont-Neuf. C'est entre Anvers et Blanche, sur le terre-plein du boulevard, comme une rivière au milieu du fleuve, à la fois éclatant et secret, un long alignement de baraques surchargées de peintures naïves de ce mauvais goût qui enchantait Rimbaud. Johnny chante en grésillant. On est bousculé dans la cohue des taxis et des poids lourds. Ici, on peut jouir en paix des rencontres du hasard, des jeux de l'adresse, du bruit pour le bruit. Les envies essentielles éclatent en couleurs franches.

Ni Allemands, ni Japonais, ni Belges. Ceux-là, déversés à pleins autocars sur les trottoirs, sont venus chercher dans les boîtes ce qu'ils trouveront aussi à Soho ou Times Square : du stress, du « nu tout nu », le parfum d'exotisme et d'interdit tout juste dosé pour « titiller » les émotions bourgeoises. Où sont passés le Jésus-la-Caille de Carco et la Divine de Genet ? Qu'est devenu Henry Miller ?

La baraque de « Satan choc »

Sur les trottoirs de Pigalle ne passent plus que des passants sans lendemain. Ceux-là ne se soucient guère que, derrière le jet d'eau de la place, existe une avenue Frochot douce et tranquille plantée de villas romantiques. Et sur le boulevard même, des palais du siècle passé aux vestibules à colonnes lourdes et jaspées donnant sur des jardins secrets pleins d'oiseaux et d'enfants. Et tout là-haut, vers Blanche, après l'avenue Rachel, derrière les cinémas porno, les grands arbres du cimetière Montmartre, les ombres de Zola, de Stendhal, de Heine et le tombeau de la Madone des Courtisanes, Marie Duplessis, la Dame aux camélias...

Ceux-là passent sans voir au-delà des vitrines de lingerie fine de Jacky, du Confort canin, de la librairie ésotérique, des rideaux de perles des sex-shops. Ont-ils un regard pour ces escale vertigineuses de la Nuit ou du Soleil levant avec leurs gigolos fiévreux cramponnés aux flippers, leurs travestis brésiliens, leurs ménagères en charentaises, leurs retraités non résignés, leurs Africaines grelottantes en perruques à la Cléopâtre ?

L'œil pensif et suivant dans le [sale brouillard
Des cocotiers absents les [fantômes épars.

Mais la fête ? Ici, sont les fidèles qui, d'année en année, retrouvent leurs plaisirs sans mystère et qui, même, n'aimeraient pas le changement : les tirs à la carabine, avec leurs demoiselles au chignon beurre ; leurs lots, destinés à illuminer les foyers de Belleville ou de a Goutte-d'Or, poupées énormes enjuponnées à l'espagnole, David à la Michel-Ange, robots turquoise et canari, façon Goldorak... Tout près, la machine à pression du mesureur de pulsions amoureuses, du débutant à l'étalon. Mme Nadia, derrière le macramé de sa roulotte, toute jeune, vêtue de noir (elle vient tout droit des Saintes-Maries-de-la-Mer), attend, impassible, sur sa chaise de paille, de lire ses tarots, son marc de café, sa boule de cristal. Plus loin, le Musée du mystère promet à l'intérieur une authentique sirène des mers de l'âge pharaonique, un cochon à deux têtes, une femme gorille, une dame aux serpents sous cage de verre.

Mais surtout, au plein vent de l'hiver et même sous la pluie glacée, la parade féminine attire la foule : le strip-tease presque en plein air puisque la scène ce sera tout à l'heure le podium qui pivote. Partout le même scénario, que le présentateur soit un mondain sinistre à cravate scintillante, protégé du public par une paroi de verre, une brunette presque sage en chandail et jupe plissée, un gros bras aux allusions salaces. On choisit un spectateur, on le fait grimper parmi ces demoiselles, on lui propose de déshabiller la plus jolie en deux minutes, faute de quoi il ressortira sans pantalon. Gros rires. Yeux brillants. Toutes ces merveilles, ces femmes de paradis, dans une minute, pour 5 francs seulement. On soulève la toile, on entre par groupes pressés de copains, Algériens, Sénégalais, Portugais, militaires et loubards côte à côte. Ici, à la baraque de « Satan choc », le public profite en plus de la chaleur qui monte des grilles du métro. Cinq francs, cinq filles, cinq minutes par numéro.

La voix prometteuse se fait pressée pour l'annonce des entrées. Dehors, une autre attente a commencé. Les filles ont froid, il faut faire vite. Voici Dolorès l'Espagnole, robuste, opaque et fière, qui fait glisser un boa noir entre ses jambes. Doris, l'Anglaise punk, rouquine aux cheveux en brosse qui gigote surtout de l'arrière-train face au public avec profil de droite et de gauche en mâcheuse acharnée de chewing-gum, et Muriel, la Parisienne, maigre, piquante au visage ennuyé. Et Mouna, de Madagascar, large, lente et triste. Et Maya, du Brésil, superbe et drôle, et ses longues jambes qu'on voudrait voir plus longtemps. Et Keiko enfin, la Japonaise, tour à tour affolée, rasant la toile ornée de pommes vertes, éclatant d'un rire hystérique, frôlant à l'improviste les spectateurs du premier rang, faisant de lèvres en lèvres courir sa cigarette.

Personne ne rit. Il faut sortir. C'est dimanche soir. Le dernier métro. Demain lundi, il faudra se lever tôt pour aller dans les bistrots de Charonne pêcher son travail au noir. Vendredi, samedi, dimanche, on reviendra à Pigalle pour la fête. Ce n'est pas cher. On s'amuse. On peut rêver.

BERNARD RAFFALI.

MUSÉES

Sir Norman Reid quitte la Tate Gallery de Londres

La Tate Gallery de Londres change de directeur ce 1er janvier 1980. Sir Norman Reid, à la tête du grand musée depuis 1964, prend sa retraite à l'âge de soixante-cinq ans. C'est Alain Bowness qui lui succède.

Norman Reid a marqué la Tate Gallery de sa personnalité. Il y était entré en 1946 à une époque où Londres n'avait pratiquement ni musée d'art moderne ni collection d'art anglais contemporain. La Tate Gallery, fondée en 1897 par le magnat du sucre Henry Tate sur l'emplacement de l'ancienne prison de Milbank, était surtout riche d'une collection d'art historique anglais, avec notamment les Turner et les Hogarth. Le directeur du musée était alors John Rothenstein, et la Tate Gallery disposait d'un budget annuel de 2 000 livres. C'est le premier directeur de l'après-guerre, sous le gouvernement travailliste qui amorça son développement. Au moment du départ de Norman Reid, la Tate Gallery dispose de 1,5 million de livres par an, d'un personnel scientifique abondant et compétent, et la surface du musée s'est accrue de 50 % avec l'inauguration de la nouvelle aile (*le Monde* du 6 juin 1979).

Peintre par goût, Norman Reid avait bénéficié de l'amitié des artistes. La Tate Gallery lui doit l'obtention d'importantes donations qui font la gloire de la collection d'art moderne : des sculptures et des dessins d'Henry Moore, de Naum Gabo, qui vécut plusieurs années en Grande-Bretagne, de Barbara Hepworth, de Giacometti, de Julio et Joan Gonzales, et enfin les huit grandes peintures de Rothko, données à la Tate Gallery par le peintre, qui les avait primitivement réalisées pour décorer le restaurant à la mode new-yorkais du Seagram Building, *The Four Roses*. Il convient de mettre également au crédit de Sir Norman Reid un ensemble de « sporting paintings » acquis pour la Tate Gallery par Mellon, le collectionneur américain, duquel il avait également obtenu une aide pour l'acquisition de grands Stubbs qui risquaient d'être exportés à l'étranger (1).

La collection d'art contemporain, inexistante il y a une quinzaine d'années, est devenue particulièrement riche et audacieuse. C'est d'ailleurs cette audace qui valut à Sir Norman Reid une campagne de dénigrement dont le peintre David Hockney avait pris la tête l'an dernier. Il lui était reproché de favoriser les artistes abstraits et conceptuels dans une politique d'acquisition qui négligeait la peinture figurative. La Tate était un musée de la peinture anglaise, il se devait de couvrir toute sa diversité, y compris celle qui, sur le moment, semble rétrograde.

Ces critiques s'étaient accentuées à un moment où l'art d'avant-garde perdait du terrain et que remontaient les valeurs traditionnelles dans la création artistique. Il n'en reste pas moins que Norman Reid a pris un musée en « voie de développement » et en a fait une grande institution internationale, qui, pendant longtemps, s'était montrée plus dynamique que notre musée national d'art moderne.

Son remplaçant, M. Alan Bowness est davantage tourné vers le dix-neuvième siècle. Il a enseigné, depuis 1957, l'histoire de l'art du dix-neuvième et du vingtième siècle au Courtauld Institude of Art, et depuis 1978 à l'université de Londres. Il est l'organisateur de plusieurs manifestations consacrées au dix-neuvième siècle, dont l'exposition Courbet organisée par le British Council.

JACQUES MICHEL.

(1) Mais Mellon, le mécène de la National Gallery de Washington, a cependant exporté suffisamment de peintures anglaises pour en faire un musée d'art anglais aux Etats-Unis.

PHOTO

UN TOUR DES REVUES

On l'attendait un peu au tournant, cette nouvelle revue de photo, qui osait tirer à deux cent mille exemplaires, *Photo-Journal*, sortie au mois d'octobre, à l'époque du salon, par le groupe Hachette, et à grand renfort de publicité (*« le premier magazine de photo-loisirs »*). L'actualité des galeries et des maisons d'édition est présentée clairement, en début de numéro, sur une vingtaine de pages avec des encadrés, des textes concis, des échos professionnels. On le voit : cette revue vise le marché de la famille, et même celui des enfants, avec ses photos d'animaux.

S'il y a un peu de nu, il doit être prudent, tendre, câlin. Publier la planche contacts d'un photographe d'où est sortie ce qu'on appelle une grande photo (ce mois-ci « le peintre de la tour Eiffel » de Riboud) est une idée forte, parce qu'on peut y décrypter ce qui passe dans la tête du photographe au moment de la prise de vue, son rapport intime avec le sujet, comme une mise à plat de la création photographique. Mais le choix des portfolios par thèmes (le saut, le sourire) est pour le moins bizarre, et il faut bien reconnaître, au troisième numéro, que cette revue manque encore d'originalité et d'ambition.

Le *Nouveau Photo-Cinéma* a changé sa formule et s'appelle maintenant *Photo-Magazine* : il se propose d'aider le lecteur à « mieux photographier ». Les recettes sont les mêmes : un peu de reportage, un peu de photos de voyage, un peu de nu, des animaux, un carnaval ; ne bougez pas et ne mettez pas vos doigts devant l'objectif. L'amateur qui rêve de professionnalisme se reconnaîtra aussi dans la revue *le Photographe*, réalisée par le même groupe de presse, les Publications Montel, et dans *Photo-Reporter* : on pourrait changer le sommaire de l'une à l'autre, le résultat serait le même.

Zoom reste la revue de photo luxueuse, élégante, parfois un peu clinquante, à l'usage du professionnel au contraire, du publicitaire, en privilégiant une photo couleur toujours un peu agressive. Et, malgré tout — ne craignons pas de le répéter, malgré le mauvais goût de ses couvertures, et cette façon de mélanger des photos de détresse causée par les guerres et les catastrophes à des photos voyeuristes, — *Photo* reste la meilleure revue de photo, le monarque indétrônable. Le « Spécial Photo » du *Nouvel Observateur*, toujours aussi peu pratique à manipuler (il ne se vend plus, désormais, plié en deux), présente ce mois-ci un numéro hétéroclite, sans thème précis, qui devait être le catalogue du Palais de la photographie, maintenant supprimé et qui n'est plus, sans cette indication préalable, qu'un fourre-tout un peu gratuit.

Avec l'essor, la popularité que prend la photographie dans les médias, la conduite véritablement moderne et nécessaire serait que les hebdomadaires, ou les quotidiens d'information, ne la prennent plus seulement comme illustration, mais comme moyen d'information à part entière, en publiant des reportages sur des sujets sociaux, politiques et culturels. Le supplément de *Libération*, « Sandwich », publie sur une double page le portfolio réduit d'un jeune photographe, généralement sur un lieu (les cafés, les bals), ou sur un événement. Peu importe, finalement, que certaines nuances s'estompent dans des encrages trop faibles ou trop forts : seule importe l'information que fait passer la photo et une sorte d'aération dans la masse des colonnages.

La nouvelle formule d'*Actuel* privilégie le caractère visuel en publiant des enquêtes photographiques (le quartier Barbès, la cryogénisation) et des romans-photos légèrement punk. Le nouvel hebdomadaire *Paris-Hebdo*, lancé par le groupe Expansion, qui sort de 9 janvier, compte également publier, sans légende, des dossiers photographiques contemporains ou anciens. Mais attendons de voir si la photo saura se passer de toutes ces béquilles dont on l'affuble traditionnellement.

HERVÉ GUIBERT.

■ Jessye Norman ne chantera pas dans « Tristan et Isolde », de Wagner, interprété par l'Orchestre de Paris, dirigé par Daniel Barenboïm, le 18 janvier au Palais des Congrès et le 12 janvier au Théâtre des Champs-Elysées. C'est une autre cantatrice américaine, Jeannine Altmeyer, qui la remplacera dans le rôle d'Isolde.

■ La venue de Serge Gainsbourg pour un concert à Strasbourg, le 4 janvier, où le chanteur a l'intention d'interpréter sa « Marseillaise-Reggae », continue à susciter des réactions en Alsace. Après les sections régionales de l'Union nationale des parachutistes (« le Monde » du 1er janvier), l'Amicale des sous-officiers en retraite du Bas-Rhin proteste à son tour dans un communiqué contre « le déferlement de propos et de manifestations anti-patriotiques sans précédent dans l'histoire du pays » et s'interroge sur « la passivité des gouvernants ».

ARTS ET SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà ?

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais (dernière).
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S.T. (Garcia Lorca). — III, 22 h. : L'Empereur s'appelle Dromadaire.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-52-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 18 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 18 h. 30 : Apparences.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Studio-Théâtre 14 (700-19-31), 20 h. 30 : Burst Rats.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlinplim.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? — Amphithéâtre, 20 h. 30 : Dom Juan.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France, 1968-1978-1979.

Jazz, pop, rock, folk

Bataclan (700-30-12), 22 h. 30 : Eddy Louiss.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : Memphis Slim.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 22 h. 30 : Azuquita y su Melao.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Crown.
Palace (246-10-87), 20 h. : Bobby Few, Quartet Bruce Grant et Chance Evans.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Allien Quartet.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Marc Laferrière.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 17 h. et 20 h. 45 : Pierre Perret.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Comédie des Champs-Elysées (359-37-03), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Jean-Yves Lulley.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Jean-Roger Caussimon ; 22 h. : Marianne Sergent.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 17 h. 30 : Hervé Vilard ; 21 h. : Patrick Sébastien.
La Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Charlélie Couture ; 22 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Berlac.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Pascal Robin.

Dans la région parisienne

Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 15 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), Petit Sorano, 21 h. : En camarades.

Les cafés-théâtres

Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Segelstein.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Kelmard ; 22 h. : J.-L. Perrier ; 23 h. : B. Dumay.
Sélénite (354-53-14), I, 20 h. 30 : P. Prévost ; 22 h. : Bravo and Son. — II, 21 h. : les Amitiés particulières de Verlaine et Rimbaud.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 21 h. 20 : les Jumelles ; 22 h. 40 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
La Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : Henri Mottaz.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 1er janvier

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : les Aventures de Pinocchio, de L. Comencini ; 18 h. : Amour, de K. Makk ; 20 h. : Muriel, d'A. Resnais ; 22 h. : Don't look back, de D. A. Pennebaker.
Beaubourg (278-35-57), relâche.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34). J., S., L.
ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
AIRPORT 80 CONCORDE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13), mat. ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98). H. Sp.
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CAMOUFLAGES (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74). Mer., D., L.
CHER PAPA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Ternes, 17e (380-10-41).
CUL ET CHEMISE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
DON GIOVANNI (Fr.), v. it. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
FIN D'AUTOMNE (Japon., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE GAGNANT (Fr.), Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; les Tourelles, 20e (636-51-98).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48), soirée ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96), soirée ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
I COMME ICARE (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12 (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Bienvenüe, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.) (**) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en soirée.
LES LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LINUS (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03-13), en soirée.
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.o. et v.f. : Paramount-Montparnasse I et II, 14e (329-90-10). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-34-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40).
MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), en soirée.
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
QU'IL EST JOLI L'ASSASSIN DE PAPA (Fr.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
RATATAPLAN (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Bonaparte, 6e (326-12-13) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Eldorado, 10e (208-18-76).
RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), jeudi, ven., sam., mar. ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
LE SECRET DE LA BANQUISE (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
SEXTETTE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. Sp.
S'IL VOUS PLAIT LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) ; Cosmos, 6e (548-62-25) ; Olympic, 14e (542-67-42). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o.-v.f. : Vendôme, 2e (742-97-52) ; v.f. : Athéna, 12e (343-07-48) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).
TESS (Fr.-Brit., v. angl.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (329-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE TOUBIB (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

Les festivals

LAUREL ET HARDY, Studio Acacias, 17e (754-97-83) : les As d'Oxford ; Drôles de locataires.
FRED ASTAIRE (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Demoiselle en détresse. — Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : En suivant la flotte.
CALIBRE 38 (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : La mort n'était pas au rendez-vous.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : Une nuit à l'Opéra.
A. HITCHCOCK, v.o., New-Yorker, 9e (770-63-40) : Une femme disparaît.
MARILYN, v.o., Jean-Cocteau, 5e (354-67-42) : le Milliardaire.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Chantons sous la pluie.
STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71) (v.o.), 16 h. 15 : Rollerball ; 18 h. 30 : Help ; 20 h. : Salo ; 22 h. 15 : Rocky Horror picture show.
ALBERT LAMORISSE, Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04). — En alternance : le Ballon rouge ; Crin Blanc.
RITA HAYWORTH (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : L'amour vint en dansant.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93), 16 h. 15 : les Aventures de Robin des Bois ; v.f., 18 h. et 20 h. 15 : les Petites Fugues ; 22 h. 30 (*) : If (v.o.).
LA PANTHERE ROSE ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34) : la Malédiction de la panthère rose.
ENFANTS, 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) : Quand le roi était roi.
EXPRESSIONNISME ALLEMAND, Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), v.o. : le Cabinet du docteur Caligari.
CHATELET VICTORIA, 1er (508-94-14), v.o., I, 15 h. 55 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 5 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 : Cabaret ; 22 h. 35 : Orange mécanique. — II, 16 h. 5 : Easy Rider ; 17 h. 55 : A la recherche de M. Goodbar ; 20 h. 30 : Marathon Man ; 22 h. 40 : Hiroshima mon amour.
BOITE A FILMS, 17e (622-44-21), v.o., I, 15 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 17 h. 30 : Diabolo menthe ; 19 h. 45 : New-York New-York ; 22 h. 10 : Délivrance. — II, 20 h. 15 : Et la tendresse ?... bordel ! ; 16 h. 10 : le Lauréat ; 18 h. : The Song Remains the Same ; 22 h. : Midnight Express.
MAILLOT-PALACE, 17e (574-10-40), Homosexualité : Outrageous ; la Conséquence ; la Tendresse des loups ; Sébastiane.
PORTRAIT DE PARIS, Action-République, 11e (805-51-33), 22 h. : Irma la Douce.

RADIO-TÉLÉVISION

— *VU* —

La fête désincarnée

Le nœud papillon noir de Léon Zitrone donnait à Antenne 2 un air de cérémonie. A minuit, la speakrine de TF 1 saluait l'an neuf en arborant un nœud papillon fantaisie où s'inscrivait en pailleté : 1980. FR 3 avait fait présenter ses programmes par un jeune homme bien mis et quelque peu guindé, sur fond de gâteaux. Les trois chaînes scintillaient comme des enseignes lumineuses. Notre télévision observe les convenances : elle baigne le réveillon de Noël dans des suavités chantantes et des gravités religieuses. Aux fêtards du jour de l'An, elle offre des distractions amusantes : un film ancien de Belmondo à prétentions burlesques, Elisabeth Taylor doublée dans la Mégère apprivoisée, *une distribution de gala pour* l'Hôtel du libre-échange *— un Feydeau classique, — et du music-hall, du music-hall partout, des poitrines chastement dénudées, le French-Cancan du Moulin-Rouge et celui du Casino de Paris... visite d'un « Paris by night » sur-rodé, le même chaque année.*

La question est : célébrait-on la décennie 60 ou celle de 80 ? Raymond Devos inaugurait la soirée TF 1 en « one man show » au milieu d'un public costumé. Guy Lux tenait Antenne 2 devant un parterre de messieurs en habit, tapant sentencieusement dans leurs mains quand on leur faisait signe — avec juste une demi-seconde de décalage — et présentait son palmarès : les superbes grandes poupées empanachées, aux cuisses puissantes : les Bluebell Girls, Amanda Lear playbackant, le Tango bleu *sur une chorégraphie façon Bob Fosse pour casino miteux, et en vedette Gilbert Bécaud. Sur FR 3, les yeux chaleureux, le sourire fondant de Georges Brassens aidaient à fredonner les chansons que l'on aime et que l'on connaît par cœur. Il était mis en image par Jean-Christophe Averty qui a perdu son agressivité et se répète, à moins qu'il n'ait été trop imité. D'ailleurs, on s'habitue à tout, surtout aux truquages, aux silhouettes, qui semblent flotter sur du blanc, et se posent doucement sur des décors de dessin animé.*

La télévision couronne la longévité. Comment justifier autrement la présence de Line Renaud faisant ses adieux au Casino de Paris ? Qui choisir ? Elle ou Jean-Marie Proslier, couronné de confettis ? Sur le petit écran, s'étiraient les tiontions fatigués des fêtes sans surprise. Pourtant, TF 1 a voulu faire la charnière avec un événement toujours miraculeux, le grand mystère éternellement renouvelé : une naissance. En direct, mais pas en continuité. Des images sont venues s'intercaler dans le déroulement de l'accouchement : danger nucléaire, enfants massacrés de Centrafrique, morts de faim dans les camps thaïlandais, perdus dans le troupeau des « boat people ». Toute l'horreur de l'humanité. Et puis, il y a eu le premier cri de la petite fille qui aura vingt ans en l'an 2000, son visage encore malléable contre celui de sa mère, un abîme de tendresse dans lequel se noie l'angoisse du monde qui craque.

Moment étrange, presque indécent, entre Line Renaud et la déjà traditionnelle nuit au Palace « Divine », en fourreau blanc à volants, accrochée à un projecteur et essayant de parler dans un micro qui ne marchait pas, le présentateur à demi masqué d'argent, les vedettes pop en vidéo pour faire danser la foule présente et celle qui, par petit paquet familial, se contente de recevoir le son et l'image, la fête désincarnée, son reflet appauvri.

Retransmettre un spectacle n'entraîne pas de transmettre son plaisir, c'est seulement en jeter les miettes, comme le faisaient les seigneurs aux manants tassés derrière une barrière.

COLETTE GODARD.

● M. CHARLES HERNU, député socialiste du Rhône, maire de Villeurbanne, a déclaré :

« Cette nuit de la Saint-Sylvestre, les trois chaînes de la télévision française ont battu un record absolu, celui de l'américanisation au pire sens de l'expression, du « show business » stéréotypé, que c'en était parodique, du mauvais goût et de la vulgarité, et cela à une exception près. La fameuse « France profonde » était totalement ignorée au profit de spectacles à l'américaine de pacotille. Cette nuit fut celle d'une tentative d'abêtissement du peuple français. Le président de la République aurait pu éviter de paraître en lever de rideau de cette guimauve. »

Mardi 1er janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

19 h 15 Le petit monde des santons.
19 h 40 Un jour, un enfant.
20 h Journal.

20 h 30 Téléfilm : le Coq de bruyère.
D'après Michel Tournier, adaptation de Pierre Moustiers, réal. G. Axel.
Avec Pierre Mondy et Françoise Christophe.
Une petite ville de province dont le baron Guillaume de Saint-Pursy défraie la sage chronique avec ses frasques de colonel en retraite. Parfois drôle, parfois émouvante, une dramatique mal située dans le temps, cependant, et pauvrement mise en scène.

22 h Variétés : les Frères Jacques.
Par Marcel Bluwal.
Depuis 34 ans qu'ils chantent, André et Georges Bellec, Paul Tourenne et Francois Soubeyran, sont les Frères Jacques. Et voilà qu'ils quittent leur public en un dernier spectacle

22 h 55 L'enfance à vivre : Prévert rose ou bleu.
Réalisation J. Dormeyer.
Une bonne émission de la télévision canadienne, où vingt-huit interprètes et dix enfants louent Prévert, les adultes acceptant d'être regardés, observés, jugés par les enfants, qui, seuls, savent voir. Le poète n'avait-il pas gardé son âme d'enfant ?

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Jours de l'an...
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.

20 h 35 Les dossiers de l'écran : « Vivre libre ».
Film anglais de J. Hill (1966), avec V. McKenna, B. Travers (rediffusion).
Dans une réserve du Kenya, une jeune femme élève et dresse une petite lionne. Devenue adulte, la bête doit être réadaptée à la vie sauvage.
Inspiré par des faits authentiques, un film attachant — malgré une certaine mièvrerie — sur les rapports entre les animaux et les hommes.

22 h Débat : Les animaux aussi ont des droits.
Avec Mme B. Bardot, MM. A. Bougrain-Dubourg, C. Caillet, T. Sanchez, J. Servat, A. Bougiione, J.-Y. Domalain, J. Adamson.

23 h 30 Journal.
23 h 50 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Aide à toute détresse.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Document : Dix pour vivre.
Un film de l'UNICEF consacré à la définition d'une charte des enfants.
19 h 55 Dessin animé.
Tintin : L'affaire Tournesol.
20 h Les petits papiers de Noël : à Paris.
20 h 45 Dessin animé.
Les Shadoks
20 h 50 Cinéma : Tarzan, l'homme singe.
Film américain de W. S. Van Dyke (1932), avec J. Weissmuller, M. O'Sullivan, N. Hamilton, C. Aubrey Smith. (N., rediffusion.)
La fille d'un savant, accompagnant son père dans une expédition en Afrique, rencontre un homme blanc qui a été élevé parmi les singes et règne sur la jungle.
Le mythe de Tarzan lié à l'interprétation de Johnny Weissmuller. Un fabuleux univers de studio créant l'illusion de l'exotisme.

22 h 25 Horowitz à la Maison Blanche.
« Sonate en si bémol mineur », « Sonate funèbre », « Valse en la mineur », « Valse en ut dièse mineur », « Polonaise en la bémol majeur », de Chopin ; « Rêverie », de Schumann ; transcription d'Horowitz sur un extrait de « Carmen », de Bizet.

23 h 45 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand
19 h 30, Science et défense : Les silos de la dissuasion.
20 h., Dialogues avec F. Bedarida et D. Johnson : « le Lion et le Coq ».
21 h. 15, Musiques de notre temps, avec Charles Chaynes
22 h. 30, Nuits magnétiques : Venise.

FRANCE-MUSIQUE

18 h 02, Six-Huit : jazz-time (jusqu'à 18 h. 30)
20 h., Nouveaux talents, premiers sillons : W Christie, A. Bass (G Le Roux).
20 h 30, Concert donné au Théâtre des Champs-Elysées à Paris : « Roméo et Juliette », ouverture-fantaisie (Tchaïkovski) ; Symphonie n° 9 en mi mineur, « Nouveau Monde » (Dvorak), par l'Orchestre national de France, dir S Ozawa.
22 h. 30, Ouvert la nuit, Les domaines de la musique française : Les manuscrits musicaux Requiem (Charpentier) ; 23 h., Mille ans de musique sacrée en France ; 1 h., Hommage à André Caplet.

Mercredi 2 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi Première.
13 h Journal.
13 h 45 Les visiteurs du mercredi.
De C. Izard, la Lumière ; la Bataille des planètes (dessin animé) ; Interdit aux plus de dix ans (documentaires) ; la Pierre blanche (feuilleton) ; Heidi (dessin animé) ; les gens du voyage (portrait) ; la Parade des dessins animés : le Club des cinq (feuilleton).
17 h 20 Studio 3.
Avec A. Chamfort, Larelle, Kate Bush et le groupe M.
17 h 55 Sur deux roues.
18 h 10 TF 4.
18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 Un jour, un enfant.
19 h 10 Une minute pour les femmes : le fil d'Ariane de l'assurance.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Joséphine ou la comédie des ambitions.
De R. Mazoyer (4e époque : la Marche du Sacre), avec D Lebrun, D Mesguich.
Alors que Bonaparte prépare son coup d'Etat et la délaisse un peu, Joséphine se tourmente de ne plus pouvoir avoir d'enfant. Chaque jour plus éprise, elle aide son mari à devenir Napoléon.

22 h 5 Cinéma : « Poisson d'avril ».
Film français de G. Grangier (1954), avec Bourvil, A. Cordy, G. Sabatier, P. Dux, J. Noelle, L. de Funès, M. Biraud, D. Grey.
Emile Dupuy, mécanicien, pour avoir menti à sa femme, sombre dans le vaudeville.
Il y a pour cette lourde farce de grands acteurs. Comme quoi, parfois, cela ne suffit pas.

23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : Mon oncle et mon curé.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Les mercredis d'aujourd'hui, madame.
15 h 15 Télé-club : Le mariage de Figaro.
Réal. M. Bluwal.
L'émission date de 1961. La distribution avec Jean Rochefort, J.-P. Cassel, A. Doat, Galabru entre autres, prouve que le réalisateur sait choisir les comédiens. Il traite la pièce comme si Beaumarchais l'avait écrite pour la télévision, en séquences séparées de styles différents : baroque, sentimental, bourgeois, comique. Il a tourné le dernier acte de cette folle journée qui joue de toutes les conventions théâtrales, en décor naturel.

17 h 45 Récré A 2.
Voyage autour d'un bec de gaz ; Goldorak.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 La pitié dangereuse.
(2e partie.) Téléfilm d'E. Molinaro, d'après St. Zweig. Avec M. Carrière, M.-H. Breillat.
Le roman de Stefan Zweig a été suivi à la lettre et illustré avec une esthétique que l'on ne trouve plus aujourd'hui dans ces téléfilms qui ont remplacé les grandes « dramatiques » d'autrefois. Une adaptation littéraire de qualité qui tient beaucoup à l'interprétation de Mathieu Carrière.

22 h 10 Alain Decaux raconte.
Saladin, le sultan-chevalier.
23 h 10 Journal.
23 h 30 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h FR 3 Jeunesse.
Agiaé et Sidonie. Les aventures de Peter : Peter et le baromètre ; 16 h 10, Lassie : le Camp d'été ; 16 h. 35, Mon ami Guignol : le loup ; 16 h. 45, TV Labyrinthe ; 16 h. 55, Concert pour violon et orchestre : *Sonate n° 3 en fa majeur*, de Haendel ; 17 h., Le jongleur de Notre-Dame ; 17 h. 25, A la découverte des animaux : le moineau ; 17 h. 50, Les aventures de Lolek et Bolek ; Balthazar le mille-pattes ; 18 h., Les amis de nos amis Krishna part pour la ville ; 18 h. 25, Il était une fois l'homme : la guerre de Cent Ans

18 h 55 Tribune libre.
S.O.S. Amitiés.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Tintin : L'affaire Tournesol.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : Comme un torrent.
Film américain de V Minnelli (1958), avec F. Sinatra, D. Martin, S. Mac Laine, M. Hyer, A. Kennedy (rediffusion).
En 1948, un écrivain démobilisé revient dans sa ville natale où son frère vit en bourgeois respectable. Il a pour compagne une fille de petite vertu, ce qui fait scandale
Les remous causés par des marginaux dans une société provinciale. La beauté, la puissance de la mise en scène font oublier quelques faiblesses de l'intrigue.

22 h 40 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, La science en marche.
20 h., Hollywood musical.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Venise magnétique.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz-time (jusqu'à 18 h. 30)
20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Concert : Ouverture, Adagio et Finale du ballet « Les Créatures de Prométhée » (Beethoven) ; Concerto pour violon et orchestre (Sibelius) ; Symphonie n° 6 en mi bémol mineur (Prokofiev), par l'Orchestre Philharmonique de Berlin, dir Lawrence Foster.
22 h. 30, Ouvert la nuit : « La Voix », La musique se livre : Histoire de la musique dans la Pléiade ; 23 h., Hommage à Padre Soler ; 0 h. 5, Cycle intégral des Lieder de Schubert : « Les Premières Ballades » (présence de la mort), avec G Janowitz et D. Fischer-Dieskau ; 1 h., Musique chorale et polychorale : Croce, Gabrieli, A. Scarlatti, Verdi, Puccini.

HISTOIRE

LE DRAME DE MERS-EL-KÉBIR

Des lettres de l'amiral Auphan et de M. Jean Borotra

Des lecteurs nous ont écrit à la suite des articles de Claude Sarraute et Jean-Pierre Azema sur « les Dossiers de l'écran » *consacrés au drame de Mers-El-Kébir, en 1940.*

Le titre de l'article que *le Monde* du 6 décembre consacre à la récente émission télévisée sur Mers-El-Kébir revient, à mon avis, à cracher sur la tombe des marins français qui, dans la discipline et par pur patriotisme, se sont sacrifiés au respect de la parole donnée et des engagements que, pour assurer la survie du pays, le gouvernement, unanime, venait de prendre.

Les développements de l'article lui-même ont été maintes fois réfutés ou expliqués. Jusqu'à quand va durer la guerre civile ?

Quand on songe aux perspectives que réserve à la France une telle incompréhension des vertus militaires fondamentales, qui sont aussi des valeurs chrétiennes, on a envie de répéter, avec le Christ en croix, victime, lui aussi, des passions de son temps : « Seigneur, pardonnez-leur : ils ne savent ce qu'ils font. »

AMIRAL AUPHAN
(directeur du cabinet de l'amiral Darlan en 1940, ancien secrétaire d'Etat à la marine).

Jusqu'à quand durera donc la guerre civile que les Français, quarante ans après les événements de 1940, entretiennent inlassablement contre d'autres Français ? L'un d'eux n'a-t-il pas tenté, le 4 décembre, de faire porter par les hommes qui prirent position pour l'armistice — le maréchal Pétain, le général Weygand, l'amiral Darlan — la responsabilité des morts de Mers-El-Kébir ! Si j'avais pu revenir à temps de l'étranger pour participer à l'émission, à laquelle j'étais invité, je n'aurais pu retenir mon indignation devant cette odieuse insinuation.

Pour en revenir à l'article lui-même, comment son auteur a-t-elle pu parler de « sinistre farce » en évoquant le drame de Mers-El-Kébir, qui a coûté la vie dans des conditions affreuses à mille trois cents marins français ? Dans leur malheur, les parents de ces marins ont eu du moins la consolation de savoir qu'ils ne sont pas morts en vain. Leur sacrifice, d'abord, a consacré des valeurs permanentes : honneur, discipline, obéissance. Puis il a eu comme conséquence que le désarmement de nos navires ne soit plus exigé et que la France dispose à nouveau d'une force navale pouvant servir à la fois à sa défense et de moyen de dissuasion contre l'occupant. Enfin, il enleva tout prétexte à la Wehrmacht de s'établir en Afrique du Nord, ce qui aurait rendu très difficile le débarquement anglo-saxon de novembre 1942.

Lors d'un voyage en Afrique du Nord, au printemps 1941, en qualité de commissaire général à l'éducation générale et aux sports et comme envoyé du chef de l'Etat, je ne manquai pas d'aller porter aux morts de Mers-El-Kébir, dans le cimetière où ils reposaient, l'hommage de la France. Je garde de cette visite un souvenir poignant.

JEAN BOROTRA
(président de l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain).

Deux témoignages

En 1940, j'étais officier sur un navire. Beaucoup de choses ont été dites pendant cette émission, sauf l'une des principales raisons, rarement évoquée, de Mers-El-Kébir et de l'attitude de la marine à diverses occasions dans la suite de la guerre. Cette raison, à mon avis, est la suivante : déjà avant la guerre, une grande partie des états-majors de la marine étaient gagnés aux doctrines politiques et sociales des régimes totalitaires qui entouraient la France, nazisme, fascisme, franquisme, salazarisme. On n'y dissimulait guère le mépris de la démocratie. On croyait à la victoire définitive de l' « ordre nouveau », on l'attendait. Dans ces conditions d'esprit, lorsque le maréchal Pétain eut donné son absolution et bonne conscience à toute cette lâcheté rassurée qui submergea la France à l'armistice, le ralliement de la marine à cet « ordre nouveau » se fit sans problème dans la plupart des cas. Et l'Angleterre redevint, pour le corps des officiers, le vieil ennemi maritime traditionnel comme aux temps des anciennes monarchies.

Oui, mais l'Angleterre connaissait tout cela. L'Angleterre se méfiait de la marine française si facilement pétainisée. L'Angleterre savait que Hitler n'était qu'un voyou politique sans parole. L'Angleterre restait seule en Europe, seul recours pour la défense de la liberté. Il est bien évident, comme le montre le film, que le ralliement de la flotte française à la flotte anglaise eût constitué une très puissante force navale, dont l'action aurait pu changer le cours de la guerre et le regard du monde sur la France. Il n'en fut rien. Aussi, après Mers-El-Kébir, Hitler, surpris qu'une chose pareille ait pu se produire, et rassuré, exulta. Cela est historique.

L'émission d'Antenne 2 nous présente des amiraux, dont toute l'initiative se limite à l'obéissance aux ordres de ceux qui installaient l' « ordre nouveau » en France. Le pays abattu, la puissance d'une flotte intacte entre leurs mains, ne semblaient guère les motiver, et ce fut, probablement, la vérité. Mais cette émission a omis de nous dire une autre chose qui aurait dû y avoir sa place, c'est qu'un autre officier, trois semaines avant Mers-El-Kébir, n'avait pas invoqué autant de clauses de conscience pour continuer la lutte aux côté de l'Angleterre, le général de Gaulle. Je n'ai jamais cru que le général de Gaulle fût un démocrate convaincu, mais devant ces petitesses et ces hypocrisies, sa stature n'en est que plus grandie. La France était vaincue, mais, puisque l'on pouvait combattre encore, le choix ne pouvait être que celui qu'il fit.

Combien d'officiers de marine rejoignirent de Gaulle ? Très peu, parmi lesquels l'amiral Muselier, assez déconsidéré pour n'avoir jamais caché ses sentiments démocratiques. Par qui fut organisé un embryon de marine française en Angleterre, sinon par des officiers de la marine marchande désobéissant, eux aussi, aux ordres ? Qui tint sa place, pendant cinq ans, dans les convois de l'Atlantique, sinon des des navires de la marine marchande, avec des marins français qui n'avaient pas de débats avec leur conscience, et dont beaucoup périrent sans publicité ?

Il ne s'agit pas d'excuser l'action des Anglais à Mers-El-Kébir. Mais il faut se souvenir que, en ce mois de juillet 1940, l'Angleterre, dangereusement isolée, ne disposait pas de beaucoup de temps à gaspiller en considérations diverses devant la menace allemande et les ambiguïtés de Vichy. Et, enfin, qu'eût été la France, à la fin de la guerre, sans de Gaulle, avec tous ces amiraux oubliés ?

JEAN LE POITTEVIN.

J'ai mené la lutte clandestine dès juillet 1940 et la libération m'a trouvé au ministère de la guerre, chef adjoint du quatrième bureau de l'Etat-major national des forces de l'intérieur. En 1946, je fus chargé par le Conseil national de la Résistance de l'organisation des Journées européennes de la Résistance, dans le cadre de la Sorbonne. Donc, foncièrement anti... tout ce qui est fasciste, raciste, vichyste, pétainiste...

Mon propos est de marquer en premier lieu ma surprise qu'aujourd'hui encore des officiers de notre marine (qu'ils se complaisent à nommer La Royale) n'ont toujours pas digéré Trafalgar...

Ainsi donc, d'aucuns peuvent penser que l'Angleterre nous a lâchés à Dunkerque pour sauver les siens — ces pauvres restes de son armée qu'elle avait confiés à « Gamelin le minable » — ces derniers éléments qui restaient le noyau de l'effort gigantesque qu'elle a dû accomplir sous la volonté prestigieuse de Churchill s'appuyant sur les très grandes qualités de courage du peuple anglais.

Heureusement qu'il s'est trouvé à l'émission un Britannique pour rappeler les mille morts quotidiens du « Blitz ». Ce fut aussi un Anglais qui évoqua les victimes de Mers-El-Kébir en déplorant la mort des marins. Car il ne m'est pas apparu que l'amiral Gensoul (dans le film) ou son gendre (dans le témoignage) aient évoqué les victimes expiatoires de la folie de discipline, l'« honneur » des grands chefs.

Respect de la signature de l'armistice face au plus monstrueux criminel de l'histoire... dérision... Il avait déjà fait ses preuves de violeur de traités, frontières et territoires.

Pour arriver plus tard à quoi ? Au sabordage de Toulon... dont ils osent tirer parfois fierté.

Non, les seuls responsables sont et resteront Gensoul, Darlan et Pétain, ne serait-ce que face à l'accord du 16 mars 1940. Pour moi, ils sont tous trois criminels de guerre d'avoir laissé tuer mille trois cents marins *pour rien*.

Pendant l'émission, j'avais près de moi un des rares survivants du *Bretagne*, où il était matelot de pont.

Ils jugeaient que les Anglais avaient fait ce qu'ils avaient à faire pour être en position de vaincre Hitler. Mais il était formellement contre cet amiral qui n'avait que le souci de l'honneur alors que ses décisions conduisaient irrémédiablement à la catastrophe...

C'était livrer notre flotte à un monstrueux et très sanglant sabordage.

D'après mon ami, le *Bretagne* n'a pas pu bouger de son poste de mouillage et a reçu un 380 dans une cheminée qui l'a fait couler en sept ou huit minutes, *en se retournant*, ce qui donne un atroce idée des marins qui étaient à leur poste de combat.

STEPH SIMON.



Le Monde

régions

ALSACE

LA TÉNACITÉ DES HABITANTS A FAIT CÉDER LE POUVOIR NUCLÉAIRE

Fessenheim n'est plus « top secret »

Fessenheim. — Douze mille Alsaciens vont recevoir un étrange cadeau de Nouvel An. Le préposé des P.T.T. déposera dans leur boîte un dépliant intitulé : « Que faire en cas d'accident à Fessenheim ? » Dûment plastifié, illustré de croquis, ce document, expédié par la préfecture du Haut-Rhin, indique aux habitants des quinze communes situées à moins de 10 kilomètres de la centrale la conduite à tenir en cas d'alerte. Exemple : « *En cas de confinement, bouchez portes et fenêtres* » ; « *En cas d'évacuation n'oubliez pas vos médicaments usuels et des vêtements de rechange dans un sac plastique.* » Il y a même un numéro de téléphone que les inquiets pourront appeler pour en savoir davantage. Ce « S.V.P. nucléaire » installé à la préfecture de Colmar et branché en cas d'accident recevra vingt appels simultanés.

Ces douze mille Alsaciens-là ont bien de la chance. La défense nationale et la protection civile ont fait l'impasse totale sur la protection des populations en cas de conflit atomique. Pas un abri, pas une instruction Hormis quelques spécialistes, pas un Français n'a reçu le moindre conseil sur la manière de se protéger des radiations en cas d'accident survenant à une installation civile ou lors d'un transport. Le corps médical lui-même ne saurait que faire. Si les citoyens de Fessenheim et de quelques communes voisines ont à présent leur manuel de bonne conduite nucléaire comme on a les consignes d'incendie ou les conseils de la sécurité routière, ils le doivent à la commission de surveillance de la centrale.

Cette singulière institution, encore unique en France, pratiquement inconnue en dehors de l'Alsace, fonctionne pourtant depuis deux ans et demi. Elle est la fille de la contestation nucléaire qui a fleuri en Alsace dès 1970 lorsque E.D.F. émit l'intention de construire sur les bords du canal du Rhin quatre réacteurs. Un comité de sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (C.S.F.R.) se fonda aussitôt. Il se vante d'être le premier comité antinucléaire d'Europe. Il faudrait un livre entier pour raconter le harcèlement incessant (défilés, manifestations, pétitions, procès, grèves de la faim) auquel il a soumis les autorités. Ses animateurs ont été à la fois combatifs, non violents et réalistes. Ils ont désavoué les auteurs, toujours inconnus, de l'attentat à l'explosif commis contre la centrale et on les a crus, car ce n'était nullement dans leur manière. Ils ont surtout réclamé depuis des années qu'une commission indépendante composée d'élus, de représentants d'associations et de scientifiques indépendants contrôle la construction puis le fonctionnement des réacteurs.

De notre envoyé spécial

Récupérant cette idée, et tenant ainsi leur rôle, les élus du conseil général demandèrent à leur tour la création de cette institution. C'était en avril 1976, alors que le premier réacteur venait de démarrer. Les autorités, épouvantées, firent la sourde oreille. Allait-on introduire un soviet dans la centrale ? Au bout d'un an, le conseil général finit par comprendre qu'une commission de cet acabit — un zeste de démocratie dans le pudding nucléaire — ne se demande pas, elle se crée. C'est ce que l'assemblée départementale fit en mai 1977. Et, innovation sensationnelle, elle convia à siéger, à côté des dix conseillers généraux et des cinq maires prévus, cinq représentants d'associations. « *Une idée de génie*, reconnaît aujourd'hui son président, M. Henri Goetschy, sénateur (C.D.S.) du Haut-Rhin. *Les associations apportent à nos travaux une note intelligente et contestataire. Elles nous empêchent de ronronner, et c'est tant mieux.* »

La « commission de surveillance de la centrale nucléaire de Fessenheim », tel est son nom officiel, se donnait quatre objectifs immédiats : savoir ce qui se passe à l'intérieur de la centrale ; surveiller ses rejets radioactifs à partir d'un « point zéro » ; faire établir et publier un plan de protection des populations ; informer régulièrement la population.

Siégeant à la préfecture selon un calendrier qu'elle fixe elle-même, en tout cas plusieurs fois par an, elle a obtenu satisfaction — mais non sans mal — sur ces quatre points. Il est vrai que M. Henri Goetschy, président du conseil général, a tenu à en assurer lui-même la présidence. Du coup le préfet ne manque pas une séance et tout le monde s'en félicite. Le directeur de la centrale, M. André Leblond, fait chaque fois un compte rendu détaillé de la marche de son usine. Malgré ses réticences initiales, il reconnaît que la commission n'est « *ni un tribunal, ni un club mondain* ». En retour, on s'accorde à reconnaître qu'« *il joue loyalement le jeu* ». Tout incident de quelque importance affectant la centrale est signalé par télégramme ou par lettre à tous les membres de la commission.

La fronde de 1978

Celle-ci a refusé d'ajouter à ses vingt membres des scientifiques indépendants comme le réclamaient les associations, mais elle se réserve le droit de les entendre comme elle a auditionné les exrpets du service central de protection contre les radiations ionisantes (S.C.P.R.I.).

Au sortir des séances qui ne durent jamais moins de deux heures, M. Goetschy tient une conférence de presse largement reprise le lendemain par les quotidiens régionaux.

Bien entendu tout n'a pas toujours « tourné dans l'huile ». Dès le départ, la commission avait réclamé la publication du plan Orsec-rad. Il lui a fallu vingt-six mois de démarches pressantes, une lettre au président de la République et même une manifestation de colère pour obtenir, sinon le plan Orsec-rad qui est un document très général, du moins le plan particulier d'intervention de Fessenheim qui en est la traduction locale.

En 1978, excédée de ne recevoir de réponse ni des ministères ni du préfet, la commission décida de se réunir non à la préfecture, mais à la mairie de Fessenheim. Elle menaça de faire traduire et de publier le plan de protection, (un document de deux cent cinquante pages) que les autorités allemandes du pays de Bade ont déposé dans les mairies proches de Fessenheim, de l'autre côté du Rhin, et qui avait mystérieusement traversé la frontière.

Cette fronde porta ses fruits. En avril 1979, les Alsaciens — les premiers en France — connaissaient le plan d'intervention concernant leur centrale. Comme on le juge trop administratif et théorique, la commission a obtenu qu'on le traduise (en français courant et en allemand) sous forme d'un dépliant pratique expédié à tous les habitants dans un rayon de 10 kilomètres. Les officiers de pompiers du département iront le commenter dans les villages. La commission demande que des exercices soient organisés pour tester la fiabilité des mesures prises. Elle veut encore organiser des cours de formation pour les médecins car elle estime que leur ignorance est l'un des points faibles du dispositif.

Comme dit son président, le sénateur Goetschy : « *Nous avons démontré que la surveillance d'une centrale nucléaire par les élus et les associations était possible Nous avons obtenu l'essentiel, à présent nous allons affiner nos conquêtes. La commission continuera son travail tant que l'usine fonctionnera.* »

Son travail, en effet, est loin d'être achevé et son rôle même n'est pas ce qu'il devrait être. Ainsi, les comptes rendus des séances ne sont pas à la disposition du public. Mais M. Goetschy reconnaît que, à l'occasion de certains exposés essentiels — comme celui que le directeur de la centrale a fait sur les fissures — il devrait laisser entrer les journalistes. Dans le plan de protection de la population, la commission ne joue aucun rôle. Le préfet persiste d'ailleurs à l'appeler « commission d'information du conseil général ». Or, en cas d'alerte, les conseils et l'intervention de ces élus familiarisés avec le nucléaire pourraient être de première importance. La commission n'a pu obtenir toutes les informations qu'elle souhaitait sur les émanations radioactives de la centrale. « *Avec le temps, c'est l'accumulation des petites doses qui peut être dangereuse*, dit son président. *Il faut y veiller.* » La commission ne s'est pas encore interrogée sur le devenir de cette nouvelle production alsacienne que sont les déchets radioactifs ni, au-delà, sur le plutonium qu'on en tire. Pour l'heure, et devant l'opposition générale, l'E.D.F. semble avoir renoncé à construire deux autres réacteurs sur le site. Mais la question sera inévitablement reposée tôt ou tard. « *Nous exigeons cinq ans de fonctionnement sans accident des deux premières chaudières pour réexaminer le problème* », dit M. Goetschy.

Telle qu'elle est, l'invention des Alsaciens est tout de même une réussite qui compense localement l'échec manifeste du conseil d'information sur l'électronucléaire de Mme Simone Veil. Elle constitue la première tentative de contrôle par les représentants de la population d'une technologie nouvelle et jusqu'ici secrète Elle a contraint les pouvoirs publics à concevoir un plan de protection, à le tester et à le perfectionner. Elle oblige non l'E.D.F. à devenir la maison de verre qu'elle devrait être, mais au moins une centrale à tenir le plus grand compte de son environnement physique et humain. Elle écarte donc modestement, à son niveau, la tentation de la technocratie et même du centralisme pour rendre une parcelle de pouvoir aux collectivités locales. Les élus du Loiret, de la Manche, du Nord et du Tarn-et-Garonne qui abritent sur leur territoire des centrales en construction ne s'y trompent pas lorsqu'ils demandent à Colmar « des précisions sur la commission de surveillance »...

MARC AMBROISE-RENDU.

SUR LES PENTES DES VOSGES

Les rendez-vous de la neige

De notre correspondant

Epinal. — La saison touristique hivernale a fort bien démarré dans le massif vosgien : le ski en général et le ski de fond en particulier connaissent un essor remarquable. La neige est de bonne qualité et les stations affichent complet.

S. les Lorrains, les Alsaciens et les Parisiens constituent la majeure partie de la clientèle, il faut noter que les étrangers viennent en force dans les Vosges : un skieur sur cinq. Allemands, Luxembourgeois et Belges sont des habitués des stations locales, mais on constate actuellement une forte progression de la clientèle néerlandaise. Les stations de La Bresse et de Gerardmer n'ont-elles pas organisé en 1979 les championnats de ski du Benelux ?

Cette saison, le parc des remontées mécaniques du massif vosgien compte trois télésièges et cent soixante téléskis, ce qui offre 150 kilomètres de pistes de ski alpin. Le ski de fond et de randonnée est ici en plein essor : presque toutes les stations vosgiennes possèdent des centres-écoles organisant des stages d'initiation et de perfectionnement à la randonnée.

Des forfaits comprenant la location du matériel, les cours de ski de fond, l'hébergement en gîtes ruraux ou en hôtels se pratiquent dans toutes les stations, du côté tant vosgien qu'alsacien, signalons que des séjours d'initiation au ski de fond sont prévus pour des groupes du troisième âge.

Plus de 600 kilomètres de pistes balisées ont été tracés dans le massif, permettant de multiples randonnées avec possibilité de prendre les repas soit dans les fermes-auberges, soit dans des chalets construits sur les parcours de ski.

Grâce à des prix compétitifs, le massif vosgien attire de plus en plus une clientèle familiale désireuse de pratiquer tranquillement son sport hivernal favori sans trop dépenser. Avec le tourisme estival, le tourisme hivernal est la première industrie exportatrice vosgienne avec un chiffre d'affaires de 40 milliards de centimes pour une dépense moyenne quotidienne de 75 francs pour chaque vacancier.

ALAIN THOUVENOT.

Un barrage au nord de Lauterbourg

CONTENTIEUX FRANCO-ALLEMAND SUR LE RHIN

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — Trait d'union pendant de longues années, le Rhin est en train de devenir une pomme de discorde entre les États riverains. On sait que les Néerlandais, malades du fleuve, reprochent à la France de ne pas respecter la convention signée le 3 décembre à Bonn sur la dépollution du « *plus grand égout à ciel ouvert d'Europe* ». Et le différend vient de provoquer la première crise de l'histoire diplomatique entre les deux pays Le contentieux à propos de la construction d'un barrage au nord de Lauterbourg risque également d'envenimer les relations privilégiées entre la France et l'Allemagne.

Les hésitations des autorités de Bonn

La R.F.A s'était, en effet engagée, par un protocole additionnel en date du 16 juillet 1975, au traité franco-allemand du 4 juillet 1969, à construire une chute à Neuburgweir. Cette chute, la troisième sur le Rhin, en aval de Strasbourg, après celles de Gambsheim (1974) et Iffegheim (1977), devait prolonger la canalisation du fleuve et réduire l'érosion du lit du Rhin. Or les autorités allemandes ont, au fil des ans, considérablement retardé ce projet, portant son échéance à 1976 d'abord, puis à 1981 dans le meilleur des cas, du fait, notamment que l'ensemble des procédures internes allemandes n'étaient pas encore achevées Aujourd'hui, la R.F.A. envisage même de ne plus construire le barrage du tout.

A l'origine, les accords prévoyaient que la France se chargerait de l'endiguement du fleuve qui lui appartenait et que l'Allemagne assurerait la construction du barrage Les opérations préliminaires à la réalisation de la chute avaient été entamées du côté français, alors que la procédure de fixation des plans, qui correspond à la déclaration d'enquête publique des travaux, avait été reportée à plusieurs reprises en Allemagne Pour des motifs électoraux, un première fois, puis pour des raisons écologiques ensuite : la commune allemande qui devait accueillir le barrage s'était vue dotée d'un échangeur d'autoroutes qui avait déjà sérieusement entamé ses réserves foncières Fidèle à ses engagements, la France continuait pendant ce temps à verser sa quote-part à la R. F A. Ces sommes atteignent aujourd'hui le coquet total de 70 millions de deutschemarks.

Entre-temps, les responsables allemands, avec l'accord de la commission centrale de navigation rhénane, abandonnaient plus ou moins l'idée de la construction d'un barrage. Pour remédier à l'érosion du lit du Rhin (qui risque de gêner la navigation), une expérience d'alimentation en « débit solide » — qui consiste à réinjecter dans le fleuve des matériaux sableux et des graviers — était tentée entre Strasbourg et Mayence Pour le moment, ces essais se poursuivent. Ils donnent, selon les experts allemands, d'excellents résultats et rendent superflue la construction du troisième barrage, en aval de Strasbourg Selon eux, ce dernier aurait de surcroît, le désavantage de déplacer l'érosion plus en aval encore, c'est-à-dire complètement en territoire allemand. On comprend dès lors les réticences qui se font jour outre-Rhin pour la construction de la chute de Neuburgweier, tant et si bien que le ministre allemand des transports, M. Kurt Gscheidle vient de décider que la chute de Neuburgweier ne sera pas construite. Dans une déclaration à la presse locale allemande, le ministre fédéral a, en effet, estimé que « *la technique des apports de matériaux suffit à réduire l'érosion du lit du Rhin. En conséquence, Neuburgweier est inutile* » ; et d'ajouter : « *Aucune chute, aucun barrage, ne sera érigé sur le cours allemand du Rhin.* »

Dans l'optique française, la construction de ce barrage reste pourtant indispensable pour parachever l'aménagement du Rhin entre Bâle et Lauterbourg, d'autant plus que sa construction était directement liée à la transformation du bac automoteur de Seltz. Un aménagement que de nombreux frontaliers du nord de l'Alsace attendent avec impatience depuis de longues années...

JEAN-CLAUDE PHILIP.

CORRESPONDANCE

LE PARTI COMMUNISTE ET RHIN-RHONE

Un canal n'est ni bon ni mauvais...

Après notre article rendant compte du débat à l'Assemblée nationale sur le canal Rhin-Rhône (le Monde *du 12 décembre*), *M. Vincent Porelli, député communiste des Bouches-du-Rhône, nous écrit :*

Nous ne nous sommes pas prononcés contre le principe de la réalisation du canal Rhin-Rhône (« *un canal n'est en soi ni bon ni mauvais, tout dépend de la politique au service de laquelle il est mis* ») C'est pourquoi nous avons demandé : « *A-t-on discuté démocratiquement de cette liaison dans le but de la faire coïncider avec l'intérêt national ? Non.* »

Dans ces conditions, toutes les études effectuées, même celles qui l'ont été sous les empereurs Claude et Néron, ne peuvent nous convaincre que cette liaison est conforme à l'intérêt du pays. Ces études dont vous reconnaissez que les bureaux des ministères débordent, même si la plupart sont connues du public, sont d'inspiration technocratique, commandées par un gouvernement dont nous continuerons à affirmer qu'il est étroitement soumis aux intérêts des multinationales, engagé dans une politique d'intégration européenne, partisan de la supranationalité.

Nous avons également protesté contre le fait qu'il est anormal de soumettre à la discussion du Parlement un projet qui n'a franchi le seuil des cabinets ministériels que pour être présenté tel quel avec un tracé qui a été décidé une fois pour toutes sans que les régions, exclues, aient pu seulement donner leur avis.

Est-il souhaitable qu'en l'absence d'un « schéma directeur des voies navigables » le gouvernement puisse proposer à l'Assemblée nationale de retenir un projet alors que deux autres au moins d'importance aussi grande pour l'intérêt du pays sont, de ce fait, repoussés aux « calendes grecques » ? Non Dans ces conditions, sur quels critères se sont appuyés le gouvernement, sa majorité et le parti socialiste « pour donner la priorité à Rhin-Rhône plutôt qu'à Seine-Nord ou Seine-Est » ? Sur le critère de l'« intérêt européen » si cher à M. Valéry Giscard d'Estaing et à M. François Mitterrand.

En réalité, toutes nos interrogations sont restées sans réponse. Là était le fond du débat. Le gouvernement, l'U.D.F., le R.P.R. et le P.S. ont préféré esquiver les réponses qui auraient, sinon, conduit la représentation nationale à exiger un réexamen des projets, la mise au point d'un « schéma directeur des voies navigables », son incorporation dans un plan national des transports, le tout élaboré démocratiquement sur la base d'une large discussion dans laquelle doivent être associés les régions concernées et le Parlement.

TROIS NOUVEAUX GUIDES PRATIQUES EN ILE-DE-FRANCE

La préfecture de la région d'Ile-de-France et l'observatoire régional de la santé ont publié récemment trois guides pratiques concernant les crèches, les établissements d'hébergement pour personnes âgées et les établissements d'hospitalisation générale.

Sont ainsi répertoriés, par département et par arrondissement, pour Paris, l'ensemble des équipements existant actuellement dans ces trois secteurs, soit 712 crèches totalisant 41 515 places, 541 hôpitaux publics et privés regroupant 80 127 lits et 800 établissements pour personnes âgées offrant 63 000 places.

Outre la liste des établissements avec adresse, statut et capacité d'accueil, chacun des guides pratiques donne des informations sur les trois types d'équipements concernés : statistiques, définition, coût et listes d'adresses utiles où se renseigner

★ Ces brochures sont disponibles au service de documentation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, 29, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7e. (Métro Saint-François-Xavier.) Ouvert du lundi au vendredi de 9 h. 30 à 17 h. 30.

CARNET

Décès

— Nous apprenons le décès de

M. Nestor CALONNE,

ancien sénateur communiste du Pas-de-Calais,

qui vient de mourir, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans les Alpes-Maritimes, où il s'était retiré.

[Né en 1894, à Hénin-Liétard, M. Calonne milite dès son plus jeune âge au parti socialiste, puis, à la naissance de celui-ci, au parti communiste, parallèlement à son activité au syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. Il s'engage dans les Brigades internationales, aux côtés des républicains espagnols, avant de reprendre son action syndicale dans les mines en dirigeant notamment la grève des mineurs en 1941. Passé à la clandestinité, M. Nestor Calonne est, à la Libération, membre des deux Assemblées constituantes, puis conseiller de la République (sénateur) communiste jusqu'en 1958. Il a été maire de Hénin-Liétard, de la Libération à 1959 et a siégé au comité central du parti communiste.]

— Mme Maurice Dhombres,
M. et Mme Jean Dhombres et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Dhombres et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice DHOMBRES,

leur époux, père, grand-père et parent, survenu le 31 décembre 1979, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

« Je remets mon esprit en ta main, tu m'as racheté, ô éternel, Dieu de Vérité. »
Psaume XXI, V, 3.

Le service religieux sera célébré le jeudi 3 janvier 1980, à 16 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, place de l'Eglise à Verrières-le-Buisson (91).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Verrières-le-Buisson, dans le caveau de famille.
16, résidence du Clos,
91370 Verrières-le-Buisson.

— Mme Henri Kula, son épouse,
Docteur A. Kula, son frère,
Mme E. Kula, sa sœur,
M. Philippe Kellmen, son beau-frère,
Ses nièces, ses neveux et ses nombreux amis,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès du

docteur Henri KULA,

survenu le 29 décembre 1979.

L'inhumation aura lieu le 2 janvier 1980, à 16 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

On se réunira devant l'entrée principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès de

Georges ROSETTI,

survenu le 26 décembre, à l'âge de cinquante-neuf ans. Ses obsèques ont eu lieu à Suresnes.

[Né le 21 juin 1920 à Sinaïa (Roumanie), Georges Rosetti-Solesco — fils d'un maréchal de la cour de Roumanie — fait la plus grande partie de ses études en France. Président-directeur général des films d'Ariel (1952-1956), puis directeur, successivement, de plusieurs autres firmes cinématographiques, il devient administrateur des salles Ponthieu (1968-1974).

Fondateur de plusieurs ciné-clubs, Georges Rosetti est élu président (1972-1976), puis président d'honneur (depuis 1977) de l'Office catholique français du cinéma et délégué général de la Fédération nationale des industries techniques du film, cinéma et télévision.]

Messes

— La messe de funérailles de

M. Désiré GODDYN,

président du Syndicat de la presse parisienne,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,

décédé le 26 décembre 1979, aura lieu le jeudi 3 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts, 66, avenue Ledru-Rollin, Paris (12e).

Ni fleurs ni couronnes.

Le Monde

économie

ÉTRANGER

En Yougoslavie

Le gouvernement a dû recourir à des procédures exceptionnelles pour faire adopter le Plan

Belgrade. — Evénement sans précédent en Yougoslavie : pour assurer avant le 1er janvier l'adoption du plan 1980, sur lequel les représentants des républiques fédérées et des régions autonomes ne parvenaient pas à se mettre d'accord à l'Assemblée nationale, le gouvernement a dû recourir à une procédure d'exception. Il a présenté le dossier, comme l'autorise l'article 301 de la Constitution, à la direction collégiale de l'Etat, qui lui a donné gain de cause. Cette intervention a permis de sortir de l'impasse parlementaire et d'écarter la menace de voir le pays aborder la nouvelle année sans ce document de base de son développement.

De notre correspondant

Le plan annuel, fruit d'un long travail et de vastes consultations, ne peut entrer en vigueur qu'après son adoption par le Conseil des républiques et des régions autonomes (l'une des deux chambres de l'Assemblée nationale), qui dispose d'un droit de veto. Le « non » d'une seule république ou région autonome suffit à bloquer toute proposition de loi. Or les divergences de vue manifestées à l'égard des mesures « radicales » exigées par le gouvernement pour l'assainissement économique n'ont pas permis aux neuf partenaires en présence (la fédération, six républiques fédérées et deux régions autonomes) d'aboutir à un accord.

Au cours de laborieux débats on a vu tantôt l'une, tantôt l'autre des républiques rejeter certaines parties du plan ou proposer des modifications inacceptables pour les autres. « *Le pluralisme des intérêts autogestionnaires* » — une des théories fondamentales du régime — a pris des formes si aiguës qu'il était évident, fin décembre, que le plan ne serait pas adopté dans les délais légaux et par la procédure normale. Pour écarter ce danger, aux conséquences imprévisibles dans un pays où la décentralisation est souvent poussée à outrance, le gouvernement a saisi la présidence collégiale de l'Etat, seule habilitée à trancher ce genre de controverse.

La répartition des sacrifices

Dans sa première partie, le plan détermine les grands objectifs pour 1980. Tous les intervenants dans la vie économique sont invités à accroître les exportations et à restreindre les importations, afin de réduire l'inquiétant déficit de la balance des paiements, de comprimer les investissements et la consommation pour lutter contre l'inflation (elle aura été, en 1979, de 25 %) et aussi de maintenir les salaires dans des limites déterminées, etc. Un accord de principe s'était réalisé sans trop de mal sur ces thèmes. Il en fut autrement lorsqu'il fallut concrétiser les mesures à prendre, c'est-à-dire procéder à la répartition des sacrifices.

Les différences les plus prononcées sont apparues lors de l'adoption du budget fédéral et du bilan des paiements avec l'étranger. Après de nombreuses réunions, dont quelques-unes se sont poursuivies tard dans la nuit, contrairement aux usages parlementaires depuis la guerre (lorsque le plan était adopté en séance plénière à main levée et sans autre procédure), il fut décidé que le budget serait limité à 132,2 milliards de dinars, soit 4 milliards de moins que prévu, mais 25 % de plus que le budget de 1979.

Aucun accord n'était toutefois intervenu sur le dossier des paiements extérieurs, qui fait partie intégrante du plan. Les choses se sont d'autant plus compliquées que le gouvernement avait insisté sur la nécessité de ramener le déficit de la balance des paiements à 2 milliards de dollars en 1980, contre 3,2 milliards de dollars en 1979. Les représentants de plusieurs républiques ont estimé que cette réduction entraînerait d'importantes restrictions dans les importations de machines et de matières premières qui entraveraient le développement, voire le fonctionnement, de leur industrie. Pour sa part, le gouvernement rappelle que, au cours des quatre dernières années, la Yougoslavie avait déboursé, pour l'achat de ces produits, 10 milliards de dollars et que cette dépense ne pouvait plus être supportée par l'économie nationale.

Faute de trouver un terrain d'entente global, le gouvernement a fait intervenir la direction collégiale de l'Etat. La décision de celle-ci a cependant un caractère provisoire. Elle sera abrogée dès que les républiques et les régions autonomes parviendront à un accord, ce qui n'aura sûrement pas lieu prochainement. En attendant, quelques-unes des difficultés, surtout dans les échanges avec l'étranger, seront réglées par voie administrative, ce qui constituera une entorse au principe de l'autogestion.

PAUL YANKOVITCH.

LA R.F.A. ET LA SUISSE TAXENT LES TRANSACTIONS SUR L'OR

Sur les marchés internationaux, clos le 1er janvier, l'or a terminé l'année 1979 en établissant de nouveaux records historiques. A Londres, l'once de métal fin (31,1 grammes) vaut 526,5 dollars, et 533 dollars à New-York. A Francfort, une véritable ruée de dernière heure s'est produite le jour de la Saint-Sylvestre, les autorités financières ayant décidé d'instituer, à partir du 1er janvier, une taxe de 16,5 % sur les transactions de métal jaune.

Clos le 31 décembre, le marché de Zurich a également terminé au plus haut de l'année. Selon l'agence Associated Press, le département des Finances de la Confédération a décidé de remettre en vigueur une taxe de 5,6 % sur les ventes d'or. Un décret vieux d'un quart de siècle exemptait, jusqu'à présent, le métal jaune de cette taxe.

Enfin, à Paris, la taxe de 4 % applicable aux ventes de ce métal depuis 1978, est portée à 6 % pour 1980.

L'INSTALLATION D'UN HYPERMARCHÉ A RENNES : C'EST PARIS QUI DÉCIDE

(De notre correspondant.)

Rennes. — Le ministre du commerce et de l'artisanat, M. Charretier, a donné son feu vert à la société Euromarché pour la réalisation d'un hypermarché au nord-est de Rennes, à Cesson-Sévigné. Pourtant, ce projet avait été refusé à trois reprises par la commission départementale d'urbanisme commercial d'Ille-et-Vilaine. Reprenant à son compte l'avis très favorable émis le 13 décembre par la commission nationale, le ministre a estimé que l'équipement en hypermarchés de l'agglomération rennaise (66 mètres carrés pour 1 000 habitants, contre 161 à Caen, 149 à Orléans et 110 à Brest) était insuffisant. Il considère que la réduction de 40 % du projet présenté par Euromarché (7 100 mètres carrés acceptés contre 12 000 demandés) le rend « *compatible avec les autres équipements commerciaux déjà élaborés au plan local* ».

De ce fait, M. Charretier n'empêche pas la réalisation du projet (7 000 mètres carrés), présenté par l'Union du commerce et les chambres de métiers et de commerce, appuyé par les collectivités locales et les associations de consommateurs et accepté par la commission départementale d'urbanisme. Cela ne fait pas pour autant l'affaire de la municipalité rennaise, qui rappelle que vingt-six des vingt-sept communes du district se sont prononcées contre le projet Euromarché. Et chacun constate, à Rennes, qu'une fois encore c'est Paris qui décide.

I.B.M. AUGMENTE SES PRIX

I.B.M. (International Business Machines), le numéro un mondial de l'informatique, a annoncé, le samedi 29 décembre, une série de hausses de prix sur ses ordinateurs et ses services d'entretien.

Dans un communiqué, la firme indique que les prix de location de la plupart de ses ordinateurs vont augmenter de 7 % et les prix d'achat de ses processeurs de 5 %. Les frais des services d'entretien seront relevés de 10 à 20 %. Les hausses concernent notamment les modèles d'ordinateurs de taille moyenne de la série 4300 et le système 8100, qui figurent parmi les équipements les plus avancés de la société.

EL AL N'ARRÊTERA PAS SES AVIONS

Un accord permettant à la compagnie israélienne El Al de continuer ses activités vient d'être conclu, a annoncé M. Abraham Shavith, nouveau directeur de la compagnie.

La conclusion de cet accord intervient après une semaine de négociations continues, et trois heures avant l'expiration du délai (le 31 décembre à minuit) fixé par M. Shavith. Celui-ci a souligné « *l'effort sans précédent de toutes les catégories d'employés qui, suivant l'exemple des pilotes, ont accepté des réductions de salaires, et se sont engagés à s'abstenir de toute grève pendant cinq ans* ».

AFFAIRES

Les organisations professionnelles du commerce offrent des garanties nouvelles aux consommateurs

Le ministère de l'économie a publié le lundi 31 décembre un communiqué détaillant les engagements de développement et de la concurrence souscrits par les organisations professionnelles du commerce réunies au sein du Conseil national du commerce et de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (*le Monde* du 1er janvier). Les engagements portent sur les points suivants :

Information sur les prix et les conditions de vente

Pour les reprises d'appareils anciens à prix uniforme équivalent à des rabais, les commerçants indiqueront l'avantage correspondant évalué en pourcentage du prix d'achat de l'appareil nouveau.

— Quand l'utilisation normale d'un produit implique l'achat de produits ou de services complémentaires (piles, livraison, etc.), les commerçants indiqueront soit le prix « tout compris » soit les produits ou services non inclus dans le prix annoncé.

— Quand la normalisation des volumes et des conditionnements ne sera pas obtenue des fournisseurs, les commerçants indiqueront les prix à l'unité de volume ou de poids des produits conditionnés de grande consommation (lessives, par exemple).

— Une affiche sur les points de vente rappellera l'existence d'un délai de réflexion en cas d'achat à crédit quand celui-ci est proposé.

— Une note ou un ticket sera délivré à la demande du client pour tout achat supérieur à 100 francs.

Information sur les produits et les services

— Les commerçants laisseront librement les consommateurs et les mandataires de leurs organisations effectuer des relevés de prix (dans des conditions qui ne devront pas perturber le fonctionnement normal du magasin).

— Les commerçants aidés de leurs fournisseurs donneront l'indication des possibilités de remplacement de pièces et des délais approximatifs de livraison ainsi qu'une notice précisant les conditions d'entretien des appareils vendus.

— Les contrats de garantie comporteront la liste précise des services effectivement couverts.

— La publicité des commerçants sera conforme aux règles de déontologie élaborée par le Bureau des vérifications de la publicité (B.V.P.).

Prévention et règlement des litiges

— Les acomptes ne pourront dépasser 20 % du prix de vente, sauf fabrication spécifique ou adaptation particulière du produit.

— Si le délai de livraison figurant sur le bon de commande n'est pas respecté, le client pourra, à sa demande, être immédiatement et intégralement remboursé.

— Indépendamment des possibilités offertes en justice les clients pourront obtenir le remplacement ou le remboursement des produits présentant des défauts persistants. Cette possibilité leur sera offerte même en cas de soldes si leur attention n'a pas été attirée sur le défaut.

— Les chaussures et vêtements de tissu dont l'essayage n'est pas proposé pourront de même être échangés.

— Les organisations professionnelles inciteront leurs adhérents au respect des recommandations de la Commission des clauses abusives.

Les organisations professionnelles participeront avec les organisations de consommateurs aux instances d'arbitrage et de conciliation comme la boîte postale 5 000.

Les entreprises porteront à la connaissance de la clientèle les noms et adresses de ces mêmes instances devant lesquelles elles invitent leurs clients à porter leurs litiges éventuels si les procédures amiables n'ont pas abouti.

Le développement des relations avec les organisations de consommateurs

Les organisations professionnelles se sont engagées en outre à procéder périodiquement à des entretiens avec les organisations de consommateurs dans le but de définir de manière concertée des modalités complémentaires d'aménagement des rapports entre commerçants et consommateurs.

ÉNERGIE

Le prix du pétrole

(Suite de la première page.)

Il reste à savoir si une telle anarchie — deux pétroles de même qualité sont vendus avec 6 dollars, soit 25 % de différence — peut durer.

Comme l'affirmait à Caracas le ministre saoudien du pétrole tout laisse à penser que le marché devrait se détendre — sauf difficultés politiques dans un pays exportateur — dans les mois qui viennent. Si les pays africains ont choisi d'imposer des primes, c'est bien pour pouvoir battre en retraite si le marché venait à l'exiger. Il ne serait donc nullement étonnant de voir le brut d'Algérie, du Nigéria et de la Libye baisser légèrement le 1er avril ou le 1er juillet.

Mais la cohérence ne sera retrouvée que si, de son côté, l'Arabie Saoudite applique une nouvelle hausse de 2 dollars. Certes, Ryad dément vouloir agir de la sorte. Mais on ne peut manquer de souligner que les conditions qui avait amené l'Arabie Saoudite à augmenter son pétrole à la veille de la conférence de Caracas sont de nouveau réunies. En vendant son pétrole 24 dollars, quand la majorité de l'OPEP le cède à 26 dollars, Ryad fait aux compagnies pétrolières américaines (Exxon, Socal Texaco et Mobil) un cadeau de 15 millions de dollars par jour. Cela est-il actuellement politiquement défendable à l'intérieur du royaume ? Rien n'est moins sûr.

La hausse de 6 dollars imposée par les Saoudiens était d'abord politique. « *Non pas tant à cause des événements de La Mecque qu'en raison des tensions à l'intérieur des élites dirigeantes du pays* », soulignait un ministre du Golfe. Et ce même ministre ajoutait : « *Il ne faut pas croire que les Saoudiens soient plus modérés que les autres. Ils sont simplement plus prudents, car leur responsabilité est plus grande. Si l'Arabie Saoudite était un jour obligée de baisser ses prix, s'en serait fini de l'OPEP.* » Il y a donc fort à craindre qu'un retour à la cohérence des prix dans l'Organisation ne passe avant le printemps par une nouvelle hausse d'au moins 2 dollars des prix saoudiens. Les dirigeants de Ryad s'y sont, semble-t-il, engagés à Caracas.

BRUNO DETHOMAS.

AGRICULTURE

ESCROQUERIE AUX SUBVENTIONS

Du beurre communautaire destiné à la Roumanie revenait en Allemagne...

La douane néerlandaise a ouvert une enquête sur une importante fraude à laquelle se seraient livrés des exportateurs néerlandais.

Des camions quittaient les Pays-Bas chargés de plusieurs dizaines de tonnes de beurre destiné, semble-t-il, à la Roumanie. Pour cette vente, les exportateurs touchaient une subvention de la Communauté de 1,50 florin (environ 3,15 francs) par kilo, qui compense la différence de cours entre le prix européen et le prix du marché mondial. Subventions en poche, les revendeurs faisaient circuler leurs camions en Europe de l'Est, avant de les ramener en Allemagne fédérale, le beurre étant dissimulé derrière quelques palettes de fraises congelées. Sur le marché allemand, ce beurre était revendu au prix du Marché commun. Ce sont des douaniers allemands qui, intrigués par une observation écrite faite par un chauffeur sur un document accompagnant son chargement, ont découvert la fraude. Le beurre était destiné à une entreprise de Munich. L'ampleur de l'escroquerie n'est pas encore établie. Selon le journal néerlandais *De Telegraaf*, elle aurait coûté au budget de la Communauté plusieurs dizaines de millions de florins.

Ce n'est pas la première fois que le beurre communautaire est l'objet d'un trafic frauduleux. Ainsi, en mai 1974, alors que subsistaient des subventions pour *compenser les différences* entre les prix de la Communauté à Six et la Grande-Bretagne, un réseau de fraudeurs belges et britanniques avait été découvert. Les bénéfices accumulés s'élevaient à 3,7 millions de francs. De tels agissements, au moment où la facture du soutien du marché laitier à l'intérieur des dépenses communautaires semble à beaucoup insupportable, ne peuvent que renforcer les producteurs de lait dans leur opposition à la gestion actuelle du marché laitier par la commission européenne, même si celle-ci n'est évidemment pas responsable de la conduite des fraudeurs.

LA CHINE VA ADHÉRER AU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

La Chine va participer au Fonds international pour le développement agricole (FIDA). Selon l'agence de presse des Philippines, le conseil gouvernemental du Fonds étudiera la demande chinoise à la mi-janvier et sa décision devrait être favorable à l'unanimité. Le FIDA comprend cent vingt-cinq pays et jusqu'alors, seules parmi les grands pays, la Chine et l'Union soviétique ne participaient pas au Fonds.

Le FIDA est une institution spécialisée des Nations unies dont l'idée avait été lancée lors de la conférence mondiale de l'alimentation de Rome en 1974. Le principe de sa création avait été admis lors d'une conférence des Nations unies en 1976 et il a été mis en place le 30 novembre 1977. Ses ressources dépassent légèrement le milliard de dollars qu'il devait réunir. Les pays développés ont promis en effet 591 millions de dollars, les pays de l'OPEP, 435,5 millions et les autres pays en développement 19 millions. Les engagements de prêts pour les deux premières années de fonctionnement du fonds s'élèvent à environ un demi-milliard de dollars.

SOCIAL

DANS LA LOIRE

La grève se poursuit à l'usine Mavilor

De notre correspondant

Saint-Etienne. — La situation demeure bloquée à l'usine Mavilor de L'Horme, près de Saint-Chamond (Loire) où la moitié environ des quelque six cent trente ouvriers en conflit depuis quarante jours avec leur direction ont entamé, lundi 31 décembre, leur quatrième semaine d'occupation, à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. Au cours d'une assemblée générale tenue à la mairie de L'Horme, les ouvriers ont résolu de poursuivre leur mouvement. L'avant-veille, ils avaient admis qu'une délégation patronale puisse sortir neuf prototypes de vilebrequin destinés à la Grande-Bretagne.

Les partenaires sociaux ne se sont pas rencontrés depuis la rupture des négociations du 24 décembre, la direction ayant refusé de lever les sanctions qu'elle avait prises. Ces sanctions sont : « *le principal obstacle à une reprise d'activité normale* », a affirmé M. Géry, maire et conseiller général communiste de Rive-de-Gier dans une réponse faite à F.O.

En ce qui concerne l'attitude de la direction, la position de F.O. est la même que celle des deux autres organisations (C.F.T.C. et C.G.C.) qui ne prennent pas part au conflit : « *Il faut laisser aux instances administratives concernées le soin de juger en toute impartialité et connaissance de cause si les faits reprochés sont des actes illégaux comme l'allègue la direction.* »

Pour la C.G.C., la responsabilité du conflit incombe entièrement à la C.G.T. et à la C.F.D.T. qui « *voyant qu'une large majorité du personnel ne les suivait pas ont engagé des actes illégaux provoquant l'arrêt total de l'usine, ce qui ne manquera pas d'entraîner de graves conséquences pour les familles du personnel et la clientèle.* » Dans un document de six pages, la direction écrit notamment qu'au 15 novembre « *l'entreprise pouvait envisager l'avenir avec confiance, sa restructuation commerciale était faite* », mais que c'est « *en brisant la stratégie cohérente de l'entreprise que les prophètes de malheur finiront par avoir raison.* »

● *La garantie financière des entreprises de travail temporaire.* — Un décret, paru le 30 décembre au *Journal officiel*, fixe à 8 % du chiffre d'affaires annuel le montant de la garantie financière que doivent présenter les entreprises de travail temporaire. Cette garantie aura exclusivement pour objet d'assurer, en cas de défaillance, le paiement des salaires et des indemnités diverses, et aussi le paiement des cotisations obligatoires aux organismes de sécurité sociale.

GRÈVE DE VINGT-QUATRE HEURES LE 2 JANVIER DANS LE BASSIN DES HOUILLÈRES DES CÉVENNES

Les cent cinquante mineurs qui ont occupé, le samedi 29 décembre, le puits Destiva, près d'Alès (Gard), dans le bassin houiller des Cévennes, ont suspendu, le lundi soir 31 décembre leur action. Mais les mineurs et la C.G.T., ont appelé à une grève générale de vingt-quatre heures dans le bassin des Cévennes et à une manifestation a Alès, mercredi 2 janvier.

Lundi, au fond du puits, la radio de la C.G.T., Radio-Castagne, avait poursuivi ses émissions, bien reçues dans un rayon de 25 kilomètres. Le secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs C.G.T., M. Achille Blondeau, a apporté, sur les ondes, entre 7 heures et 9 h. 30, le soutien de son organisation au mouvement engagé.

Des responsables syndicaux ont développé à plusieurs reprises les positions de la C.G.T. sur divers sujets (chômeurs, retraités, immigrés), exposant notamment les revendications qui motivent le mouvement des mineurs. Ceux-ci réclament « *le maintien et le développement de la houillère des Cévennes* », dont la fermeture progressive a été prévue par les Charbonnages de France.

BOURSE

NEW-YORK

Indécis

La dernière séance de l'année 1979 à Wall Street s'est révélée très irrégulière. Dans un marché relativement actif pour une veille de fête, et alors que la plupart des marchés européens étaient clos, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a pratiquement reproduit son niveau de la veille (838,73 ; — 0,17). L'activité a porté sur 32,7 millions d'actions.

Dans l'attente des résultats de la mission de M. Waldheim, à Téhéran et des nouveaux et éventuels développements de la situation en Afghanistan, le marché s'est tenu sur la défensive, n'évoluant qu'en fonction de considérations techniques.

Sur 1 980 valeurs cotées au Big Board, 764 ont monté et 756 ont reculé (460 inchangées).

VALEURS	COURS 27.12	COURS 31/12
Alcoa	54 1/2	54 7/8
A.T.T.	52 5/8	52 1/8
Boeing	58 3/4	58 5/8
Chase Manhattan Bank	38 3/8	38 5/8
Du Pont de Nemours	40 7/8	40 3/8
Eastman Kodak	48 7/8	48 1/4
Exxon	55 1/4	55 1/8
Ford	32 1/4	32 ...
General Electric	50 7/8	50 3/4
General Foods	33 7/8	33 5/8
General Motors	51 1/8	50 1/8
Goodyear	12 7/8	12 7/8
I.B.M.	64 3/4	64 5/8
I.T.T.	25 1/2	25 5/8
Kennecott	29 1/4	31 3/4
Mobil Oil	56 1/2	55 1/4
Pfizer	39 1/8	39 1/4
Schlumberger	94 3/8	93 3/4
Texaco	29 3/8	28 7/8
U.A.L. Inc.	23 ...	22 3/8
Union Carbide	41 5/8	42 ...
U.S. Steel	17 1/2	17 1/2
Westinghouse	19 5/8	20 1/8
Xerox	61 3/4	62 1/8

Un barrage au nord de Lauterbourg

CONTENTIEUX FRANCO-ALLEMAND SUR LE RHIN

Les hésitations des autorités de Bonn

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le refus de Washington d'augmenter son aide à Israël porte un coup sévère au gouvernement de M. Begin

De notre correspondant

Jérusalem. — Le gouvernement américain a refusé d'augmenter son aide à Israël. La déception est grande à Jérusalem. Il s'agit même d'inquiétude, car chacun se demande quelle signification il faut donner à cette décision. Le montant de l'aide régulière, économique et militaire, allouée par les Etats-Unis à Israël en 1981 sera le même que l'année précédente — 1 milliard 785 millions, — alors que le gouvernement de M. Begin réclamait le double (3 milliards 450 millions).

La demande était exagérée : de nombreux dirigeants israéliens l'admettaient, certains dénonçaient son caractère « provocant », et les Américains ne dissimulaient pas leur irritation. Cette sollicitation pressante illustre à la fois le désarroi du gouvernement de Jérusalem devant l'étendue de la crise économique et financière qu'il tente de limiter, tout comme la trop grande confiance des Israéliens à l'égard du soutien américain.

Au cours des six mois passés, plusieurs délégations israéliennes se sont rendues à Washington pour tenter de convaincre le gouvernement et le Congrès. En dernier recours, M. Begin a dépêché aux Etats-Unis le ministre de la défense, M. Weizman, son meilleur diplomate, après la démission de M. Dayan, qui n'a toujours pas été remplacé au ministère des affaires étrangères. Avocat des causes difficiles, tant auprès des Américains que des Egyptiens, M. Weizman est resté une semaine à Washington, où il a tout fait pour que la somme accordée soit le plus proche possible de la demande qu'il présentait.

Lundi matin, alors que le ministre regagnait Tel-Aviv, une rumeur insistante courait en Israël, selon laquelle la Maison-Blanche aurait finalement accepté une augmentation d'environ 400 millions de dollars, soit un montant global de 2,2 milliards de dollars, jugé ici assez satisfaisant. Mais, quelques heures plus tard, il fallait déchanter. Le seul supplément obtenu est un prêt de 200 millions de dollars à des conditions à peine plus avantageuses que celles qu'Israël aurait pu trouver ailleurs sur le marché international.

Les réactions à Jérusalem sont désabusées ou amères. Elles expriment des craintes tant du point de vue économique que politique. L'aide américaine est pour Israël indispensable, sinon vitale. Le ministre des finances, M. Horowitz, nommé pour prendre des mesures draconiennes mais tardives, n'a pas caché que le pays était « *au bord de l'abîme* ». Au terme de l'année 1979, l'inflation atteint 100 % (elle a doublé par rapport à l'année précédente) et rien ne permet de penser qu'elle pourra être réduite en 1980. Le déficit de la balance des paiements s'élève à près de 4 milliards de dollars, et ce chiffre pourrait être deux fois plus important d'ici trois ou quatre ans. La dette israélienne était de 14 milliards de dollars en juin 1979, soit une augmentation de 19 % en un an. En novembre, le nouveau ministre des finances a commencé à mener une sévère politique d'austérité (*le Monde* du 21 novembre). Et maintenant, les Israéliens vivent dans la crainte de la récession et du chômage, un phénomène jusque-là presque inconnu dans le pays.

Une facture pétrolière lourde

Dans ses démarches auprès de Washington, le gouvernement de Jérusalem a notamment souligné que la facture pétrolière était très lourde pour Israël, qui a soudain, au début de 1979, vu s'arrêter les livraisons iraniennes et en novembre a dû restituer à l'Egypte les puits de pétrole du Sud-Sinaï qui assuraient un quart des besoins du pays. Désormais Israël s'approvisionne surtout au Mexique, dont le pétrole est l'un des plus chers. En 1980, Israël dépensera au moins 2 milliards de dollars pour ses fournitures en carburant.

Pour couvrir en partie ces déficits et ces dettes, Israël comptait fermement sur une augmentation sensible de l'aide américaine. Comme ce n'est pas le cas, les restrictions dans le prochain budget devront être encore plus douloureuses que prévu et le président de la commission parlementaire des affaires étrangères et de la défense a fait remarquer qu'elles se traduiront inévitablement par la réduction de certains programmes d'achat d'armements. Une manière de renvoyer la balle aux Américains en leur faisant comprendre que la limitation de leur aide risque de mettre en cause l'équilibre des forces au Proche-Orient, ce qui pourrait être, sur le plan stratégique, néfaste pour les Etats-Unis et leurs alliés au moment où la région connaît des troubles graves.

Durant son séjour à Washington, M. Weizman a livré une offensive de charme allant jusqu'à souhaiter ouvertement la réélection de M. Carter. Il a rappelé qu'en cas de besoin l'armée américaine pouvait utiliser des installations israéliennes pour des opérations dans la région. Il a fait valoir que les Etats-Unis n'avaient pas d'allié plus fidèle et plus sûr qu'Israël dans cette partie du monde. Les dirigeants de Jérusalem laissent entendre que cette fidélité « *vaut son prix* » quand se manifestent les dangers de l'affaire iranienne, les faiblesses du régime saoudien et les ambitions soviétiques en Afghanistan. Mais, après l'échec de la mission de M. Weizman, les observateurs israéliens constatent qu'un tel argument n'est pas tout à fait admis à Washington. Les Israéliens auraient-ils surestimé la valeur qu'ils ont aux yeux des Américains ?

A Jérusalem, on se rassure comme on peut, en se disant que les difficultés économiques américaines sont également importantes, que le Congrès montre depuis longtemps des réticences à propos de l'aide à l'étranger et que, en période électorale, M. Carter est tenu de respecter ses promesses en présentant un budget aussi équilibré que possible. Mais les Israéliens se rappellent aussi que certains dirigeants américains ont invité, il y a plusieurs mois, le gouvernement israélien à mettre de l'ordre dans l'économie. Plus récemment, en octobre, après une visite en Israël, M. Bennett, chef du service chargé de définir l'aide américaine à l'étranger, avait clairement fait comprendre que, pour résoudre la crise économique, Israël devait davantage compter sur des progrès dans le processus de paix, et notamment à propos de la question palestinienne, bien plus que sur une aide américaine accrue. Il s'était inquiété du coût élevé de la politique d'implantation d'Israël en Cisjordanie. La critique était sévère, et, s'il s'agissait d'un avertissement, Israël n'en a pas tenu compte.

Le gouvernement de M. Begin vient, en effet, une nouvelle fois, de donner l'impression de céder devant les intransigeances du mouvement extrémiste Gouch Emounim (Bloc de la foi), qui souhaite entraîner Israël dans une politique de colonisation à outrance en Cisjordanie et à Gaza. Le conseil des ministres a décidé, le 30 décembre, d'accorder un délai supplémentaire de cinq semaines aux colons d'Eilon-Moreh pour évacuer cette implantation, située près de Naplouse, déclarée illégale par la Cour suprême et qui aurait dû être démantelée depuis le 22 novembre.

A ce moment-là, le gouvernement avait déjà repoussé de six semaines la date de l'évacuation en arguant du fait qu'il n'était pas prêt à reloger les colons d'Eilon-Moreh — au nombre d'une centaine — sur un nouveau site prévu sur le djebel Kebir, toujours près de Naplouse (*le Monde* du 20 novembre). Cette fois, le gouvernement, pour justifier sa décision, affirme que les travaux sur le djebel Kebir n'ont pu être terminés à temps à cause de mauvaises conditions climatiques.

Mais, pour ceux qui jusqu'au sein du cabinet désapprouvent l'octroi de ces délais successifs, la véritable explication est ailleurs et est plus grave. Le Gouch Emounim, qui compte de solides appuis parmi les membres du gouvernement et de la majorité parlementaire, continue à refuser le principe de l'évacuation d'Eilon-Moreh tant que M. Begin n'aura pas promis de développer la politique d'implantation plus encore qu'il ne l'a fait jusqu'à présent et tant qu'il n'aura pas fait adopter une « législation » qui permette désormais d'empêcher toute plainte de la part des propriétaires arabes sur les terres desquels sont édifiées les implantations (1). Une telle législation reviendrait à décider en droit l'annexion pure et simple des territoires occupés.

« Des obstacles à la paix »

Bien qu'il ait toujours été lui-même partisan du « Grand-Israël », M. Begin ne peut tout de même pas se résoudre à pareille extrémité, qui entraînerait d'évidentes complications sur le plan international. Mais les militants du Gouch Emounim n'en ont pas moins fait savoir dimanche qu'ils maintenaient cette condition. Faudra-t-il chasser de force les colons ? Ces derniers se déclarent prêts à l'épreuve, mais M. Begin désire l'éviter à tout prix. C'est pourquoi il préfère différer une fois de plus la confrontation.

Cette prise de position, qui soulève de vives critiques à Jérusalem, survient à un moment délicat. En effet, M. Begin doit, le 7 janvier, s'entretenir avec le président Sadate des difficultés rencontrées dans les négociations sur l'autonomie et de la normalisation des rapports entre Israël et l'Egypte (pour laquelle, dit-on à Jérusalem, le gouvernement du Caire manifeste quelque réticence) et au cours du conseil de cabinet de dimanche, le ministre de l'agriculture, M. Sharon, fervent partisan de la colonisation, a présenté un nouveau projet de création de trois « *points de peuplement* » en Cisjordanie, dont le coût est évalué à 91 millions de livres israéliennes (1 livre = 0,12 F). Ce projet est soumis alors que le gouvernement a fait savoir qu'il envisageait de doubler en un an et demi le nombre des colons dans les territoires occupés.

FRANCIS CORNU.

(1) C'est sur la requête de dix-sept propriétaires arabes que la Cour suprême a ordonné l'évacuation d'Eilon-Moreh, la confiscation de leurs terres pour des « *raisons de sécurité* » ayant été jugée sans fondement.

PARUE AU « JOURNAL OFFICIEL »

La loi impose aux hôpitaux publics de répondre aux demandes d'interruption de grossesse

La loi rendant définitive en France la libéralisation de l'interruption de grossesse est parue au « Journal officiel » de ce mardi 1er janvier.

Cette loi, portant la date du 31 décembre 1979, ne comporte aucune modification majeure par rapport à la loi transitoire du 17 janvier 1975, à une notable exception près : le nouveau texte précise, en effet, dans son article 9 les conditions dans lesquelles les hôpitaux publics habilités à pratiquer des avortements devront procéder à ces interventions : « *Le conseil d'administration de l'hôpital désigne le service dans lequel les interruptions de grossesse sont pratiquées. Lorsque le chef de service concerné refuse d'en assumer la responsabilité, le conseil d'administration doit créer une unité dotée de moyens permettant la pratique des interruptions volontaires de la grossesse.* »

Cette disposition, due à l'initiative des parlementaires — et non du gouvernement, — est tout à fait fondamentale pour l'avenir. Elle rendra, en effet, difficile, sinon impossible, l'obstruction à laquelle s'étaient livrés un certain nombre de chefs de service de gynécologie-obstétrique dans les hôpitaux publics. Elle permettra du moins aux autorités administratives de l'hôpital de créer une unité *ad hoc* dans le cas où l'hostilité d'un chef de service rendrait impossible la pratique de l'avortement dans son service.

Une autre modification par rapport à la loi de 1975 a trait au comportement du médecin qui recevra la femme désireuse d'interrompre sa grossesse : il devra à l'avenir « *dès la première visite* » non seulement informer l'intéressée des risques qu'elle encourt, mais aussi lui remettre un dossier-guide dans lequel figureront désormais, outre un rappel des dispositions légales, l'énumération « *des droits, aides et avantages garantis par la loi aux familles* », la liste et l'adresse des organismes susceptibles d'aider la femme et des institutions où sont pratiqués les avortements.

La nouvelle loi prévoit d'autre part — sur une initiative de M. Lucien Neuwirth, député (R.P.R.) de la Loire — que la formation, initiale et permanente, des médecins, sages-femmes, infirmiers et infirmières, devra comporter un enseignement sur la contraception. Elle renforce considérablement l'ensemble des pénalités (amendes et emprisonnement) applicables à ceux qui contreviendront à la législation. Elle précise que seuls les hôpitaux publics pourront, tout à la fois, procéder aux consultations sociales prévues par la loi et à l'intervention elle-même, ce qui interdit aux établissements privés de mener cette double activité.

La loi maintient le principe du délai de dix semaines sauf dans les cas où ce terme « *risquerait d'être dépassé* », le médecin étant alors « *seul juge de l'opportunité de sa décision* ».

Elle précise, en outre, que les établissements où sont pratiquées des interruptions de grossesse devront conserver pendant « *au moins un an* » les attestations justifiant que la femme a subi l'ensemble des consultations prévues par la loi.

Au sujet des mineures, il est spécifié que leur consentement à l'interruption de grossesse devra être obtenu (et non plus seulement celui de leurs parents ou de leur représentant légal) et cela hors de la présence de ceux qui exercent l'autorité parentale.

Le principe de la clause de conscience, qui permet au médecin de refuser de pratiquer un avortement, est maintenu, assorti cependant d'une précision : « *Il doit informer, au plus tard lors de la première visite, l'intéressée de son refus.* »

Enfin, la loi crée sur l'ensemble du territoire des « *commissions d'aide à la maternité* », dont elle ne précise guère le rôle, qu'elle renvoie à un décret pris en Conseil d'Etat. Le texte arrête enfin la constitution d'une « *délégation parlementaire pour les problèmes de démographie* », composée de vingt-cinq membres des deux Assemblées. Le gouvernement devra présenter à cet organisme, chaque année, un rapport sur la politique menée en faveur de la natalité et sur l'application des lois relatives à la contraception et à l'avortement.

A l'université de Rennes-I

DÉMISSION DE TRENTE-SEPT PROFESSEURS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES CORPS UNIVERSITAIRES

M. Mignot, professeur à l'université de Rennes-I, président de la dix-huitième section du Conseil supérieur des corps universitaires (C.S.C.U., ex-comité consultatif des universités), a annoncé récemment que trente-sept membres de cette instance, qui en compte quarante-sept, ont présenté leur démission au ministre des universités.

Les membres de cette section « mathématiques appliquées-informatique », qui siègent en tant que jury pour le concours de recrutement des maîtres-assistants selon les directives des décrets du 9 août 1979 (*le Monde* du 17 août 1979), ont constaté « *les défauts que présente cette procédure* » et les ont jugés « *suffisamment graves pour les empêcher de remplir correctement leur mission* ».

Les démissionnaires considèrent aussi qu'il leur a été extrêmement difficile d'effectuer un travail scientifique sérieux en l'absence de missions clairement définies. S'adressant au ministre des universités, ils observent enfin que « *le système des concours de recrutement restreint fondamentalement l'autonomie des universités en conférant au C.S.C.U. un pouvoir important sans lui fournir les moyens de l'exercer convenablement* ».

A B C D E F G

En République Sud-Africaine

LE GOUVERNEMENT OUVRE UNE ENQUÊTE SUR LES RÉVÉLATIONS D'UN ANCIEN ESPION

Les autorités sud-africaines ont confirmé lundi 31 décembre la défection d'un de leurs espions, et le premier ministre, M. Botha, a ordonné une enquête.

Le chef des services de sécurité (DONS, anciennement connus sous le sigle « BOSS »), M. Alec Van Wyk, a confirmé que M. Arthur McGiven, qui vient de faire à l'hebdomadaire britannique *The Observer* une série de révélations appuyées sur de nombreux documents à propos de l'espionnage sud-africain, avait été employé comme espion. Mais, selon M. Van Wyk, cet ancien agent n'a pu avoir accès à des documents « *importants* ».

Mme Suzman, député du parti progressiste sud-africain (opposition) s'est déclarée « *choquée* » que sa correspondance avec le député conservateur britannique Winston Churchill ait été interceptée par le DONS, comme l'a révélé l'ancien espion. M. McGiven avait également présenté à l'hebdomadaire britannique une cinquantaine de documents apportant notamment la preuve d'écoutes téléphoniques et d'interception de courrier visant des libéraux, des ecclésiastiques et même des extrémistes de droite en Afrique du Sud. — (*A.F.P.*)

● *La coopération entre les Etats de l'Afrique australe*, malgré leurs différences, est « *le meilleur moyen de contrer les dangers de l'intervention cubaine et soviétique en Afrique* », a déclaré, lundi 31 décembre, le premier ministre sud-africain, M. Botha, dans son message de nouvel an. Après avoir estimé que ce serait « *une fatale erreur* » pour les pays africains de refuser cette coopération, il a affirmé que son pays était disposé à y travailler, comme il était aussi prêt à « *combattre pour cette paix afin de la défendre* ». — (*A.F.P.*)

Dans son homélie du 1er janvier

JEAN-PAUL II FAIT UNE DESCRIPTION APOCALYPTIQUE DE LA GUERRE NUCLÉAIRE

Cité du Vatican (A.F.P.). — Dans l'homélie qu'il a prononcée ce 1er janvier 1980, au cours d'une messe pour la paix, Jean-Paul II a cité des extraits d'un rapport de savants sur les conséquences apocalyptiques d'une guerre nucléaire :

« — La mort, directe ou indirecte, causée par des explosions, de 50 à 200 millions de personnes ;

» — Une réduction foudroyante des ressources alimentaires par suite des radiations sur les terres ;

» — Des mutations génétiques imprévisibles pour les hommes, la faune et la flore ;

» — Des modifications importantes de la couche d'ozone de l'atmosphère avec des menaces inconnues pour la vie de l'homme ;

» — Dans une ville touchée par une explosion nucléaire, la destruction de tous les services et la terreur empêcheraient toute possibilité de secours et créeraient une situation de cauchemar. Il suffirait seulement de deux cents des bombes nucléaires existant actuellement pour détruire la majeure partie des plus grandes villes du monde. »

Jean-Paul II a instamment invité les dirigeants du monde à multiplier les efforts pour établir la paix « par des négociations bilatérales ou multilatérales, mais qui exigent, pour être efficaces, un retour à la confiance réciproque ».

● *Une rencontre européenne de Taizé* a eu lieu à Barcelone du 27 au 31 décembre. Quinze mille jeunes ont été accueillis ; la prière commune s'est déroulée simultanément dans trois endroits différents. Le pape a envoyé un télégramme. Le Frère Roger, prieur de Taizé, arrivait du Chili, où il a vécu un mois avec un groupe de jeunes et a passé la nuit de Noël dans une prison de Santiago. Cent quarante jeunes Sud-Africains, noirs et blancs, viendront à Taizé en juillet pour un pèlerinage.

LE MORT OUBLIÉ

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — La rue Jean-Baptiste-David à Saint-Etienne est une artère très paisible, sans un seul commerce depuis la fermeture, il y a un an et demi environ, de la petite épicerie que tenait M. Teyssier. « *Tenez, justement, comme l'autre* », fait-on remarquer sans qu'il y ait aucun lien de parenté entre les deux. L'autre, M. Joseph Teyssier, est un octogénaire. Son squelette a été trouvé, vendredi 28 décembre, par des pompiers qui étaient entrés dans son modeste appartement après avoir cassé une vitre.

Dans la boîte aux lettres, un maigre courrier. Le pli le plus ancien remontait à l'été 1978. C'est ce qui a permis de situer à peu près l'époque du décès. Le vieillard était mort depuis un an et demi. Personne ne s'en était soucié.

« *Dans le journal, ils disent que c'est au 52, mais c'est plutôt au 52 bis* », dit une voisine, habitant, elle, au 54. Elle explique : « *Vous comprenez, le 52 bis, c'est une impasse avec de vieilles maisons habitées par des personnes âgées.* » Non, elle ne connaissait pas ce M. Teyssier qu'elle avait pourtant pour voisin. Les autres non plus, ou alors pas assez pour s'en inquiéter.

Il a fallu qu'un membre de la famille lance un avis de recherche « dans l'intérêt des familles », — c'est l'expression officielle — et cela dix-huit mois après la « disparition » pour découvrir ce mort oublié...

M. XAVIER LAVERNE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

Le *Journal officiel* du 30 décembre publie un décret du 28 nommant M. Xavier Laverne, ingénieur du génie rural, des eaux et forêts, directeur de l'Office national de la chasse à compter du 2 janvier 1980.

● *La redevance pour la télévision : 221 F et 331 F.* Selon le décret publié au *Journal officiel* du 31 décembre, la redevance pour les téléviseurs noir et blanc est fixée en 1980 à 221 francs et pour les téléviseurs couleur à 331 francs.

Les terrains de Ramatuelle

LE PARQUET DE NANTERRE EST SAISI DE LA PLAINTE DE Mme RACHEZ-STROMBERG CONTRE M. TOURNET

Le parquet de Nanterre a été saisi de la plainte déposée, le 9 novembre 1979, par Mme Rolande Rachez-Stromberg revendiquant la propriété des 36 hectares de Ramatuelle (Var) (*le Monde* du 8 novembre) qui ont été au centre de l'affaire Tournet-Boulin.

Cette plainte dirigée contre M. Henri Tournet, et qui est assortie d'une constitution de partie civile en date du 27 novembre, avait préalablement été déposée au parquet de Douai puis transmise à Valenciennes en raison du lieu du délit supposé.

Mme Rachez-Stromberg reproche à M. Tournet d'avoir reçu, de la mère de la plaignante, 900 000 F pour l'acquisition du terrain sans avoir jamais fait de démarches nécessaires pour rendre effective cette acquisition, ce que M. Tournet conteste formellement.

Finalement, le dossier avait une nouvelle fois était transmis à Caen, afin d'être regroupé avec l'affaire instruite par M. Renaud Van Ruymbeke et concernant les inculpations pour « *faux en écritures publiques* » de Me Groult et de M. Tournet. Aujourd'hui, c'est le parquet de Nanterre qui est saisi du dossier de Mme Rolande Rachez-Stromberg.

Selon les autorités judiciaires, M. Tournet habitant Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), c'est le tribunal de Nanterre qui est compétent territorialement. La plainte a donc été transmise au doyen des juges d'instruction. M. Van Ruymbeke va cependant continuer d'instruire le reste du dossier lié directement à l'affaire Tournet-Groult.

Le numéro du « Monde » daté 1er janvier 1980 a été tiré à 478 664 exemplaires.